CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Communauté de Communes du Pays du Sânon

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Meurthe-et-Moselle

PAYS du SANON

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales de Meurthe et Moselle représentée par le Président de son conseil d'administration, Madame Marie Odile GERARDIN et par son Directeur, Monsieur Elie ALLOUCH, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Communauté de Communes du Sânon, représenté par le Président, Monsieur Jacques LAVOIL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 29 Septembre 2021

Ci-après dénommée « la communauté de communes» ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire :	Préambule	5-7
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles	8
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf	8-9
Article 3 :	Les champs d'intervention de la Communauté de Communes	9
Article 4 :	Les objectifs partagés au regard des besoins	10
Article 5	Engagements des partenaires	10
Article 6 :	Modalités de collaboration	10-11
Article 7 :	Echanges de données	11
Article 8 :	Communication	11-12
Article 9 :	Evaluation de la CTG	12
Article 10 :	Durée de la convention	12
Article 11 :	Exécution formelle de la convention	12
Article 12 :	Fin de la convention	12-13
Article 13 :	Recours	13
Article 14 :	Confidentialité	13
Annexe 1 :	Diagnostic partagé	14-37
Annexe 2 :	Liste des équipements et services soutenu par la collectivité	38-39
Annexe 3 :	Schéma de développement partagé 2021-2025	40-97
Annexe 4:	Evaluation de la demarche CTG	98-101
Annexe 5 :	Liste des membres des instances de collaboration	102-103
Annexe 6 :	Délibération du Conseil Communautaire	104

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Meurthe et Moselle en date du 21 Janvier 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du Sânon .en date du 29 Septembre 2021 figurant en annexe 6 de la présente convention.

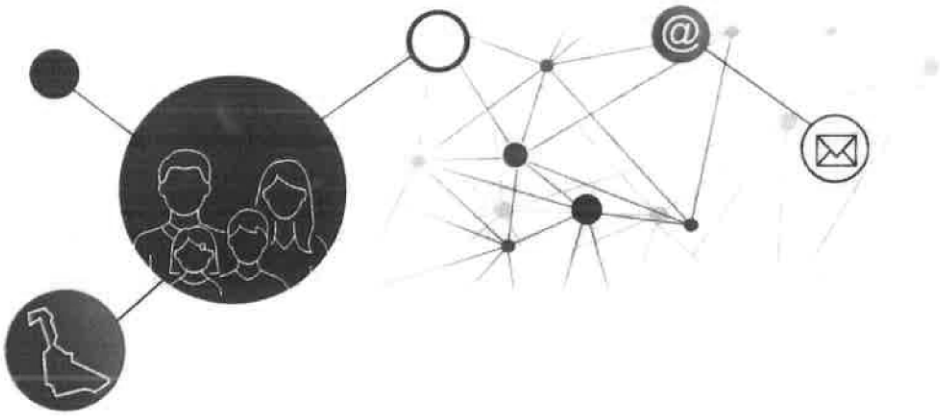

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Pour accompagner le développement de celle-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires institutionnels : une **Convention territoriale globale départementale (CTGD) a été signée en Juillet 2017**, pour fixer les priorités et de coordonner leurs politiques en matière d'Accès aux droits, de Petite enfance et parentalité, de Jeunesse, d'Animation de la vie sociale, de Logement, d'Accompagnement des familles et insertion. Ce document constitue le socle commun d'actions et de partenariats permettant de décliner les politiques partagées entre les signataires sur les 6 territoires de la Meurthe et Moselle.

C'est aussi l'occasion pour les institutions de réaffirmer les grands principes partagés qui guident la mise en œuvre de ces politiques au quotidien autour des notions d'inclusion sociale et de promotion d'une citoyenneté active.

La convention territoriale globale (Ctg) a pour finalité le bien vivre des familles du territoire par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes.

Elle constitue **:**

- **Une démarche stratégique partenariale** à même de structurer et valoriser l'action et les engagements des signataires sur le territoire d'intervention et de soutenir le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble

- **Un cadre politique où chaque signataire s'accorde sur les enjeux majeurs propres au territoire**, conforte son positionnement et formalise ses engagements dans son champ d'intervention.

- **Un accord cadre** qui ne se substitue pas aux conventions bipartites mais permet à l'ensemble des partenaires du territoire d'agir en cohérence sur la base d'un diagnostic partagé et de priorités de moyens définis dans le cadre d'un plan d'action.

Les enjeux et orientations fortes communes de cette Ctg

Face à des parcours de vie de plus en plus complexes, il importe de faire évoluer l'accompagnement des personnes vulnérables vers une approche globale qui tienne compte de toutes les dimensions de la personne. Cette approche nécessite un partenariat intense sur les territoires pour tendre vers un décloisonnement des politiques sociales et une articulation fine des politiques d'insertion et du logement et celles dédiées à la jeunesse, à l'enfance, aux familles.

Devant les grands enjeux sociaux, il s'agit :

- De favoriser le développement social territorial et ces partenariats, permettre d'expérimenter et de construire de nouvelles réponses, de coordonner l'ensemble des acteurs d'une société inclusive tout en associant les bénéficiaires.

La poursuite des réflexions concernant le déploiement du premier accueil social inconditionnel de proximité (mené dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public), la coordination des interventions sociales auprès des personnes, dans une perspective d'accompagnement global, constituent deux chantiers phares du département issus du Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, résultat des Etats Généraux du Travail Social.

- d'encourager les initiatives en faveur du « vivre ensemble » et de développer la mise en capacité des habitants sur les territoires à initier leur projet porteur de lien social.

Cela passe en particulier par la reconnaissance du monde associatif et de ses bénévoles qui sont des acteurs privilégiés de l'engagement citoyen au service de l'intérêt général et de la participation à la vie de la cité. Cette reconnaissance s'appuiera notamment sur la déclinaison des principes de la nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations signée au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle le14 février 2014 réaffirmant le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile.

- de réaffirmer la nécessité de développer une citoyenneté active des habitants dès le plus jeune âge et de promouvoir les valeurs de la République qui contribuent à la cohésion de la société.

Les orientations et axes stratégiques définis concernent des domaines de politiques publiques qui ne relèvent pas systématiquement de la compétence de l'ensemble des partenaires. L'engagement des signataires s'inscrit dans les champs de compétences respectifs de chaque partenaire

A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Au-delà de la démarche purement pragmatique de mutualisation de moyens humains et financiers, la Ctg témoigne d'une volonté de rassembler, de fédérer les différents acteurs autour d'un projet de territoire des services à la population afin d'agir pour une meilleure cohésion territoriale.

Elle fixe donc un cap, trace une feuille de route pour les 4 années à venir au bénéfice de l'ensemble des citoyens, et vise à renforcer l'efficience, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Meurthe et Moselle et la commune de Dombasle sur Meurthe souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Pleinement inscrites dans les orientations du plan pauvreté décliné en Meurthe - et – Moselle, les interventions de la Caf de Meurthe et Moselle participent activement à la solidarité nationale, en s'exerçant au quotidien dans l'attention portée aux situations de vulnérabilité et aux difficultés que peut rencontrer à tout moment chaque allocataire.

Les politiques mises en œuvre par la branche famille reposent sur le versement de prestations légales et sur une action sociale familiale qui contribue à l'épanouissement des familles et de leurs enfants et les accompagne quand ils doivent faire face à des difficultés.
Cette combinaison d'interventions lui permet d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations et des besoins des allocataires. Celle-ci est structurée par une offre globale de services répondant à deux grandes priorités fixées par la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, signée entre la branche Famille et l'Etat.
La Convention Territoriale Globale, nouveau cadre politique de référence, fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques présentes sur le territoire. Elle favorise le croisement des différents schémas existants (Schéma Départemental des services d'Accueil de la Petite Enfance et d'accompagnement à la Parentalité (SDAPEP), Schéma Départemental de l'animation de la vie sociale...) tout en ayant le souci de l'adaptabilité et de la cohérence avec le projet de territoire.

1- <u>Agir pour le développement des services aux familles et la réduction des inégalités</u>

- *Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience*
- *Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans*
- *Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie*
- *Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants*
- *Soutenir les politiques du logement et contribuer à la mise en œuvre de leurs réformes*
- *Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale notamment dans les territoires prioritaires*

2- **Proposer une offre de service d'accès aux droits et aux services, et la simplification des démarches (inclusion numérique)**

- Renforcer entre partenaires la connaissance des usagers pour adapter le contenu des offres de services aux spécificités des publics sur les territoires ;
- Améliorer la détection des droits et l'information en renforçant sa connaissance des profils d'allocataires
- Rendez-vous des droits par évènement ou situation de vie
- Développer et optimiser les échanges dématérialisés avec les partenaires dans une logique d'accès aux droits et de simplification des démarches

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE La Communauté de Communes des Pays du Sânon

Les champs d'intervention de la Communauté de Communes du Pays du Sânon couvrent les politiques :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Logement et cadre de vie
- Environnement
- Développement local
- Électrification
- Maîtrise d'ouvrage
- Animation jeunesse hors temps scolaire
- Petite enfance
- Santé
- Assainissement

La communauté de communes du Sânon créée en 1998, assure notamment des compétences (facultatives) dans les domaines suivants :

- *Animation jeunesse hors temps scolaire*
- Elaboration et mise en œuvre d'un projet partenarial visant au développement des loisirs et de la citoyenneté des enfants et des jeunes de plus de six ans, dans le cadre de contrats divers (contrat temps libre avec la caisse d'allocations familiales, contrat de territoire avec le conseil général, contrat éducatif local avec la direction départementale de la jeunesse et des sports ou tout autre contrat).

- *Petite enfance*
Actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans menées dans le cadre du schéma de développement du contrat enfance (ou tout autre contrat) :
- développer et valoriser l'offre d'accueil des assistantes maternelles par l'intermédiaire d'un relais assistantes maternelles (dont la gestion pourrait être confiée une association locale), la participation financière de la communauté de communes étant définie dans le schéma de développement du contrat enfance ;
- soutenir la création d'accueils péri scolaires conformes à la réglementation par un appui technique (au montage de dossier) et financier ;

- aider le développement quantitatif et qualitatif des centres de loisirs ;

- étudier la faisabilité d'autres projets liés à la petite enfance, type ludothèque

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé (annexe 1 de la présente convention) a permis d'identifier les besoins prioritaires de la communauté de communes.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints couvrent les thématiques CTG dans leur intégralité. Ainsi les champs conjoints sont réunis dans cette CTG et font l'objet de plans d'actions.

Le schéma de développement 2021-2025 (annexe 2 de la présente convention) décline pour chaque objectifs : les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre, les moyens (humains, financier), l'échéance, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation.

Ce schéma permettra d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires et de mieux coordonner les services des différents partenaires.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Meurthe et Moselle et la communauté de communes du Pays du Sânon s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage : instance de collaboration politique. Il est composé de représentants de la Caf, du Cd et de la collectivité.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera co-piloté par la Caf et la collectivité.

L'instance de collaboration technique est le comité opérationnel CTG, constitué des référents de la collectivité, du Cd et de la Caf.

Il a pour mission de préparer les décisions pour la commission décisionnelle, le Comité de pilotage CTG. Il met en œuvre et évalue les objectifs du schéma de développement figurant en annexe 2 de la présente convention, en lien avec les référents de la CTG de la communauté de communes et de la Caf. Ce document constitue la feuille de route de la convention territoriale globale et elle est ajustée annuellement en fonction des réalisations.

Le comité opérationnel se réunit selon les besoins.

Les membres des instances de collaboration, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 de la RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation sera conjointement réalisée par les parties, préparé par le Comité opérationnel et validé par le Comité de pilotage**.** Il s'agira de mettre en évidence les thématiques où la marge de progression est la plus importante au regard des indicateurs de suivi.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe de la présente convention et au sein de chaque action du schéma de développement en annexe 2.

Une évaluation est réalisée au terme de la présente convention. Cette évaluation permettra d'adapter les objectifs et engagements des parties pour la Convention suivante.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2021 au 31/12/2025.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Nancy, Le 25 octobre 2021

En deux exemplaires.

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle La Présidente du Conseil d'Administration Madame Marie Odile GERARDIN	La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle Le Directeur Monsieur Elie ALLOUCH
La Communauté de Communes des Pays du Sânon Le Président Monsieur Jacques LAVOIL Communauté de communes du Pays du Sânon ★ (54) ★	

Annexe 1

Diagnostic partagé

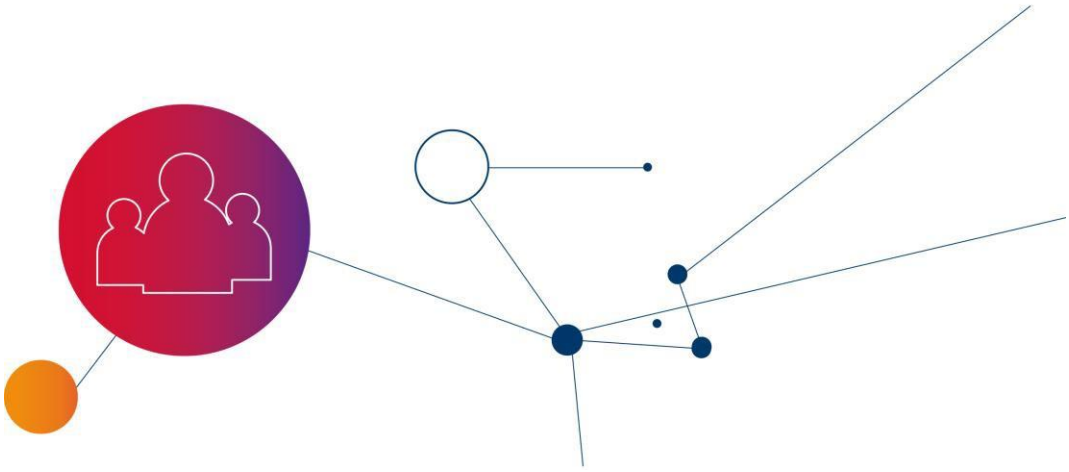

PORTRAIT SOCIAL DE TERRITOIRE

Présentation de la Communauté de Communes

1) Situation géographique du territoire

Une communauté de communes en Zone de Revitalisation Rurale

Anthelupt	Einville-au-Jard
Arracourt	Flainval
Athienville	Hénaménil
Bathelémont	Hoéville
Bauzemont	Juvrecourt
Bezange	Maixe
Bienville	Mouacourt
Bonviller	Parroy
Bures	Raville
Coincourt	Réchicourt
Courbesseaux	Serres
Crion	Sionviller
Deuxville	Valhey
Drouville	Xures

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON

La Communauté de communes du Pays du Sânon compte **28 communes** sur une superficie de 247 km². La densité de population, s'élevant à **24 habitants au km²,** définie le caractère rural du territoire. La Communauté de communes regroupe ainsi **6005 habitants** (INSEE 2020), et fait partie du PETR du Pays du Lunévillois, au Sud-Est du département meurthe-et-mosellan. Le centre bourg de la Communauté de Communes se situe à Einville-au-Jard, qui concentre 2O% de la population et distant d'environ 35 km de Nancy et 10 km de Lunéville.

La population se concentre, dans le quart Sud-Ouest de la communauté de communes et la partie nord-est, moins dense, est dominé par les espaces agricoles. La Communauté de Communes du Sânon présente un habitat dispersé de zone rurale, regroupé majoritairement en hameaux et centre-bourg, comportant des

résidences principales individuelles, quelques fermes isolées, et peu de logements collectifs et de résidences secondaires.

La majorité des services secondaires et des commerces se situent à Einville-au-Jard. La commune a en effet conservé de nombreux commerces de proximité (épicerie, boulangerie, boucherie, traiteur, coiffeuse, garages automobiles …), et regroupe des services administratifs (poste, Maison France Services,…) et de santé (maison de santé, pharmacie…).

Ces commerces et services sont de vrais atouts pour le territoire. Ils permettent de maintenir et d'attirer la population, ainsi que d'éviter l'enclavement du territoire.

On peut distinguer trois parties au sein même du territoire. Celles-ci émanent de la position géographique des communes par rapport à la zone d'influence des pôles urbains environnants et des axes de communication (N4, A31…) :

- La partie ouest dans laquelle se situe Einville-au-Jard, se caractérise par une population moyennement dense avec 25,9 à 100,6 habitants au km² en 1999. Cette zone est largement influencée par la proximité nancéienne. Les villages qui intègrant cette zone disposent souvent des services et commerces de proximité.

- La partie centrale est une zone de transition où l'influence des pôles urbains se fait encore ressentir mais de manière moindre. Les villages sont peu densément peuplés avec 14,4 à 25,9 habitants au km² en 1999.

- La partie orientale est très peu densément peuplée avec des densités dignes du rural profond de 0 à 14,4 habitants par km² en 1999. Ces villages très ruraux bénéficient d'une diversification touristique : étang de Parroy et son camping, base de voile de Bures, halte fluviale de Xures… Ces villages dépendent peu de la proximité de Nancy mais sont davantage liés à la proximité de Lunéville. Limitrophes pour beaucoup d'entre eux du département de la Moselle, ils sont proches de Château-Salins et de Dieuze.

2) Evolution démographique

Une communauté de communes composée de 28 communes et 6000 habitants
859 allocataires soit 2545 personnes couvertes

Le Sânon regroupe 28 communes sur une superficie de 247 km² se situant à l'Est de Nancy et au Nord de Lunéville. Le siège de la communauté de commune est Einville-au-Jard (1149 habitants). Les 27 autres communes ont une population comprise entre 56 et 456 habitants. Les communes du secteur sont classées ZRR.
L'EPCI comporte 859 allocataires (14,41%), (moyenne 22,5% sur le dpt).
Les 859 allocataires représentent 0,54% des allocataires du 54.
Les 2545 personnes couvertes représentent 0,72% des personnes couvertes sur le département et 0,34% de la population totale du département.

Evolution de la population de la communauté de communes depuis 50 ans :

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	5 422	5 168	5 300	5 451	5 659	5 871	5 997	5 960
Densité moyenne (hab/km²)	22,0	20,9	21,5	22,1	22,9	23,8	24,3	24,1

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

La population de la CC du Pays de Sânon a augmenté entre 1975 et 2012. Cependant, entre 2012 et 2017, celle-ci a diminué (-0,61%), tendance que l'on retrouve à l'échelle du département.

Evolution de la population de la CC du Pays de Sânon par grandes tranches d'âges depuis 10 ans.

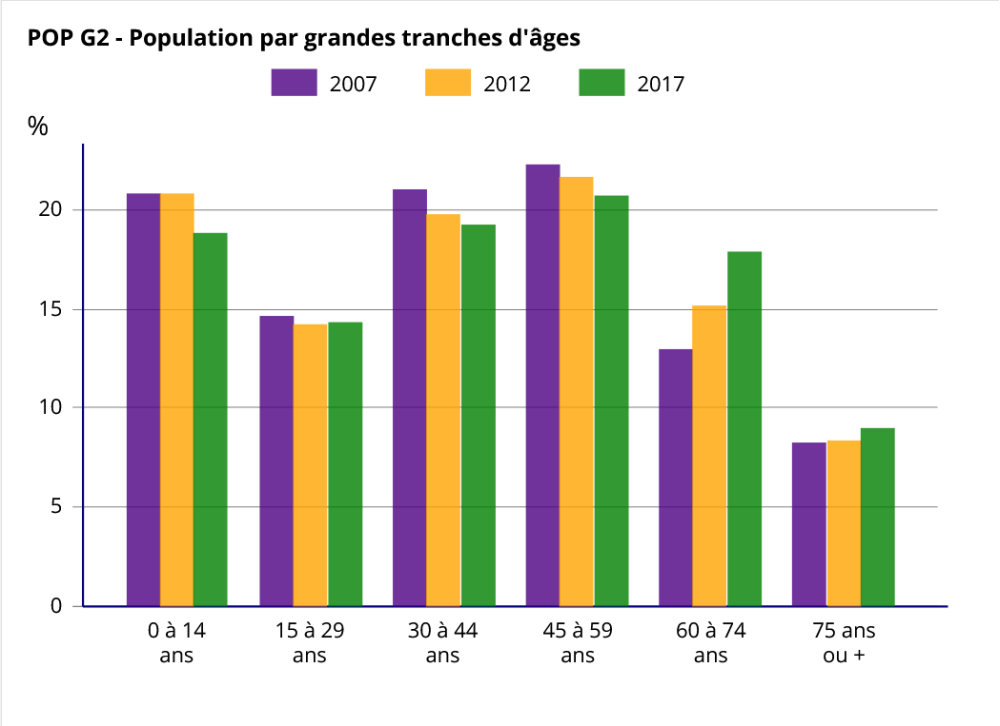

Un vieillissement général de la population est à observer puisque celle-ci baisse chez les 0-14ans ainsi que chez les 30-59 ans. A l'inverse, les 60 et + ont fortement augmenté (+4,9% de la population totale de la CC chez les 60-74 ans).

PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles)

Population active des 15-64 ans selon la catégorie socio-professionnelle.

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**2 375**	**2 460**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	85	25	0,9	3,3	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	97	31	0,0	4,9	1,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	162	86	0,0	9,2	2,5
Professions intermédiaires	278	370	4,6	25,8	3,7
Employés	179	706	20,0	28,5	8,1
Ouvriers	589	122	10,3	24,0	7,0
Retraités	751	773	0,0	0,0	69,4
Autres personnes sans activité professionnelle	234	348	64,1	4,3	6,5

Evolution de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 10 ans

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	**4 622**	**100,0**	**4 849**	**100,0**	**4 834**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	169	3,7	177	3,7	110	2,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	148	3,2	127	2,6	128	2,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	232	5,0	293	6,0	248	5,1
Professions intermédiaires	552	11,9	667	13,8	648	13,4
Employés	817	17,7	901	18,6	884	18,3
Ouvriers	666	14,4	674	13,9	711	14,7
Retraités	1 318	28,5	1 388	28,6	1 523	31,5
Autres personnes sans activité professionnelle	720	15,6	622	12,8	582	12,0

Les agriculteurs exploitants sont moins présents depuis 5 ans (baisse de 35% du nombre total d'agriculteurs).

Le nombre de retraités a quant à lui fortement augmenté ces 5 dernières années (+9,7% du nombre total de retraités).

Concernant les autres catégories socioprofessionnelles, les variations sont moins importantes sur ces 5 dernières années.

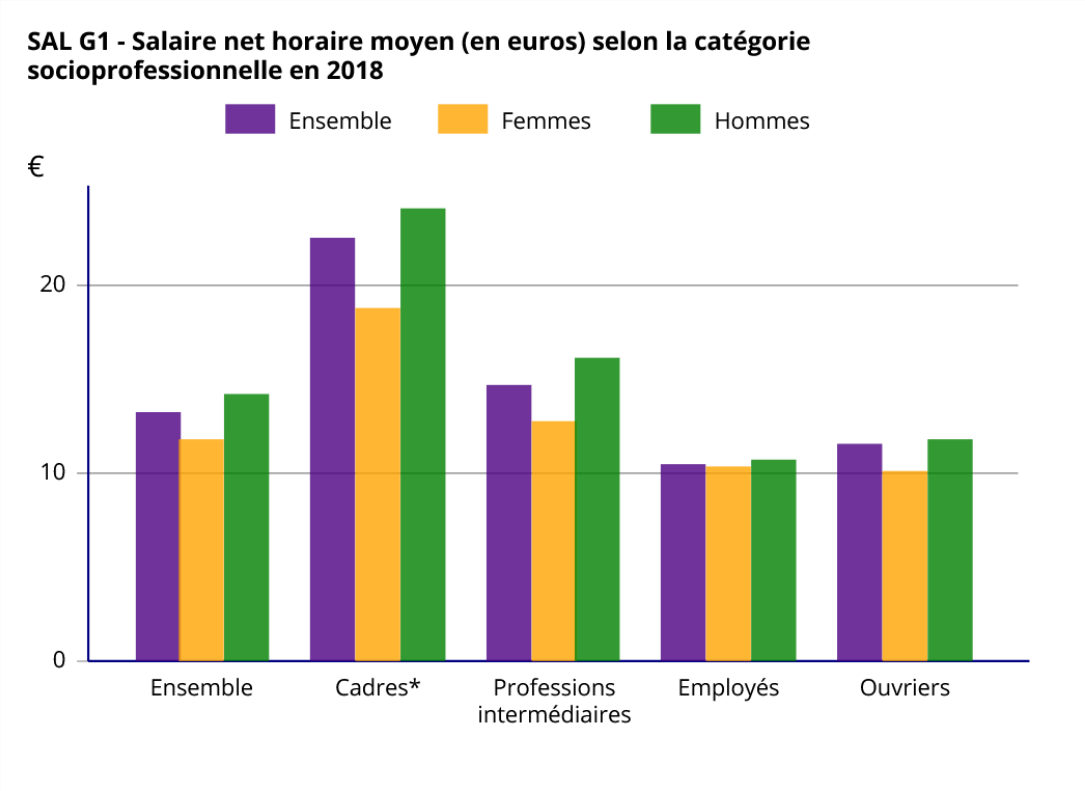

Il est à observer un écart de salaire entre les hommes et les femmes sur le territoire.

Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 21850€ sur la communauté de commune, et, se trouve légèrement au-dessus de la médiane du département (21480€).

Taux de chômage (au sens du recensement chez les 15-64ans) :

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	**206**	**266**	**258**
Taux de chômage en %	7,6	9,5	9,2
Taux de chômage des hommes en %	6,9	8,9	8,8
Taux de chômage des femmes en %	8,5	10,2	9,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,1	50,8	49,8

Le taux de chômage a évolué dans le même sens qu'à l'échelle du département, sur ces 10 dernières années. Cependant, il en demeure moins important à l'heure actuelle que sur l'ensemble de la Meurthe et Moselle (CC : 9,2% contre Dpt : 14%)

Evolution de la composition des familles sur 10 ans :

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	**1 709**	**100,0**	**1 782**	**100,0**	**1 821**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	**832**	**48,7**	**853**	**47,9**	**805**	**44,2**
Familles monoparentales	**127**	**7,4**	**163**	**9,2**	**198**	**10,9**
Hommes seuls avec enfant(s)	35	2,0	47	2,7	46	2,5
Femmes seules avec enfant(s)	92	5,4	116	6,5	152	8,3
Couples sans enfant	**750**	**43,9**	**766**	**43,0**	**818**	**44,9**

Sur l'ensemble de la population de la communauté de communes, la proportion de couples sans enfants augmente. Par ailleurs, la proportion de familles monoparentales a augmenté en 10 ans, ce qui est d'autant plus marqué chez les femmes seules avec enfant(s) (+31% du nombre de femmes seules avec enfants sur ces 5 dernières années alors que le nombre de familles totales n'a augmenté que de 2,2%). Le nombre d'hommes seuls avec enfants (bien en deçà du nombre de femmes seules avec enfants) stagne ces 5 dernières années.

En comparaison avec l'ensemble du département, sur la CC du Sânon, la structure monoparentale est sous représentée (10,9% contre 16%).

3) Allocataires et structures familiales :

Il semble opportun, complémentairement au travail réalisé dans le portrait social, de pouvoir faire un focus particulier sur les allocataires du territoire.

En quelques chiffres :

- **Nombre d'allocataires : 859**

Personnes couvertes : 2545 (ce qui représente 42,7% de la population de l'EPCI et 0,34% de la population totale du département). Le taux de couverture est inférieur à celui du département (47,82%) L'EPCI comporte 859 allocataires sur 5960 habitants (14,41%), (moyenne 22,5% sur le dpt).
Les 859 allocataires représentent 0,54% des allocataires du 54.
Les 2545 personnes couvertes représentent 0,72% des personnes couvertes sur le département et 0,34% de la population totale du département.

- **Nombres de mineurs à charge concernés : 1082 enfants** (environ 1% des enfants couverts en Meurthe et Moselle).

Tranches d'âge :

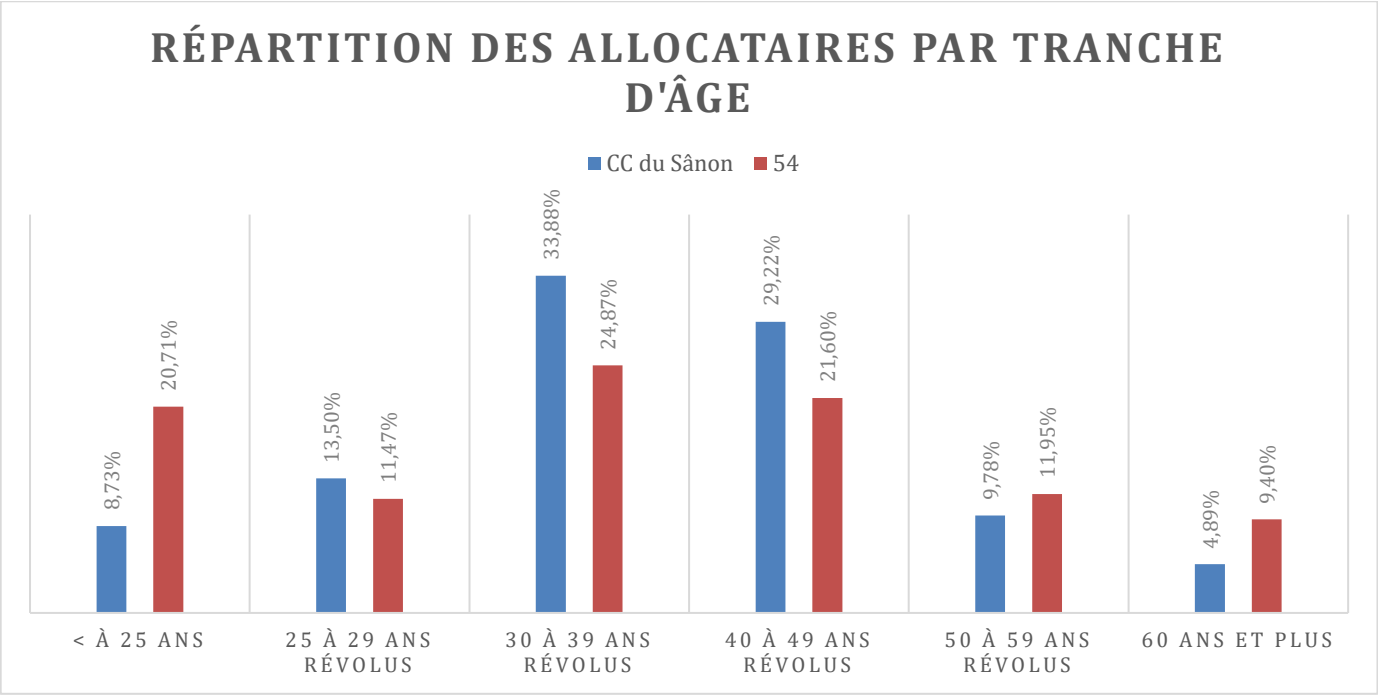

Sur la communauté de communes du Sânon, il y a une sur-représentation des 30-50 ans. A l'inverse, les allocataires de moins de 25 ans sont plus rares, tout comme les plus de 60 ans.

Structure familiale des allocataires :

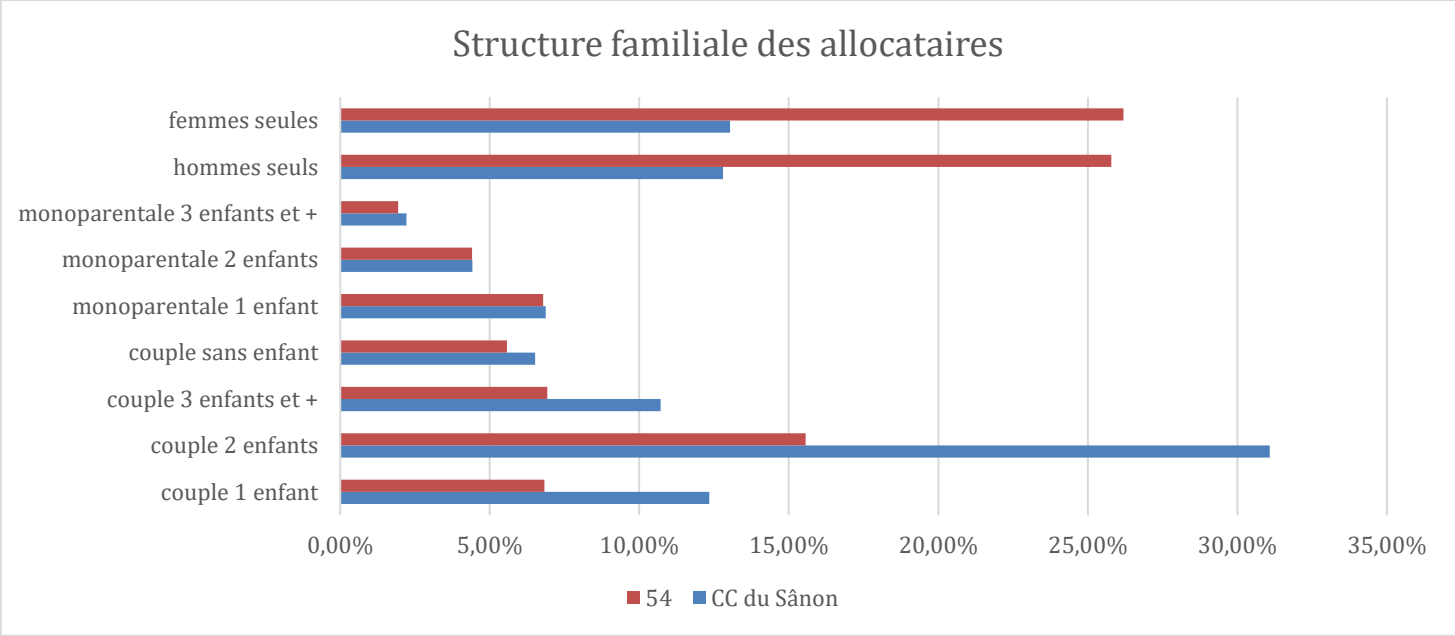

La structure familiale des allocataires concernant les personnes seules est sous représentée sur la CC du Sânon (25,84% au total) par rapport eu département (51% au total).

Les couples avec 1, 2 ou plus de 3 enfants sont largement sur-représentés (le double en proportion à l'ensemble des allocataires du département).

Tranches d'âge des enfants à charge :

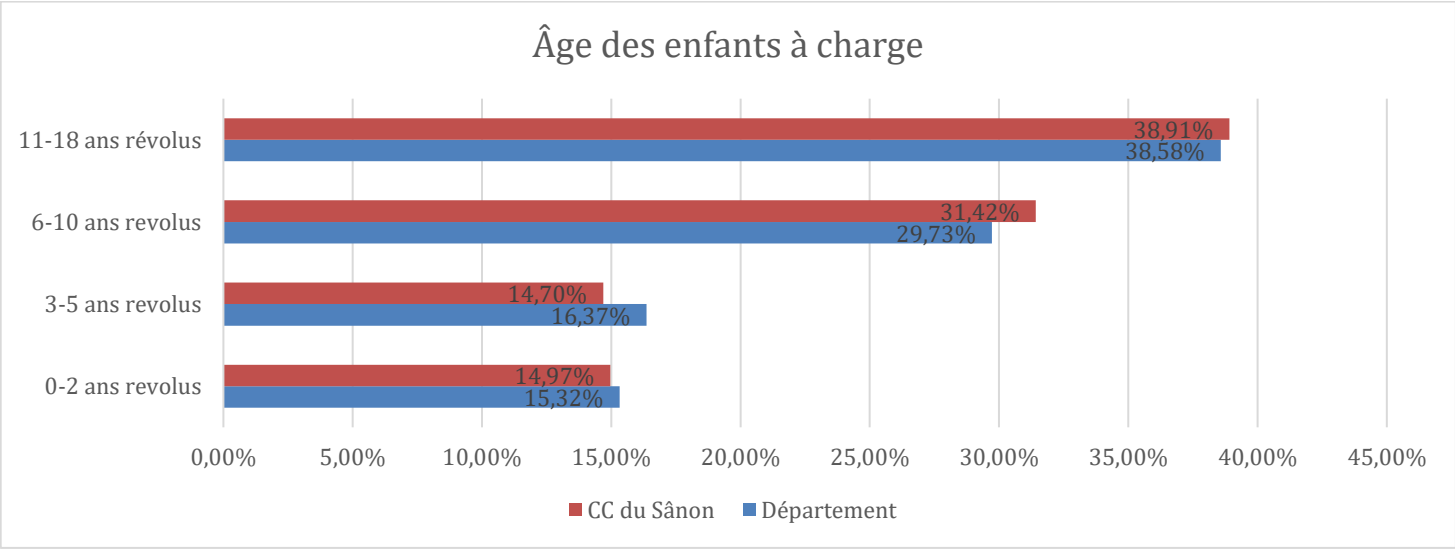

Les enfants à charge des allocataires de la CC du Sânon sont représentatifs de l'âge des enfants des allocataires du département.

Activité des responsables du dossier allocataire :

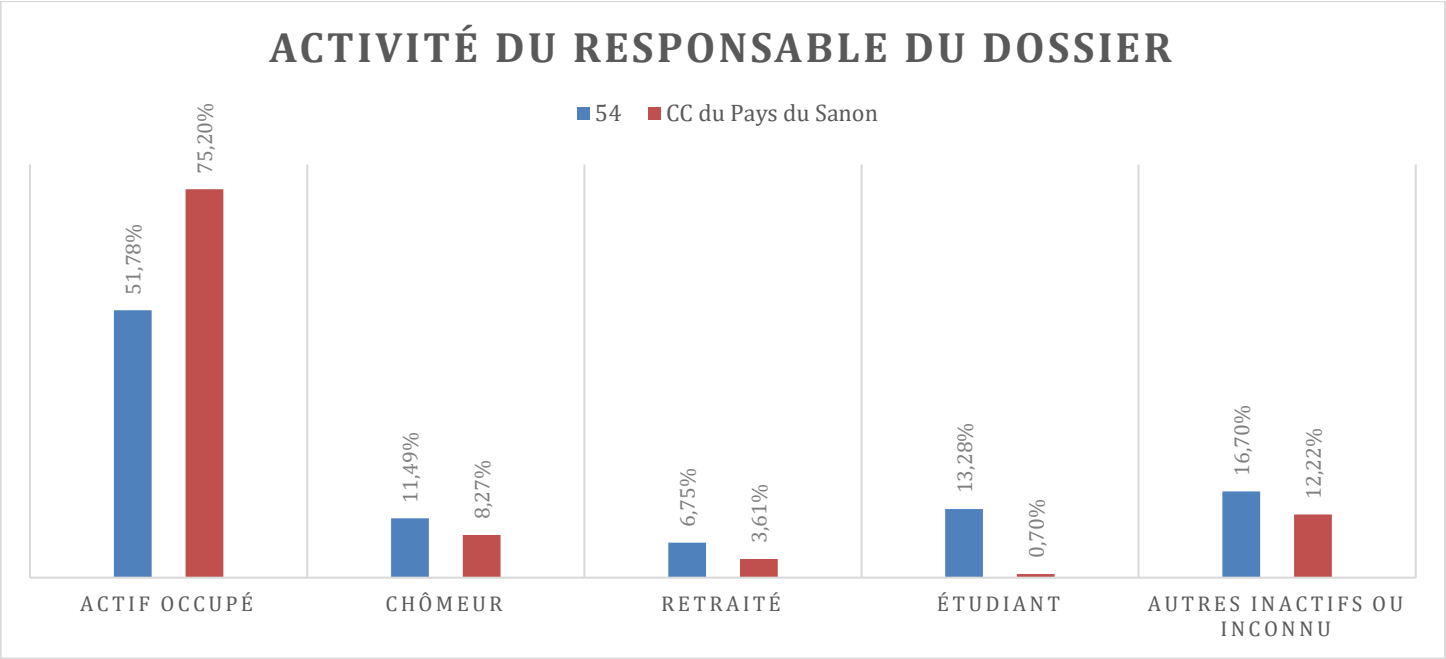

Les étudiants allocataires sont quasiment absents sur la CC du Sânon. Les actifs sont bien plus représentés que sur l'ensemble du département. Les retraités sont deux fois moins représentés ; les chômeurs et autres inactifs ou à la situation inconnue sont moins présents que sur la totalité des allocataires de Meurthe et Moselle.

Prestations et quotient familiaux :

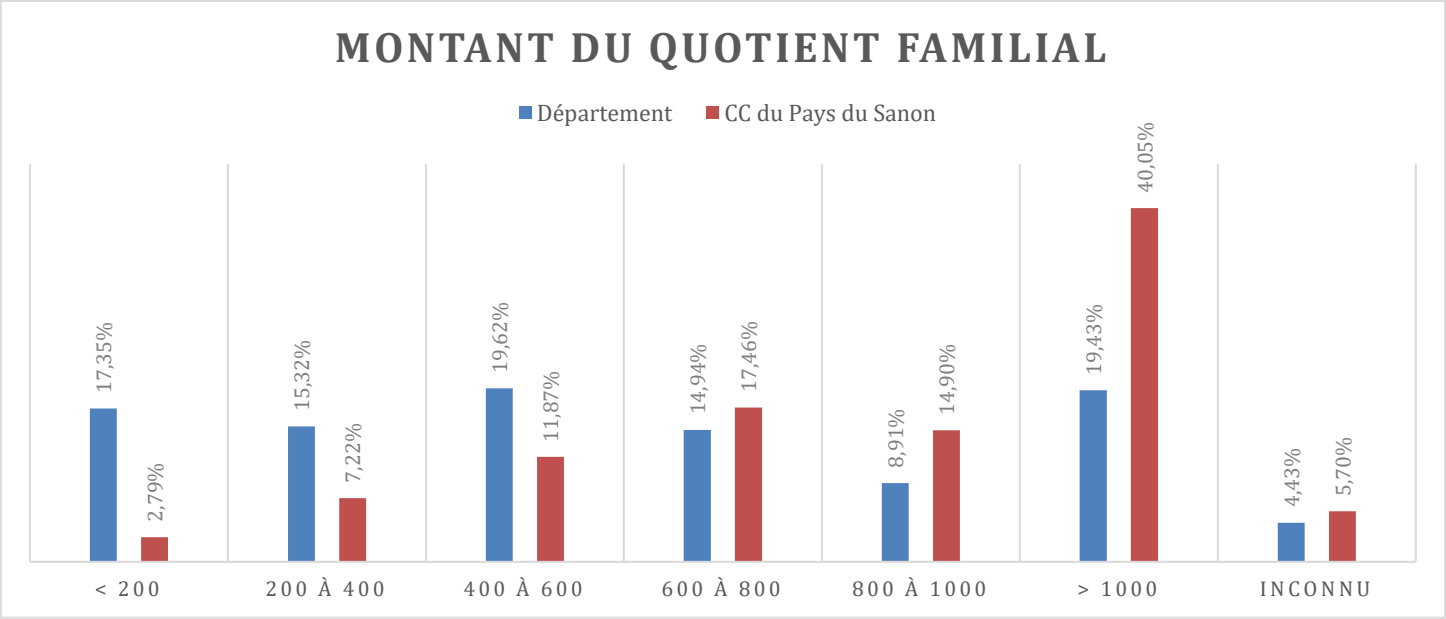

Les quotients familiaux des allocataires de la CC du Pays du Sânon sont globalement bien plus élevés que sur l'ensemble du département : QF > 1000 représente le double du pourcentage d'allocataires sur la CC face au département. Les QF < 600 (21,81% au total sur la CC) sont bien moins représentés que sur l'ensemble du département (51,93%).

Prestations versées :

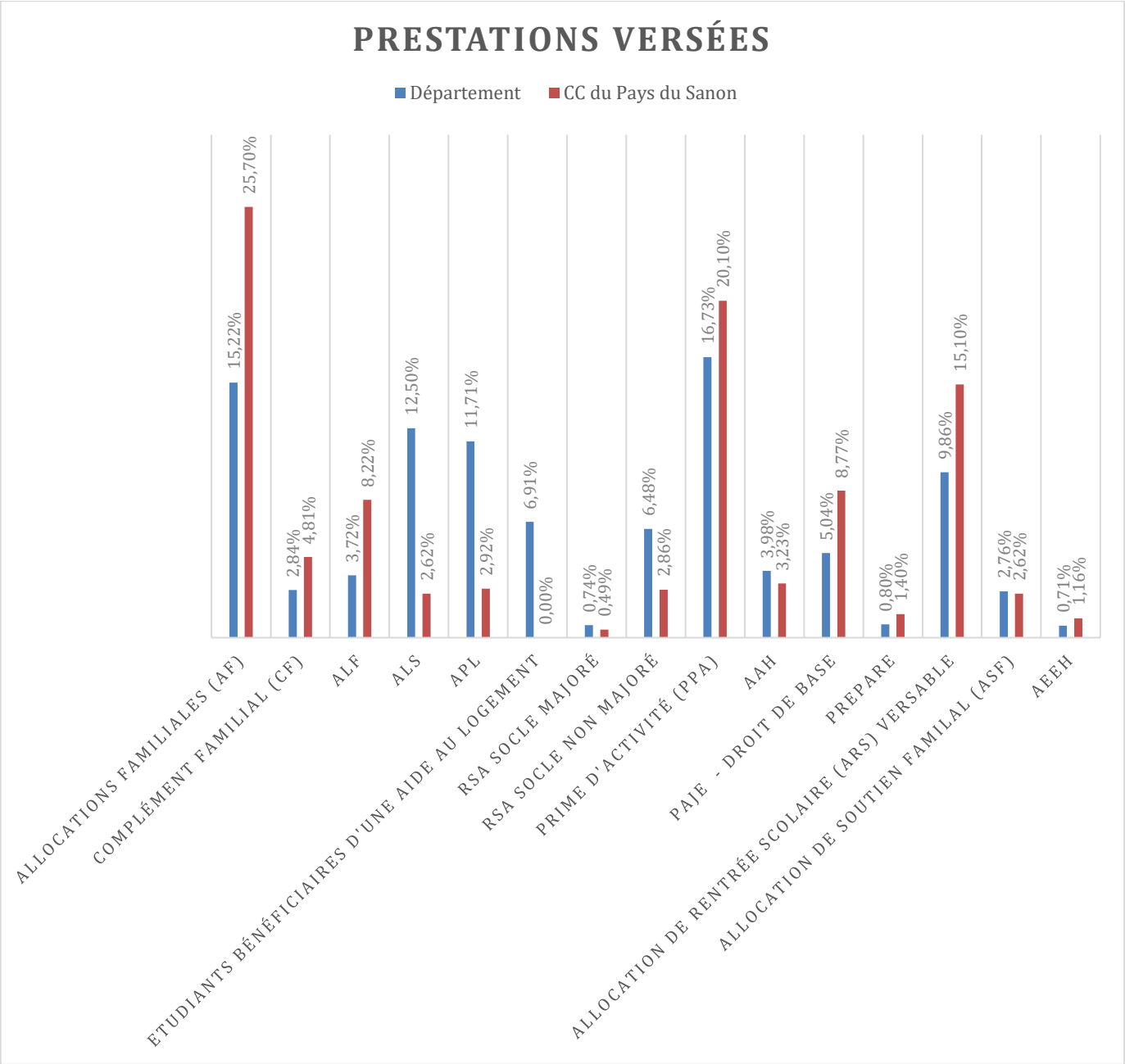

Sur la CC du Sânon, la majorité des prestations versées traitent du versant « Famille » (et sont bien plus sollicitées que sur l'ensemble du département.

Le versant « logement » est quant à lui bien moins sollicité par rapport à l'ensemble du département.

Part des prestations versées sur les revenus des ménages allocataires :

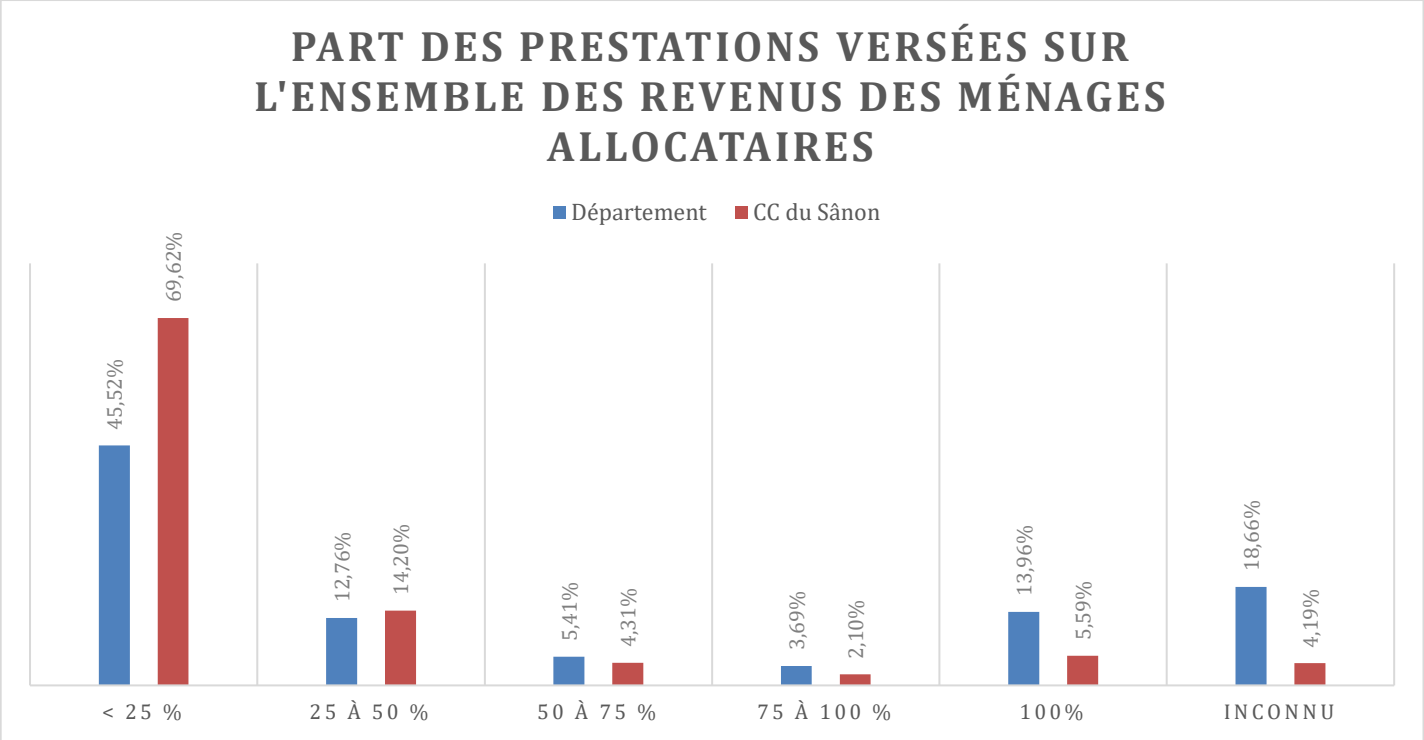

La part des prestations versées sur les revenus des ménages allocataires est bien moins prédominante pour la majorité des allocataires de la CC du Sânon par rapport à l'ensemble du département (avec environ 70% des ménages où les prestations représentent moins de 25% des revenus).

Cependant, et même si cela est moins présent que sur l'ensemble du département, il y a tout de même 5,59% des bénéficiaires dont les revenus dépendent totalement des prestations CAF.

4) Les transports

La Communauté de Communes est longée à l'extrême Sud-Ouest de son territoire par l'autoroute A 33, reliant notamment Lunéville à Nancy. Le territoire est traversé, du Nord au Sud par la route D 914, reliant Lunéville à Château-Salins (57). La route départementale D2, rejoignant Nancy, traversent également le territoire de la communauté de commune d'Est en Ouest, en longeant le canal de la Marne au Rhin, dont le chemin de halage comporte une véloroute voie verte aménagée (sur l'axe européen Paris-Prague).

Le PETR du Pays du Lunévillois est l'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire depuis le 1er janvier 2018.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Sânon, le Pays du Lunévillois gère notamment le transport à la demande « Tédibus ». Le Tédibus est disponible au départ de toutes les communes de la CC Sânon, et à destination de Lunéville ou Dombasle-sur-Meurthe, via Einville. Le but est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder aux pôles de services de proximité, ou aux points d'arrêts de bus du réseau fluo, desservant Nancy, ou encore aux haltes et gares ferroviaires, dont celle de Lunéville. Le tarif plein de 4€ par trajet simple.

La commune d'Einville-au-Jard dispose de deux bornes de recharges en centre-bourg pour véhicules électriques, et d'une aire de covoiturage (comprenant 2 places dédiées). Celle-ci est située en bordure de la D914 menant à Lunéville, et à proximité du port fluvial de plaisance de la commune. La commune de Maixe a également un site de covoiturage spontané. L'aménagement des aires de covoiturage est aussi pris en charge par le Pays du Lunévillois.
Dans le cadre de la labellisation nationale « France mobilité », les élus du PETR ont souhaité poursuivre les expérimentations concernant les nouvelles mobilités avec notamment la mise en place du covoiturage. La première expérimentation à être mise en place en 2019 concerne les déplacements les plus nombreux et les plus réguliers sur le territoire, les déplacements « domicile-travail », via une application mobile, créée et gérée par l'opérateur Klaxit. Le passager paie 1€ pour un trajet, jusqu'à 40km, dans la limite de deux aller-retours par jour (au-delà, 0,10€/km à la charge du passager). Le manque à gagner pour le conducteur, qui fixe son trajet entre 0,07€ et 0,10€/km, est reversé par le Pays du Lunévillois. Ainsi le conducteur reçoit au minimum 2€ par trajet et par passager.

Dans la continuité de sa labellisation TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), le Pays du Lunévillois a fait l'acquisition en 2018 de vélos électriques disponibles à la location sur différents points du territoire. Avec la création d'itinéraires cyclables, le Pays s'attache à faire la promotion des transports peu énergivores ou "transports doux". Pour la CC Sânon les vélos électriques sont disponibles à la location à la Base de loisirs de Bures. La Communauté de communes possède sur son territoire deux itinéraires cyclables reconnus : la véloroute voie verte du Sânon, le long du canal, et un itinéraire Einville-Lunéville.

5) L'emploi :

Chômage moins important sur la CC du Pays du Sânon (7.5%) que sur le territoire national (10.4%)
La plupart des emplois occupés par les habitants ne se situent pas sur le périmètre de la CCS.

Sur la Communauté de Communes, **69% des 15-64 ans sont en activité** (5% de plus qu'au niveau national), ce qui indique que la population du territoire est majoritairement active, 23,6% sont sans activité (incluant les étudiants, les personnes "au foyer" …).

Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 24 ans atteint 26% et, chez les plus de 55 ans, 9%, soit respectivement 2 à 3% de moins que les moyennes nationales.

Les emplois occupés par les actifs du territoire sont majoritairement stables et à temps complet: 15,7% des actifs ont un emploi à temps partiel (contre 16,7% au niveau national), et seul 8% des salariés du territoire occupent un emploi précaire (non stable) : CDD, interim, apprentissage, stage… Le revenu médian des ménages du territoire est de 20 950 € (le revenu median du département étant de 21 480 €).

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017

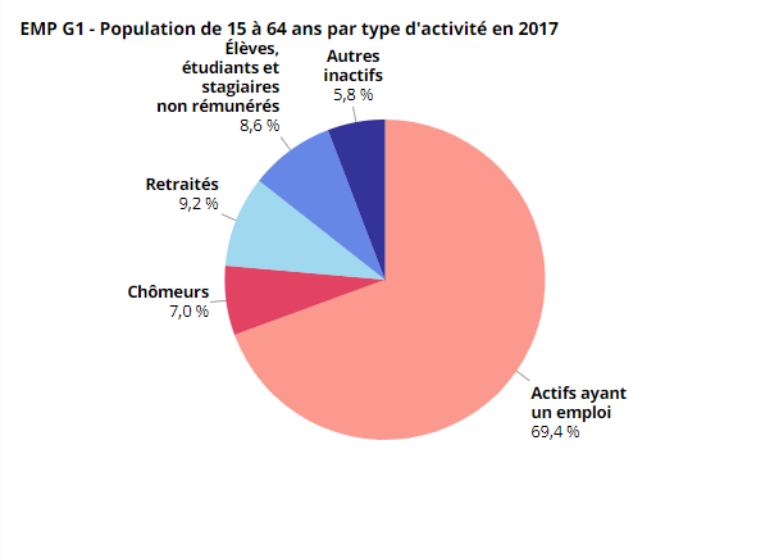

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

81% des actifs changent de territoire pour se rendre au travail, soit 17% de plus qu'au niveau national. Les actifs se rendent ainsi dans les territores voisins pour travailler, notamment sur les poles de Nancy et de Lunéville, en étant dépendants de leur voiture (92% des ménages de la CCS en possèdent au moins une).

Le taux de déplacement domcile-travail montre alors que le territoire du Sânon a majoritairement une fonction résidentielle, puisqu'une grande partie de ses habitants effectuent des trajets pendulaires quotidiens, pour travailler sur d'autres territoires, en bénéficiant de l'attractivité économique (moins de 40km) des pôles de Nancy et Lunéville.

Le territoire compte aussi 1 030 emplois (16% des actifs travaillent sur le territoire).. Ces emplois se répartissent de la façon suivante :

Emplois selon le secteur d'activité	CC Sânon %	France %
Ensemble	**100,0**	**100**
Agriculture	16,2	2,6
Industrie	17,1	12
Construction	12,3	6,4
Domaine tertiaire :	54,4	78,4
- Commerce, transports, services divers	22,4	/
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale	32,0	/

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020

Les entreprises tenues par des auto-entrepreneurs sont majoritaires sur le territoire, à hauteur de 67,9%. Les autres entreprises sont de taille assez modeste : les très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés sont présentes à 29,5%, et 12 petites à moyennes entreprises (PME), de moins de 50 salariés, sont aussi implantées sur le territorie, soit 2% des entreprises du Sânon. Cette repartition est similaire aux moyennes nationales.

En 2019, 31 nouvelles entreprises ont été créée sur le territoire, (soit un taux de 12,7%, contre 16,3% au niveau national). Ces creations d'entreprises s'orientent majoritairement dans les domaines du commerce, et autres services.

Les emplois des habitants de la CC Sânon sont répartis selon les categories socioprofesionnelles suivantes:

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2017	Nombre	%
Ensemble	**980**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	108	11,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	69	7,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	62	6,3
Professions intermédiaires	170	17,4
Employés	315	32,1
Ouvriers	256	26,1

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2020

De plus, la part des personnes retraitées correspond à 29,7% des habitants du Sânon, alors qu'au niveau départemental, ce taux est de 26,1%, ils sont ainsi fortement représentés sur la CC Sânon.

6) Le logement

La CC du Sânon compte 2779 logements dont 21% sont situés sur le bourg centre.
Des habitations de grandes tailles :
Les logements familiaux (T5 et +) sont présents à hauteur de 68%.

Les logements du territoire sont majoritairement, des résidences principales (à 89,2%), occupés par leur propriétaire (à 80%). 91% des logements sont des maisons individuelles (de plus de 5 pièces en moyenne), contre seulement 8,9% d'appartements (de plus de 3 pièces en moyenne). Plus de 64% des logements sont occupés depuis plus de 10 ans par leurs occupants.

La part de logement locatif privé représente 18.6% des logements, soit 453 résidences, et la part de logement locatif social (HLM) est de 0,5%, soit 12 résidences principales.

Les résidences secondaires regroupent 3,5% des logements du territoire, et leur nombre est en baisse. 7,3% des logements sont vacants sur le territoire et depuis 2007, le nombre de logements vacants est en hausse.

Depuis 2012, la population du Sânon évolue en légère baisse (-0.9%), du fait d'un solde négatif des entrées et des sorties sur le territoire, malgré un solde naturel positif.

Logements séniors :

En termes de logements séniors, le territoire comporte un EPHAD (pour personnes âgées dépendantes), d'une trentaine de résidents, sur la commune centre d'Einville-au-Jard. Sur la CCS, 41% des personnes de plus de 75 ans vivent seules dans leur domicile (42% au niveau national).

Habitat indigne :

Les chiffres indiquent que :

- 2.6% des résidences principales auraient un confort sanitaire insuffisant et 26% ne seraient pas doté de système de chauffage performant (central ou électrique)

- la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (11,1%) augmente depuis 2012

- une centaine de logements privés, logeant 220 personnes, seraient identifiés comme dégradés ou potentiellement indignes, notamment sur la commune d'Einville, ainsi que dans le reste du territoire.

Les enjeux ainsi révélés, lors de l'étude pré-opérationnelle de la nouvelle OPAH du territoire, sont de :

- requalifier les logements indignes occupés par leurs propriétaires ou par leurs locataires

- accompagner de manière globale les ménages concernés (accompagnement social notamment)

7) Dispositifs et projets urbanistiques

Nouvelle OPAH 2021-2024 pour la rénovation des logements.
Labellisation en Pôle d'Excellence Rurale en 2010.
Divers projets pour valoriser le territoire, améliorer le cadre de vie des habitants et attirer une forme de « tourisme vert »

La CCS intègre le périmètre du SCOT SUD 54. Ce Schéma de Cohérence Territoriale a pour objectif de fixer les grandes orientations en termes de développement urbain, économique et veille au respect des principes du développement durable. Les documents d'urbanisme locaux comme les PLU doivent être compatibles avec le SCOT.

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Sânon est classé « Zone de Revitalisation Rurale » (ZRR).

La CCS a mis en place plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration d'Habitat (OPAH). Un accompagnement technique et des subventions très intéressantes seront ainsi proposées pour la rénovation des logements des propriétaires occupants et bailleurs selon trois thématiques : la rénovation énergétique, la lutte contre le logement indigne, et l'autonomie pour le maintien à domicile.
La Communauté de communes du Sânon est également engagée, pour le volet rénovation énergétique, dans la Plateforme Locale de Rénovation Energétique, pilotée par le PETR du Pays du Lunévillois.
La CC Sânon subventionne aussi les projets de rénovation de façades de ses habitants.

La Communauté de Communes du Sânon a vu son projet de « Valorisation du territoire de la CCS par l'intermédiaire du Canal de la Marne au Rhin » labellisé Pôle d'Excellence Rural en 2010. Le projet a permis de moderniser les ports fluviaux d'Einville-au-Jard, Parroy et d'en créer un à Xures. Une Véloroute Voie Verte de 20 km de Xures à Maixe a aussi été aménagée. Navig'France, partenaire privé du projet, basé à Lagarde (Moselle) a créé un système de cartographie touristique embarquée sur les bateaux de plaisance qu'il loue, a construit un restaurant à Lagarde. En 2019, les derniers tronçons de véloroute voie verte ont été aménagés dans la partie Est du territoire, pour effectuer la liaison avec la véloroute voie verte de la CC du Saulnois (57), reliant ainsi Sarrebourg et même Strasbourg. Le Département de Meurthe-et-Moselle a aussi pour projet de réaliser, dans les prochaines années la section de véloroute voie verte de Maixe à Laneuveville-devant-Nancy, permettant ainsi de rejoindre Nancy. La CC Sânon réfléchit également à réaménager les 3 ports de son territoire, pour une gestion plus automatisée des sites.

Concernant les documents d'urbanisme, voici les communes qui en disposent :

Communes	***Nature du document d'urbanisme***
Flainval	POS (plan d'occupation des sols) depuis 1993, transformé en PLU en 2020
Hoéville	POS (plan d'occupation des sols) depuis 2002
Maixe	POS depuis le 7 juillet 1981 et transformé en PLU en 2020
Courbesseaux	POS depuis 2001. Commune passée en PLU en 2011 pour pouvoir disposer de nouveaux terrains constructibles, PLU révisé et approuvé en 2020.
Einville-au-Jard	Commune transforme son POS (mis en place en 1986) en PLU en 2012 afin de développer de nouvelles zones constructibles pour des familles, d'une part, mais également favoriser le développement économique, d'autre part, en vue de la création d'une zone d'activité. Einville a créé également des logements à proximité de la maison de retraite à destination des personnes âgées afin qu'elles puissent bénéficier des services de la maison de retraite tout en conservant leur autonomie. Le PLU a été révisé et approuvé en 2021.
Anthelupt	POS depuis 1977, modifié en 2003 et transformé en PLU en 2019
Deuxville	POS approuvé en 1987 modifié en 2009 et en révision depuis 2016 et transformé en PLU en 2021.

Les autres communes de la CC Sânon sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

8) Localisation structures, équipements et services

a) Les écoles

<u>Ecoles maternelles et primaires :</u>

Nouveau regroupement scolaire en cours de réflexion qui deviendra à terme le lieu principal de scolarisation des élèves regroupant 400 élèves.
Intégration de l'accueil périscolaire au projet.

La CCS ne possède que des établissements publics sur son territoire.

En 2015, la Communauté de Communes du Sânon a coordonné un projet de restructuration scolaire ayant pour but d'éviter l'isolement des enseignants, favoriser des services périscolaires et des NAP de qualité. Ainsi à la rentrée 2015/2016, les classes d'Athienville, Coincourt, Parroy, Serres et Valhey ont été transférées à l'école d'Einville-au-Jard et les enfants de Bezange-la-Grande intègrent désormais l'école d'Arracourt.

Pour l'année scolaire 2016/2017, les anciens : - demi RPI Serres – Valhey, - RPI Einville – Bonviller – Bienville – Raville- Crion- Sionviller, - RPI Parroy – Coincourt – Hénaménil – Xures – Mouacourt – Bauzemont – Bathelémont, ne forment plus qu'un.

Ceci-ci n'est qu'une étape à une restructuration globale plus importante. A terme, le RPI de Maixe/Deuxville, et/ou RPI Arracourt/Juvrecourt/Réchicourt/Bures/Bezange-la-Grande pourrait rejoindre ce syndicat unique. La construction d'une nouvelle école serait alors nécessaire. Ce projet est actuellement en cours de réflexion au niveau du SIS Sânon.

Le Syndicat intercommunal scolaire du Sânon envisage aussi actuellement le projet de construire à Einville-au-Jard les nouveaux locaux du groupe scolaire, réunissant les classes de maternelle et primaire, ainsi que l'accueil périscolaire.

La carte scolaire actuelle du Sânon en 2021 est donc la suivante :

Collège Duvivier :

Un collège avec 252 élèves et un Plan Collèges Nouvelles Générations mené par le Conseil Départemental.
Locaux du futur regroupement scolaire adossé au collège.

On constate actuellement, une légère baisse des effectifs de – 16% entre 2015 et 2018. Les effectifs sont néanmoins stables entre 2018 et 2020. Ce collège ne dispose pas de section SEGPA. Le dispositif des "Cordées de la réussite" a été mis en place dans le collège en février 2021, afin d'accompagner les élèves dans leur orientation et susciter l'ambition scolaire (en partenariat avec l'école Polytech'Nancy)

Un Plan Collèges Nouvelles Générations, correspondant à une programmation pour la restructuration du college, mené par le Département 54, est en cours. Les enjeux majeurs de la restructuration du collège sont la construction d'une nouvelle demi-pension mutualisée avec le SIS du Sanon, l'accessibilité du collège et la gestion des flux de dépose des élèves, la refection des toitures, l'isolation thermique et la gestion des surchauffes, la fourniture de tablettes numériques pour les ateliers artistiques, et de tableaux blancs interactifs (soit 2 classes connectées, 60 tablettes mutualisées (élèves et enseignants), 6 espaces couverts en wifi, 6 tableaux blancs intéractifs, un espace numérique de travail en ligne…).

La CCS ne dispose pas de lycée sur son territoire. Les élèves fréquentent les lycées de Lunéville, Dombasle-sur-Meurthe ou Nancy.

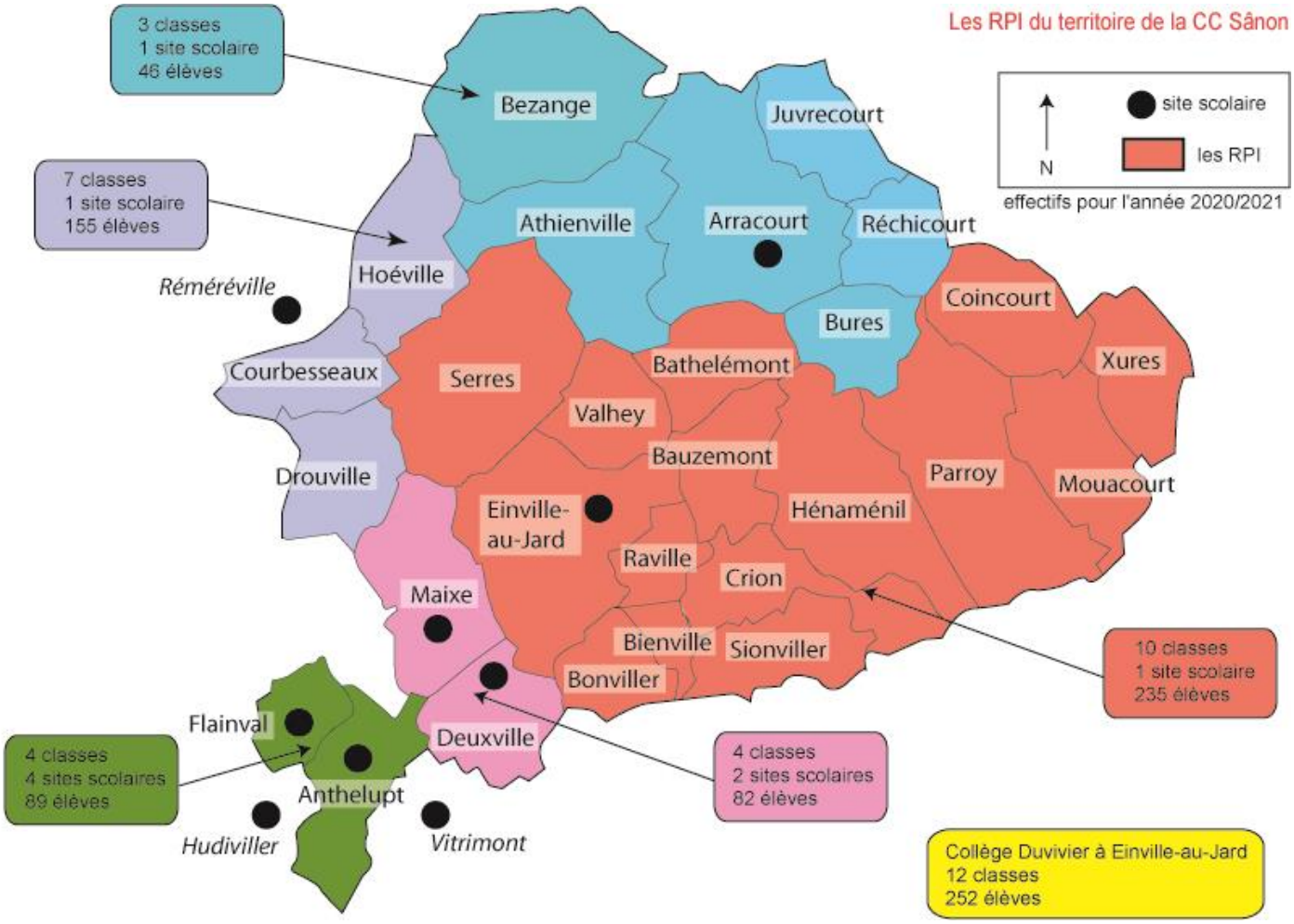

Les RPI du territoire de la CC Sânon en 2021

b) Les associations

Tissu associatif riche et bien ancré.
Associations proposant 60 activités sportives, culturelles, ludiques.

Le territoire est riche de ses associations locales nombreuses, actives et bien ancrées sur le territoire.

Les foyers ruraux sont des forces vives incontournables qui organisent de nombreuses activités et manifestations locales. Une association locale regroupant l'ensemble de la douzaine des foyers ruraux du secteur existe depuis plus de 40 ans.

L'association des Randonneurs du Sânon et du Lunévillois est particulièrement dynamique et porteuse de projets (aménagement de sentiers de randonnées en lien avec la CCS, animations autour de l'environnement, randonnées pédestres, etc..).

L'association d'Histoire locale d'Einville est également une force vive avec ses nombreuses expositions culturelles, publication d'ouvrage, conferences (sur les themes de l'Histoire, du patrimoine local, de l'industie du sel…) ...

L'association Familles Rurales Einville et Environs et l'association Jeunesse et Territoire du Sânon (JTS), proposent de nombreuses activités et accueils de loisirs pour les jeunes et les familles. Ces dernières organisent avec les jeunes des actions diverses et variées (camps, séjours, voyages, etc…). Elles forment également de nombreux jeunes (BAFA, BAFD) qui deviennent ensuite acteurs associatifs et initiateurs de projets sur le territoire. Les retombées sont très positives.

La liste des associations oeuvrant sur le territoire est la suivante :

Nom de l'association	Activités proposées
Club des Vignerons	activité de groupe à Anthelupt
FOYER RURAL de Anthelupt	renforcement musculaire, ateliers créatifs, loto, rando'dine, tournois de belote…
Les Petites Mains	Activité de groupe à Anthelupt
TRAIN TOURSITIQUE MINIATURE	Activité à Anthelupt
FOYER RURAL ATHIENVILLE	théâtre, ping-pong, repas
FOYER RURAL ARRACOURT	activities locales…
Foyer Rural Bezange	peinture, dentelles, chorale, théâtre, marche nordique, club d'histoire locale, activités enfants
FOYER RURAL Bonviller	repas séniors, tombola, cartes, chasse aux trésors, animations jeunes
Association Loisirs et Culture des habitants de Courbesseaux (ALCHC)	festivités (St Nicolas, beaujolais…), repas, marche…
ACCA de Crion	association de chasse
FOYER RURAL d'Einville	qi-gong et randonnées pédestres
Les Randonneurs du Sânon (Deuxville)	randonnées, rando-santé, balisage et entretien des chemins
ACCA d'Einville	association de chasse
AMC (Einville)	manifestations en lien avec le devoir de mémoire
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Einville)	activités sapeurs pompiers, bal, manifestations…
Amicale Des Donneurs De Sang (Einville)	organisation de collectes de sang
ASSEDRAM (Einville)	groupe des propriétaires fonciers exposés au risque minier
Canoë Kayak de la Vallée du Sânon (Einville)	canoë eaux calme ou eau vive, musculation, parcours de santé, sorties, stages polyvalents, compétitions...
Club de Foot AFE (Einville)	entraînement et tournoi foot
Ass. Sanaga Maritime (Einville)	association du collège d'Einville
Comité des Fêtes d'Einville	organisation de festivités sur la commune…
Familles Rurales Einville et Environs	accueil périscolaire, accueil de loisirs…, Maison France Service, animations festives, culturelles, sportives, artistiques pour les familles, accompagnement à la scolarité à l'école d'Einville
FOYER RURAL d'Einville :	marches, ping pong, couture, danse, yoga, informatique, cercle d'histoire locale, médiathèque (maison de la Halle)
- Cercle d'Histoire Locale	histoire locale, écrits, livres, expositions, conférences... (géré par le foyer rural d'Einville)
- Médiathéque	Médiathèque (géré par le foyer rural d'Einville)
JUDO CLUB (Einville)	Judo
Les Archers Du Sânon (Einville)	tir à l'arc, entraînement, concours…
LINCOURT CA BOUGE (Einville)	association de l'EHPAD d'Einville
ADMR Sânon (Einville)	aide à domicile des personnes âgées
SIAD (Einville)	soins infirmiers à domicile, transport accompagné

Relais Assistantes Maternelles (Einville)	accueil, animations et aides aux assitants maternels de la CCS
USEP EINVILLE	sport scolaire de l'école publique
GRAIN DE Sâ (Bauzemont)	découverte et actions en faveur de l'environnement local
Cheval Sport Passion (Fainval)	centre équestre : équitation
ACCA de Flainval	association de chasse
FOYER RURAL de Flainval	travaux manuels, cuisine, manifestations, colis des anciens…
FOYER RURAL d'Hoéville	cartes des anciens, marche et pétanque
VOL A VUE (Hoéville)	école de pilotage ulm (baptême, formation…)
ACCA de Maixe	association de chasse
La Galopade (Deuxville)	équitation, compétition, horse ball, dressage, balades en main
Carache Lunévilloise (Lunéville)	Pêche sur le Canal Marne au Rhin et étang de Parroy
APPMA « Les Pêcheurs du Sânon » (Hénaménil)	pêche sur le Sânon (Association 34gree de pêche et de protection des milieux aquatiques (appma))
FOYER RURAL de MAIXE (FRM)	activité florale, culinaire, badminton, club des anciens, zumba
Ondulations – les Maixicanos (Maixe)	cours de danse, danse latine, coaching, spectacles…
SASSI Sport (Mouacourt)	centre équestre : équitation
ACCA de Bezange	association de chasse
La Balzane (Parroy)	centre équestre : équitation
Parroy Animations	festivités, repas…
Foyer Rural de Réchicourt-la-Petite	activités loacles…
Rémé'loisirs	centre de loisirs des vacances d'été à Réméréville
Foyer Rural de Serres	sorties, manifestations, soirées, fêtes, club couture et tricot
Association ALPP	gestion de l'étang, pêche et manifestations
ACCA D'HOEVILLE	association de chasse
Foyer Ruraux de Secteur (Lunéville)	coordination des foyers ruraux du Sânon
DISTR'ACTION (Valhey)	spectacles de magie
Jeunesse et Territoire du Sânon (Valhey)	animations pour la jeunesse
ACCA de Xures	association de chasse

c) Les équipements culturels

A Einville se trouve une médiathèque ouverte à tous les habitants du Sânon, depuis presque 40 ans. 350 livres, des CD et des DVD y sont proposés. Des ateliers de lecture, de peinture et des cours d'informatique y sont organisés ainsi que des expositions culturelles régulières tout public. Cet équipement est tenu par des équipes de bénévoles motivés dans les villages (Foyer rural d'Einville), et qui intègrent bien souvent un tissu associatif bien ancré et très actif sur le territoire.

En termes de sites touristiques, la Communauté de Communes du Sânon compte un chevalement de sel à Einville, dont elle a la gestion, une voie verte, trois ports, l'étang de Parroy et sa base nautique, de nombreux sentiers de randonnées, 3 Espaces Naturels Sensibles (étang de Parroy et forêts de Ranzey et de Bezange-la-Grande), et de nombreux vestiges militaires (dont 2 circuits de mémoire, le site du Léomont, la nécropole nationale de Courbesseaux, des blockhaus…).

La CC Sânon accueille annuellement des lancements de saison et spectacles décentralisés de la Méridienne (théâtre de Lunéville), ainsi que d'autres évènements culturels ponctuels. Tous les 2 ans, l'association JTS organise aussi, avec l'appui de la CC Sânon, le Festi'arts Sânon (spectacles, théâtre, danse, chants…), attirant à chaque édition plus de 2 000 visiteurs sur plusieurs jours d'animations.

d) La Santé

Présence d'une Maison de la Santé et d'un Contrat Local de Santé 2020-2022.

La Communauté de Communes du Sânon compte une Maison de Santé au centre du village d'Einville-au-Jard. Etant donné le vieillissement de la population, un accroissement des besoins en matière de santé et la raréfaction des professions médicales sur le secteur, un projet de maison de santé a éclos, afin de dégager des perspectives en matière de soins et de santé sur le territoire.
La Maison de santé du Sânon regroupe deux médecins généralistes, des infirmières (cinq au total), un kinésithérapeute, une orthophoniste, une pédicure-podologue, une ostéopathe. Une sage-femme et une nutritionniste sont également vacataires.
Des ateliers sur les problématiques liées au diabète y sont également organisés. Un projet de soins, une coordination et une continuité des soins sont mis en place afin d'assurer un service de soins coordonné, durable et de qualité.

Le cabinet d'un autre docteur généraliste est également present au centre d'Einville pour completer cette offre, ainsi que le cabinet d'un dentiste. Le village d'Einville compte aussi une pharmacie et un EPHAD d'une trentaine de résidents.

La Communauté de Communes du Pays du Sânon est signataire, via le PETR, du Contrat Local de Santé (2020–2022), porté par le Pays du Lunévillois. Le contrat vise à coordonner des politiques publiques de santé en définissant des priorités sur la base des besoins, afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé commune.

e) Les infrastructures

Des infrastructures publiques

Dans chaque commune sont organisées des permanences de Mairie.
Une poste est ouverte à Einville tous les jours de la semaine (un relais colis est organisé sur Arracourt par la boulangerie).

La **maison des services** de la communauté de communes abrite les services administratifs de la CCS et ceux du SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), et de l'ADMR (Aide à Domicile en milieu rural pour le maintien à domicile des personnes âgées notmamment).

Une Maison de Santé qui réunit deux médecins généralistes, des infirmières, un kinésithérapeute, une orthophoniste, une pédicure-podologue, une ostéopathe. Une sage-femme et une nutritionniste sont également vacataires.

La Communauté de Communes compte aussi une **déchetterie intercommunale** à Einville-au-Jard.

Une médiathèque, gérée par l'association du Foyer rural d'Einville est aussi présente sur la commune d'Einville.

On constate aussi que la majorité des communes disposent d'équipements sportifs :

Commune	Types d'équipements sportifs
Anthelupt	1 terrain de foot 1panier de basket 1 table de ping pong 1 gym dans la salle polyvalente
Arracourt	1 terrain de foot 2 tables de ping pong (une extérieure et une intérieure)
Bezange	1 terrain de foot
Bures	Base de voile
Courbesseaux	1 aire de jeux 1 terrain multisports
Crion	1 aire de jeux 1 plate-forme multisports
Deuxville	1 terrain de foot 1 terrain de basket
Einville	2 terrains de football 1 dojo 2 cours de tennis 1 jardin de tir Beursault (tir à l'arc) terrains de jeux pour enfants 1 parcours de santé 1 gymnase (du syndicat du collège)
Hénaménil	1 aire de jeux avec terrain de foot 1 terrain multisports
Hoéville	1 terrain de foot
Juvrecourt	1 terrain de jeu
Maixe	1 terrain de football 1 court de tennis couvert avec marquage pour le badminton 1 salle polyvalente pour activités sportives et artistiques
Parroy	1 terrain multisports, foot, volley, un panneau de basket 1 terrain de pétanque
Xures	1 terrain multi-sports (handball, basket, tennis, volley, football) 1 terrain de pétanque

Le tourisme fluvial est une particularité de la Communauté de Communes du Sânon. Traversée par le canal de la Marne au Rhin d'Est en Ouest, l'EPCI a tiré partie de cet atout en travaillant sur cet axe de son développement local.

Pour valoriser et faire connaitre ces réalisations et plus largement, l'ensemble du territoire, des sentiers de géocaching ont été créés. Ils permettent de découvrir autrement le territoire. Ils ciblent un public plus jeune et plus familial que celui de la randonnée pédestre.

Des infrastructures privées ou associatives

La CCS possède de **nombreuses chambres d'hôtes et gîtes** permettant de développer sur le secteur un tourisme vert attiré par la qualité paysagère du Sânon. Seule faiblesse de ces hébergements.
La commune de Parroy dispose aussi d'un **camping municipal 2 étoiles** de 26 places.
La **base de voile de Bures** est également un point fort du territoire où les sports d'eau et d'extérieurs peuvent être pratiqués. Des possibilités d'hébergements en mobil-homes (8 au total, dont 1 aménagé pour les personnes à mobilité réduite), camping, et dortoir y sont proposées.

Le territoire de la communauté de communes du Sânon propose une offre de services relativement complète grâce aux accueils et services suivants gérés par différentes associations :

- **Un RAM,**
- **Un LAPE,**
- Des **accueils de loisirs toutes périodes** (déclarés auprès de la DDCS),
- Des **séjours pour les jeunes.**

Les accueils mis en place par les différentes associations permettent d'avoir une offre de services satisfaisante en matière d'enfance et de jeunesse.

L'association Familles Rurales Einville et Environs en plus de leurs missions d'accompagnement des familles, s'organise en relai de services publics à Einville, en devenant **Maison de Services au Public** (MSAP), avec le **label Frances Services** depuis 2020. Les habitants du territoire peuvent trouver de nombreuses informations et être accompagnés dans leurs démarches liées à de nombreuses institutions publiques (Caf, Cpam, Pôle emploi, mission locale, impôts, carte grise, retraite, etc.…) en lien avec les différents services.
Par ailleurs, depuis 2012, **l'antenne de justice** de Lunéville s'associe aux services de l'association en apportant une information claire sur les questions liées aux droits et aux démarches des familles. La **mission locale**, prenant place également dans l'association, organise des permanences régulières auprès des jeunes et agit sur la recherche d'emploi, de formation et de définition de projet professionnel.

Jeunesse et Territoire du Sânon est un acteur incontournable du territoire à destination des jeunes (montage de projets, formations, aide financière etc.) pour des chantiers jeunes, séjours et camps d'ados, ainsi que de nombreuses activités culturelles, de loisirs et de sorties sportives.

f) Zones d'activité

Il n'y a pas de zone d'activité sur la Communauté de Communes du Pays du Sânon.

SWOT DONNEES GENERALES DIAGNOSTIC	
Atouts **Présence d'une offre de services riche et bien structurée couvrant l'intégralité des champs de la CTG. La CC porte par ailleurs l'intégralité des compétences liées à la CTG.** Diverses labellisations : Pôle d'Excellence Rurales, France mobilité, territoire à énergi positive pour la croissance verte Présence de plus de 60 associations sportives, culturelles et ludiques Taux de chômage moins important que sur le département Sous représentation de la structure monoparentale par rapport au département	**Faiblesses** Centralisation des services et commerces sur le bourg d'Einville-au-Jard Population vieillissante Emplois se situant en dehors du territoire (16% des actifs travaillent sur le territoire) Pas de zone d'activités Pas de lycée ou d'école d'études supérieures sur le territoire
Opportunités Construction d'un nouveau regroupement scolaire à venir (accueillera 400 élèves) proche du collège (accueillant 250 collégiens) L'offre de services étant bien maillée pour ce territoire rural, l'enjeu sera de mieux communiquer, échanger entre acteurs	**Menaces** Territoire à dominante rurale posant des problèmes de mobilité pour les habitants du territoire Laisser de côté les habitants les plus éloignés en contiuant à centraliser l'offre à Einville Perdre davantage de population jeune du fait de l'absence d'école supérieure

Annexe 2

Liste des équipements et services soutenus par la collectivité

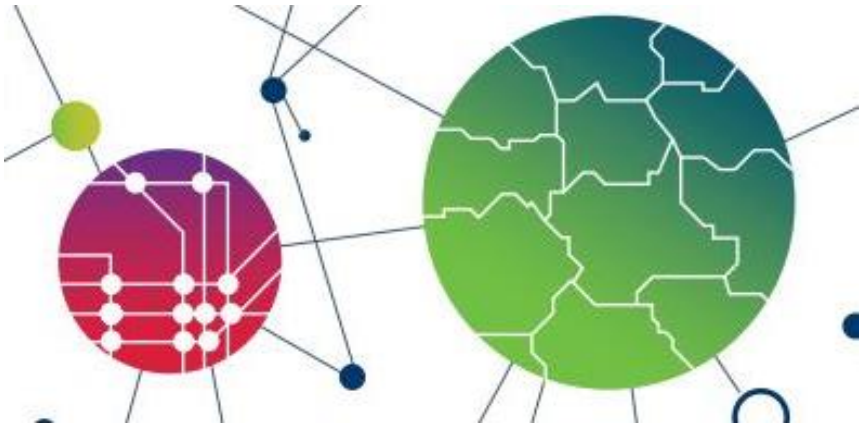

Liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues.

Communauté de communes du Sânon		
Enfance	RAM	Gestion associative (Familles Rurales). Projet et construction du RAM initialement portés par la CC Sânon
Jeunesse	Tous les ACM périscolaires et extrascolaires du territoire	Comprenant l'ACM de Réméréville
	Animations et séjours jeunes	Portage Jeunesse et Territoire du Sânon (Foyers Ruraux)
	FPT axe Jeunesse : local ados	Portage Familles Rurales
Parentalité	REAAP	Portage Familles Rurales
	CLAS	Portage Familles Rurales
	LAPE	Portage Familles Rurales
Cadre de Vie	Espace de Vie Social	Portage associatif (Familles Rurales).
Autonomie / Insertion	Mission Locale rayonnant sur le Pays du Lunévillois	Soutien de la CC Sânon via le PETR
Accès aux Droits	MSAP labélisée France Services	Gestion associative (Familles Rurales). Participation au coût du loyer

Annexe 3

Schéma de développement partagé 2020 / 2023

Thème 1 : PETITE ENFANCE

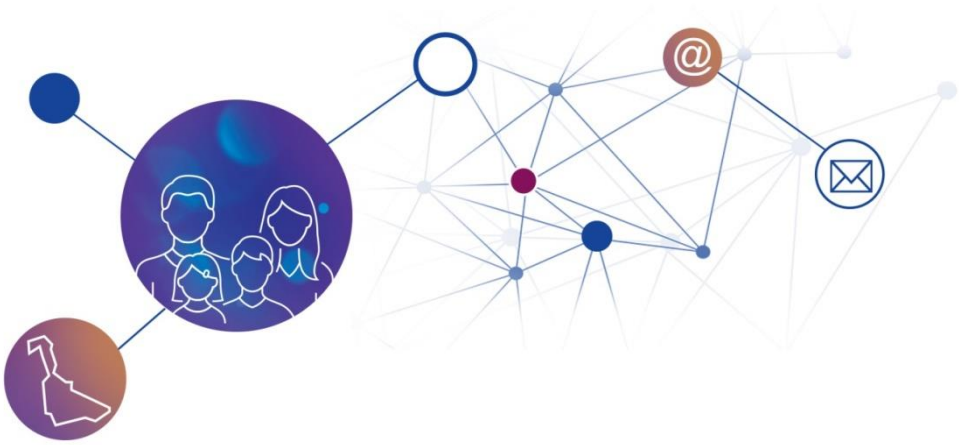

1) Carte des services petite enfance (si possible)

La Communauté de Communes, au travers de sa compétence Enfance-Jeunesse, porte des projets liés à la petite enfance, comme notamment la création du RAM Sânon, pour l'ensemble de son territoire. La gestion de cette structure a été confiée à l'association Familles Rurales et Environs. Pour les actions concernant les enfants de moins de 6 ans, l'association réalise également la mise en œuvre du LAPE et de son animation.

2) La « petite enfance » :

La petite enfance recouvre les services et structures pour les enfants de moins de 6 ans uniquement, tels que les RAM, les EAJE.

3) Rappel des objectifs de la Convention Territoriale Globale Départementale

La **convention territoriale globale Départementale** (CTGD) est une **convention** de partenariat qui vise à renforcer, l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du département de Meurthe-et-Moselle.

Il s'agit **d'animer le Schéma Départemental des Services d'Accueil de la Petite Enfance et de Soutien à la Parentalité (SDAPEP)** et de **maintenir et développer la qualité d'accueil** au sein des services d'accueil de la Petite Enfance et la qualité des actions d'accompagnement à la Parentalité.

En termes d'objectifs opérationnels, la CTGD fixe les principes suivants :

- Installer des coordinations dédiées à la Petite Enfance et à l'accompagnement de la Parentalité sur tous les territoires
- Soutenir ces coordinations et participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets de chacune d'entre elles
- Expérimenter la fusion des coordinations territoriales dédiées à la Petite Enfance et à l'accompagnement de la Parentalité afin d'être en adéquation avec le SDAPEP et de mutualiser les moyens financiers et humains

Réduire les inégalités territoriales d'accès aux services d'accueil Petite Enfance et **structurer une offre dédiée à la Parentalité** et **maintenir l'adéquation entre offre et besoins** sont de grands objectifs poursuivis par la CTGD.

La CTGD et les CTG vise à intensifier la collaboration entre le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et les collectivités locales afin :

- de maintenir l'offre existante en quantité et en qualité à destination de tous
- de réguler les nouvelles offres en accueil collectif (notamment l'implantation des micro-crèches), et individuel (Maison d'Assistants Maternels) en fonction des besoins des territoires et des zones prioritaires

Evolution de la natalité sur les 5 dernières années :

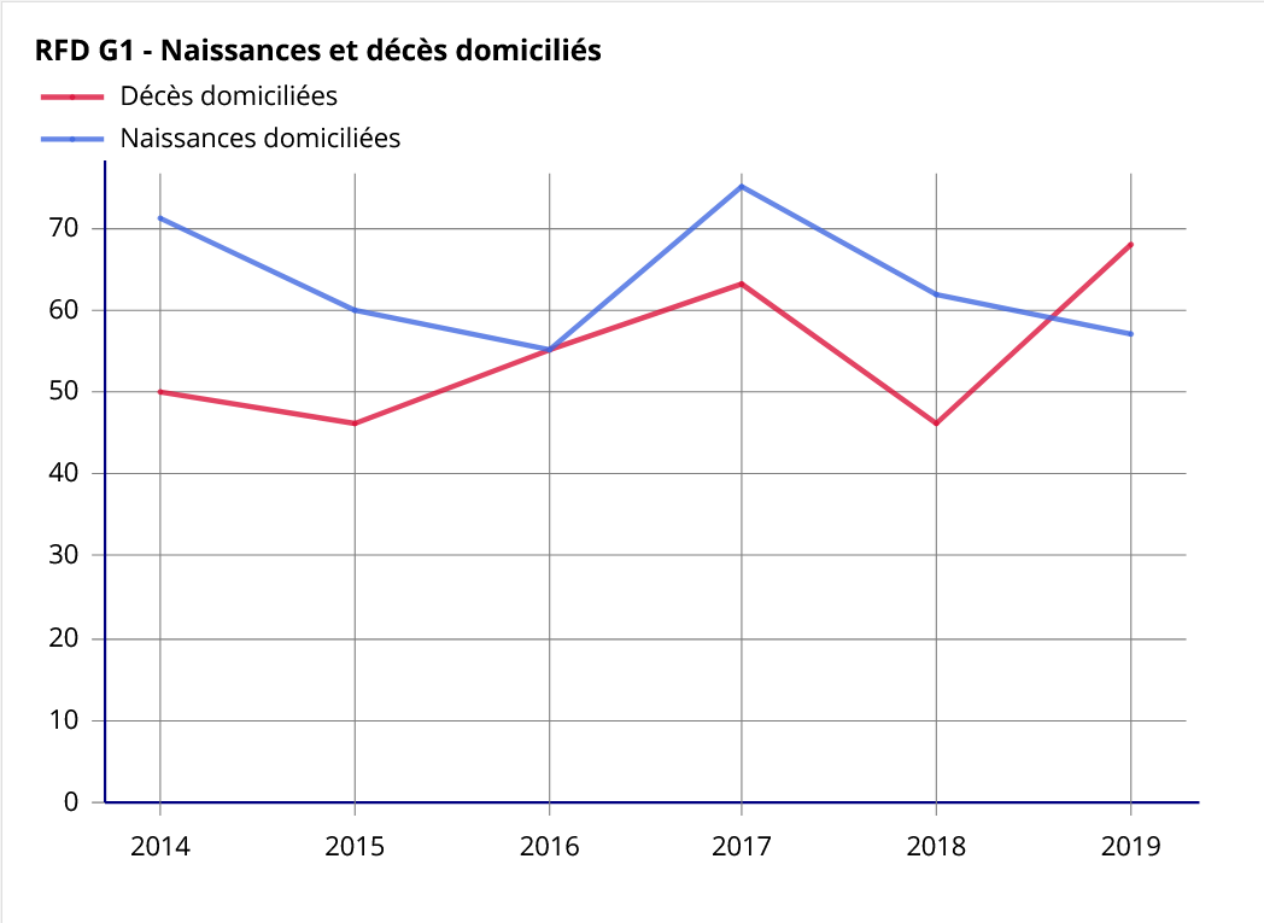

Les variations paraissent importantes d'une année à l'autre. Cependant, cela est principalement dû à la faible démographie du territoire ; la forme de la courbe est donc à prendre avec vigilance. Cependant, il peut être observé que sur la dernière année de recensement des décès et naissance, le nombre de décès vient maintenant dépasser le nombre de naissances.

Le territoire est dépourvu de places agréées en accueil collectif. Les parents du territoire se tournent donc vers les accueils individuels, observons donc le taux de couverture des assistantes maternelles :

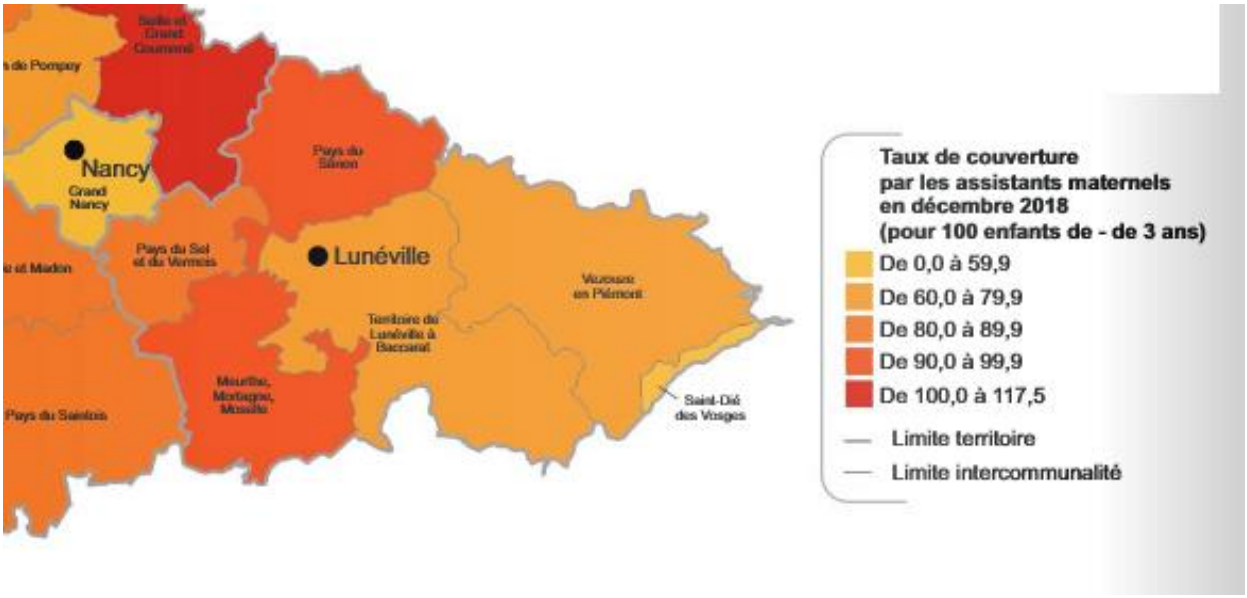

Le taux de couverture par les assistants maternels était supérieur en décembre 2018 à la moyenne du département (sources INSEE - CC : 92,6% Département : 63,2%). Ce qui signifie qu'en l'absence de structure collective, la population parvient tout de même à obtenir un mode de garde.

1 RAM « 1,2,3 Nounou » qui couvre l'ensemble des communes de la CC du Sânon (plus la commune de Crévic) est présent à Einville au Jard il permet d'orienter les parents vers les assistantes maternelles.

Le nombre d'enfants Caf et MSA de moins de 3 ans est de 179 en 2019 contre 195 en 2017 (-16 en 2 ans).
Le nombre d'enfants Caf et MSA entre 3 et 6 ans : 172 en 2019 contre 228 en 2017 (-56 en 2 ans).

Taux de familles Caf avec enfants de – de 3 ans dont les 2 parents travaillent : 69.3% en 2019 contre 62.8% en 2017. 117 enfants sont concernés par les 2 parents qui travaillent en 2019 contre 112 en 2017.

5) Offre d'accueil individuel

RAM 1.2.3 Nounou géré par l'association Familles Rurales Einville et environs

RAM créé en 2004 sur la base d'1 ETP

Un budget annuel de fonctionnement de 52 000€ en 2019

Permanences délocalisées sur le territoire

Certaines communes à l'Est et au Sud Est du territoire dépourvues d'accueil individuel.

AM réparties sur 16 communes, les 12 autres communes n'en comptent aucun

En 2021, 51 AM actives sur le territoire au moins 1 mois dans l'année

22.9 AM pour 100 enfants Caf et MSA sur le Sânon contre 12.3 en France

En 2019 14 AM de plus de 55 ans (6 de plus de 60 ans) sur 41 AM actives au 31/12/2019

2.3 enfants en moyenne par AM sur le territoire (3.2 au niveau national)

128h rémunérées par enfants gardé sur le Sânon contre 103h sur le territoire national

En 2019 : 113 familles avec enfants de – de 6 ans emploient un AM contre 152 en 2017.

Enfants de moins de 3 ans gardés par un AM aussi nombreux en 2019 qu'en 2017. 44 enfants entre 3 et 6 ans accueillis en moins chez un AM entre 2017 et 2019

171 places disponibles en individuel en 2021. Soit 52 places en moins en 5 ans principalement dûes aux départs en retraite

Répartition des assistants maternels selon les Regroupements pédagogiques intercommunaux / nombre et repartition des places disponibles

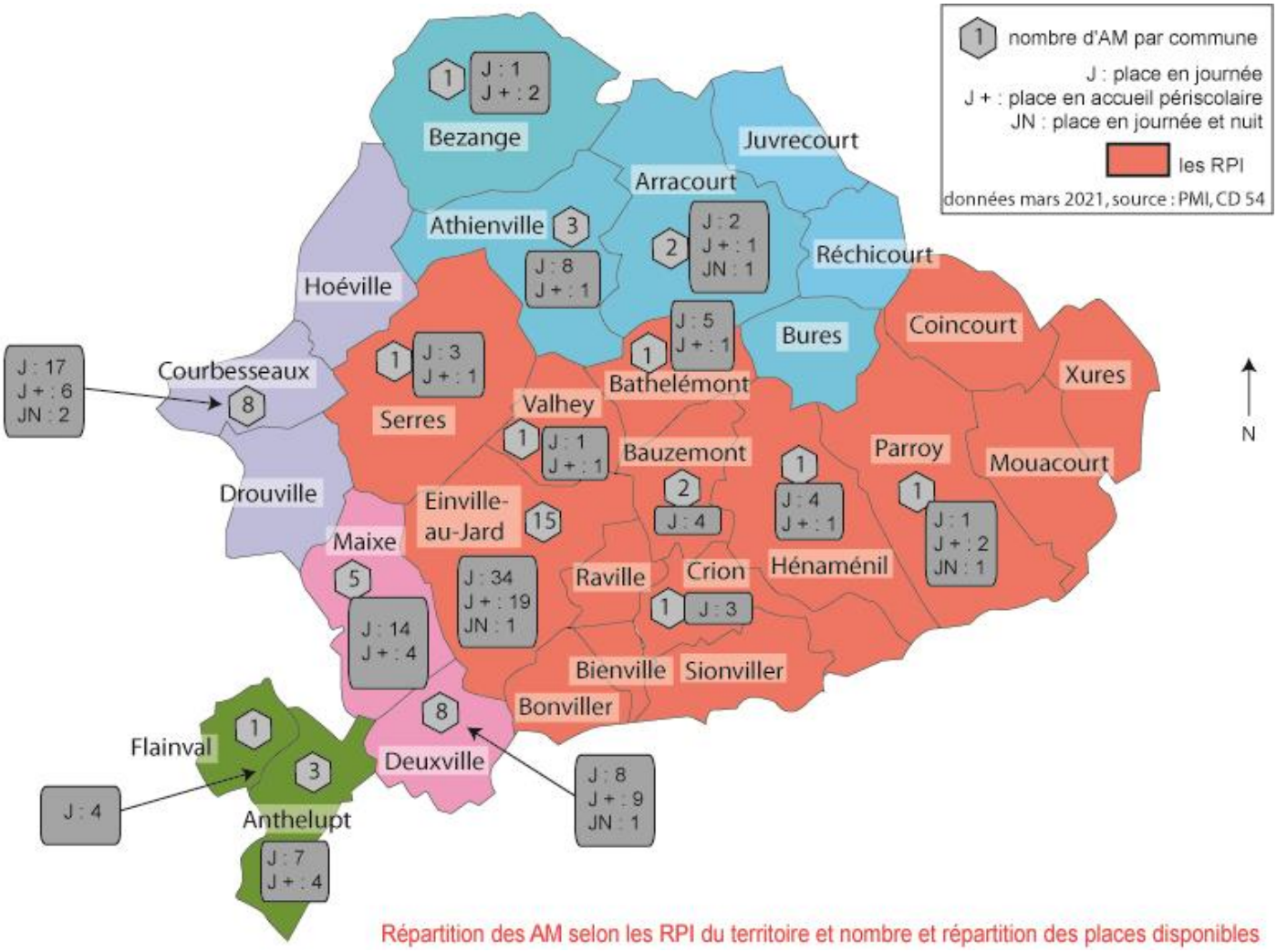

Répartition des AM selon les RPI du territoire et nombre et répartition des places disponibles

6) Offre d'accueil collectif

La communauté de communes des Pays du Sânon ne dispose pas de structure d'accueil collectif.

7) Autres services à destination des jeunes enfants

Les Services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), qui oeuvrent sur le territorie de la CC Sânon, sont présents à la Maison départementales des solidaritées (MDS) de Lunéville. La MDS est un équipement de proximité du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels chargée :
- d'informer, accompagner et protéger les personnes et les familles (enfants, adultes, personnes âgées et handicapées)

- de mettre en oeuvre des actions de prévention et d'insertion adaptées à chacun, dans le cadre de la lutte contre les exclusions
- de mener des actions de santé en direction des familles, des enfants, des femmes enceintes

Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les acteurs locaux (associations, acteurs publics, institutions). Elles participent à des démarches de réflexion et de diagnostics afin d'apporter les meilleures réponses aux besoins des publics rencontrés.

Les équipes de la protection maternelle infantile accompagnent ainsi les parents, jusqu'aux six ans de l'enfant, par des visites à domicile, ou à la MDS (sur rendez-vous) et également à l'école maternelle, où un bilan de santé (état de santé général, développement et socialisation de l'enfant) est notamment effectué par un médecin, pour tous les enfants âgés de 3 à 4 ans, avec une attention particulière portée sur le dépistage des troubles du langage.

Pour accompagner les futurs parents ou les parents qui le souhaitent, dans les 6 premières années de leur enfant, sage-femme, puéricultrices et médecins de la PMI sont présents pour échanger, répondre à leurs questions et réaliser des consultations et suivi préventifs (croissance, développement, handicaps, éveil, socialisation éducation et santé de l'enfant). Les professionnels de la PMI aident également à trouver un mode d'accueil pour l'enfant, en fonction des situations de chacun.

Les services de la PMI œuvrent aussi sur le territoire du Sânon via le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays du Lunévillois, porté par le PETR. Pour le thème « prévention et éducation à la santé », une action vise à réduire les inégalités de formation de langage dans la petite enfance, sous le nom de projet PERL. Des visites d'une puéricultrice de la PMI peuvent ainsi être mise en place chez les parents (par tirage au sort), de la naissance de l'enfant à ses 4 ans, pour évaluer le développement de l'enfant, détecter les retards de langage, écouter les parents et observer l'interaction parents-enfant.

Une permanence de la PMI est aussi réalisée 1 fois par mois au Relai Familles à Einville, dans le cadre des missions France Services de l'association Familles Rurales Einville et Environs, pour assurer le suivi des nourrissons et des familles, et réaliser des consultations par un médecin de la PMI.

De même, l'assistante sociale de secteur du département 54, et l'assistante sociale de la CAF, réalisent également des permanences, sur rendez-vous, au Relai Familles à Einville-au-Jard.

SWOT PETITE ENFANCE	
Atouts Présence d'un RAM avec des permanences délocalisées sur le territoire Centralisation des demandes d'accueil par le RAM	**Faiblesses** Pas de choix entre mode d'accueil collectif et individuel pour les familles Aucune offre sur certains petits villages en accueil individuel (12 villages sur 34)
Opportunités Promouvoir le métier d'Assistant maternel sur les secteurs dépourvus Poser une réflexion sur une nouvelle forme d'accueil plus collective permettant aux parents d'avoir le choix entre accueil en individuel et accueil plus collectif (type MAM ou micro-crèche)	**Menaces** Choix par défaut du mode d'accueil des enfants ne correspondant pas au choix premier des familles Risque de saturation des places en individuel sur certains secteurs plus ruraux où la demande peut être ponctuellement supérieure à l'offre ou sur les secteurs proches des écoles

Enjeux pour demain…

Comment préserver une offre d'accueil pour les jeunes enfants la plus accessible possible en milieu rural ? Que la réponse soit individuelle ou collective tout en maintenant au minimum l'offre actuelle.

Cette communauté de communes ne propose que de l'accueil individuel, aucune offre d'accueil collective du jeune enfant n'est disponible. L'idée est de sonder la population pour connaître leurs envies et leurs besoins.

Feuille de route PETITE ENFANCE	
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**
1) Augmenter le nombre d'assistante maternelle sur le territoire, notamment dans les villages qui en sont dépourvu 2) Mener une réflexion sur l'offre et les modes d'accueils proposés sur le territoire (collectif ou individuel) 3) Mieux informer les parents sur les dispositifs d'accueils ponctuels d'urgence existants	1) Renforcer la promotion du métier d'assistante maternelle par une communication plus accrue et des animations diverses, dans l'idée de provoquer des vocations 2) Questionner les besoins des parents en termes de mode de garde 2) Étudier l'offre d'accueil et son évolution 3) Diffuser l'information sur différents supports de communication pour promouvoir les différents modes d'accueils (missions U2AF : Nanny à Dom, répit parental …), et mettre en place si besoin des réunions d'informations
Partenaires	**Financements existants et potentiels**
1) 2) et 3) : - acteur central : Familles Rurales Einville et Environs (RAM Sânon) - accompagnateurs : CCS, CAF 54, PMI (CD54), Fédération Départementale Familles Rurales, - relais d'information : SIS Sânon, SIS Roanne, SIS Anthelupt, Mission Locale Lunévillois et acteurs de l'insertion	1) 2) et 3) : - CAF 54, - CCS, - CD 54
Echéances et résultats attendus	**Evaluation**
1) communication spécifique autour du métier d'assistant maternel : information régulière, articles, journées portes ouvertes, rencontres… (dès 2022) 2) mise en place de l'enquête, sur la base du questionnaire RAM de 2021, si besoin complété d'un questionnaire plus ciblé (2022), et suite donnée aux enquêtes (2023) après synthèse et évolution des données 2) analyse des données chiffrées et, si besoin, élaboration d'un plan d'action (2023 à 2025) 3) communication régulière sur différents supports (publication, internet, animation…), disposer des outils de communication propre à l'accueil d'urgence et ponctuel, diffuser l'information en fonction des demandes, et réunions d'informations si besoin (2022 à 2025)	1) nombre de nouveaux agréments et répartition des assistantes maternelles sur le territoire, nombre de nouvelles demande de 1er agrément (données PMI) 2) résultats des enquêtes aux parents du territoire, et suite donnée à ces besoins 3) bonne diffusion de l'information aux familles ayant recours au dispositif : nombre de familles orientées, identité du relais d'information

Thème 2 : Enfance / Jeunesse

L'Enfance / Jeunesse

1) Descriptif de ce que recouvre le thème « enfance / jeunesse »

L'enfance / jeunesse recouvre les services et structures pour les enfants de plus de 3 ans, tels que les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, les séjours et camps mais aussi des projets plus ponctuels comme des chantiers loisirs jeunes...

2) Rappel des objectifs de la Convention territoriale Globle départementale

Coordonner les politiques Enfance et Jeunesse pour rendre l'offre lisible et accessible

=> Conduire un diagnostic départemental partagé autour de l'Enfance et de la Jeunesse.

=> Etudier l'intérêt de mutualiser certains dispositifs existants et/ou les adapter, les faire évoluer.

=> Développer la coordination Jeunesse autour des dispositifs et des financements dans le cadre d'une concertation et d'une complémentarité interinstitutionnelle.

=> Intégrer les impacts de la nouvelle politique régionale de la Jeunesse.

Soutenir l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la citoyenneté et l'engagement dans la vie sociale. Promouvoir les valeurs de la République et du vivre ensemble. Prévenir la radicalisation

1. ASSOCIER PLEINEMENT LES JEUNES A LA CONSTRUCTION DU VIVRE ENSEMBLE

=> Associer pleinement les jeunes à la construction du vivre ensemble à travers les valeurs de la République (égalité, laïcité, citoyenneté).

=> Faire converger les financements et les dispositifs.

2. PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET PREVENIR LA RADICALISATION

=> Faire vivre les plans et initiatives visant à prévenir la radicalisation de manière concertée sous l'égide du plan départemental piloté par le préfet.

3) Portrait enfance / jeunesse

Taux de couverture extrascolaire :

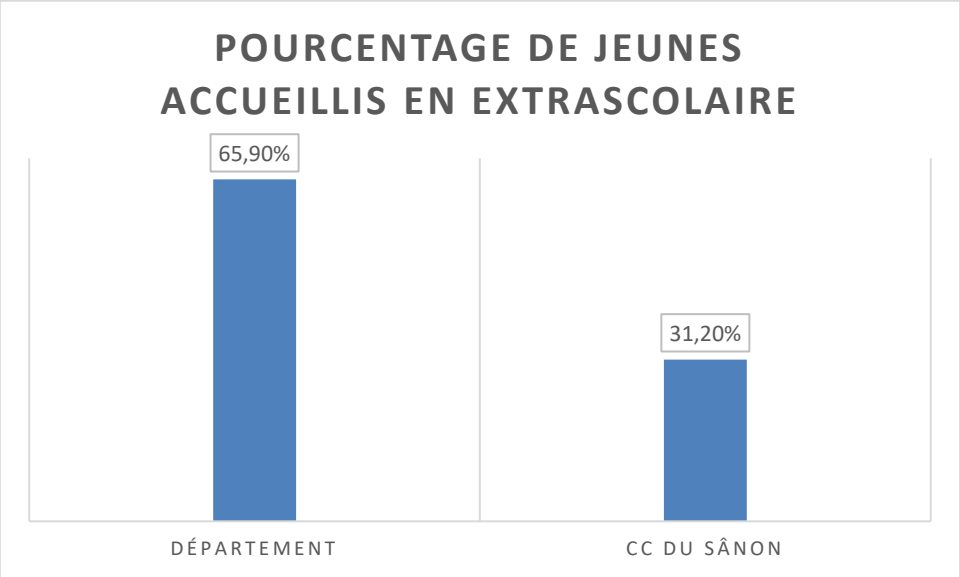

Il y a un bien plus faible pourcentage d'enfants qui fréquentent l'extrascolaire sur l'EPCI que sur l'ensemble du département (moins de la moitié du taux de couverture).

Taux de couverture périscolaire :

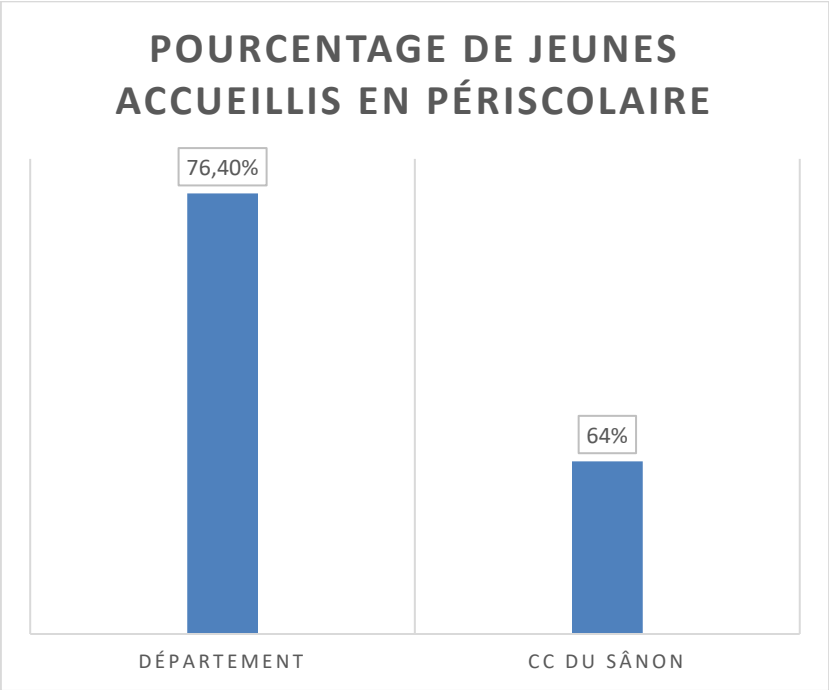

Pour le périscolaire, le taux de fréquentation est supérieur, mais reste toujours inférieur à la moyenne du département.

L'offre de périscolaire correspond géographiquement aux regroupements pédagogiques communaux sur lesquels sont accueillis les enfants de l'EPCI.

Sur l'EPCI, il y a 118 jeunes ouvrant droit au Pass Jeune 54. 25 d'entre eux sont utilisateurs de ce PASS

Taux de pénétration du Pass Jeune 54 :

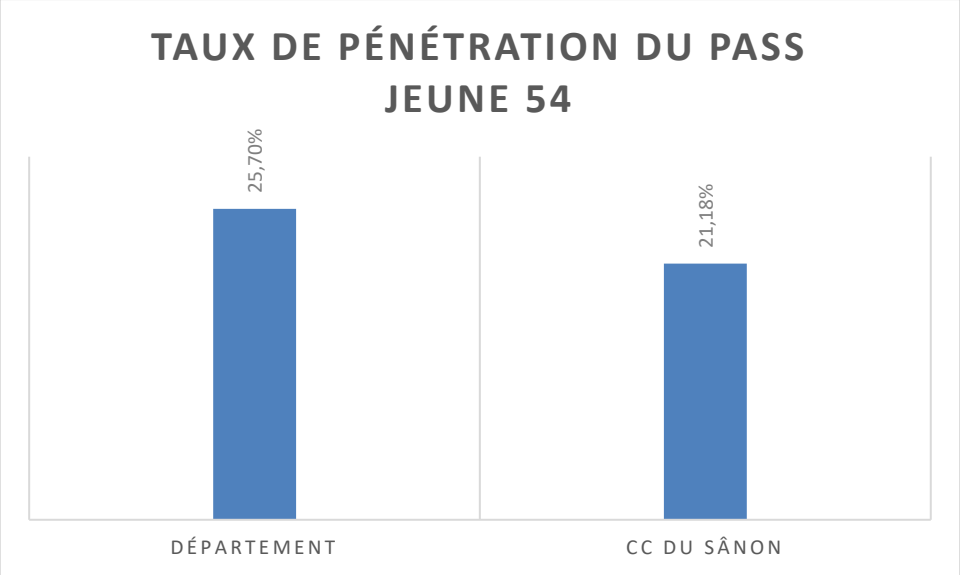

Le taux de pénétration du Pass jeune 54 sur l'EPCI se rapproche du taux départemental, mais demeure en deçà.

12 enfants âgés de 3 à 12 ans sont en situation de handicap sur l'EPCI. Actuellement, aucun de ces enfants ne fréquentent l'ACM de Einville au Jard.

4) Offre de services enfance / jeunesse

Accueils collectifs de mineurs et autres services d'accueil

Concernant les accueils collectifs de mineurs, le territoire propose, divers accueils qui couvrent toutes les périodes de l'année (petites / grandes vacances et périscolaire). Ces accueils sont soutenus financièrement par la CC Sânon.
Tout le territorie est concerné par cette offre d'accueil. Le périscolaire accueille les enfants du territoire matin, midi, soir (avec le repas du midi). Il est géré par différentes structures, selon le regroupement scolaire : à Anthelupt par le SIS Anth'loulou, à Réméréville par le SIS de la Roanne et à Einville par Familles Rurales Einville et Environs.
Plusieurs ACM accueillent également les enfants pendant les vacances scolaires. Le SIS Anth'loulou à Anthelupt, et Familles Rurales Einvilles et Environs, à Einville, gèrent l'accueil des enfants lors des vacances d'hiver, de pâques, d'été et de la Toussaint. Le Foyer rural Rémé'loisirs à Réméréville accueille les enfants lors des vacances d'été.

Des loisirs sont également proposés aux jeunes du territoire, notamment par deux associations : Jeunesse Territoire Sânon et Familles Rurales Einville et Environs.
JTS, soutenu financièrement par la CC Sânon, organise des formations BAFA/BFAD, des camps ados, des séjours petites vacances (hiver) et été, ainsi que des sorties et animations culturelles et sportives.
L'association Familles Rurales Einville et Environs propose aussi diverses animations, via notamment l'espace de vie sociale, et les actions de soutien à la parentalité, et anime le club ados. L'association porte

également le dispositif du CLAS, visant à soutenir les élèves de l'école d'Einville-au-Jard dans leur scolarité.

Depuis la restructuration scolaire de 2017, le territoire compte 5 accueils déclarés auprès de la DDCS.

Ils n'intégraient cependant pas tous le Contrat Enfance Jeunesse. Les taux de fréquentation de ces accueils ne concernent que les enfants de moins de 6 ans, ainsi les structures peuvent tout à fait bien fonctionner de façon globale en n'acceuillant que peu d'enfants de moins de 6 ans.

L'accueil de loisirs sans hébergement des mineurs se répartit de la façon suivante, entre les différents gestionnaires du territoire :

	SIS Anthelupt	SIS Roanne	Foyer Rural Rémé'Loisirs	Familles Rurales Einville et Environs
Périscolaire : matin, midi, soir et repas midi	À Anthelupt	A Réméréville		À Einville, Maixe et Arracourt
Centre de loisirs :				
- vacances d'hiver	Anthelupt			Einville
- vacances de pâques	Anthelupt			Einville
- vacances d'été	Anthelupt		Réméréville	Einville
vacances de la Toussaint	Anthelupt			Einville

En lien avec les compétences de la CC du Sânon en matière d'enfance et de jeunesse, la collectivité finance les accueils des enfants de moins de 6 ans. Pour les structures déclarées une aide forfaitaire de 400€ est accordée, ainsi que 0.42€ par heure enfant de moins de 6 ans résidant sur la communauté de communes. Les accueils de loisirs mercredis et petites vacances bénéficient d'une subvention de 1.30€ par journée pour les enfants de moins de 6 ans habitant sur le territoire, une aide complémentaire est accordée en fonction du nombre d'enfants accueillis chaque jour, de 50 à 120€.

ACM périscolaire

La communauté de communes compte 5 RPI qui disposent chacun de service de garde pour les enfants, les jours d'école.

Les 5 accueils fonctionnent actuellement selon la réglementation DDCS :

- Périscolaire du RPI Anthelupt, Flainval, Hudiviller, Vitrimont, géré par le SIS Anthelupt
- Périscolaire du RPI Arracourt – Juvrecourt – Réchicourt – Bures – Bezange-la-Grande**,** géré par Familles Rurales Einville et Environs (gestion déléguée par le SIS Sânon)
- Périscolaire du RPI Einville – Athienville - Bonviller – Bienville – Raville- Crion- Sionviller-Serres – Valhey - Parroy – Coincourt – Hénaménil – Xures – Mouacourt – Bauzemont – Bathelémont**,** géré par Familles Rurales Einville et Environs (gestion déléguée par le SIS Sânon)
- Périscolaire du RPI Maixe – Deuxville, géré par Familles Rurales Einville et Environs (gestion déléguée par le SIS Sânon)f
- Périscolaire du RPI Réméréville, Drouville, Courbesseaux, Hoéville, géré par le SIS de la Roanne

Il est à noter que les communes financent les accueils et qu'elles bénéficient d'une aide forfaitaire pour les enfants de moins de 6 ans et d'une aide complémentaire en fonction des heures de présence par la communauté de communes.

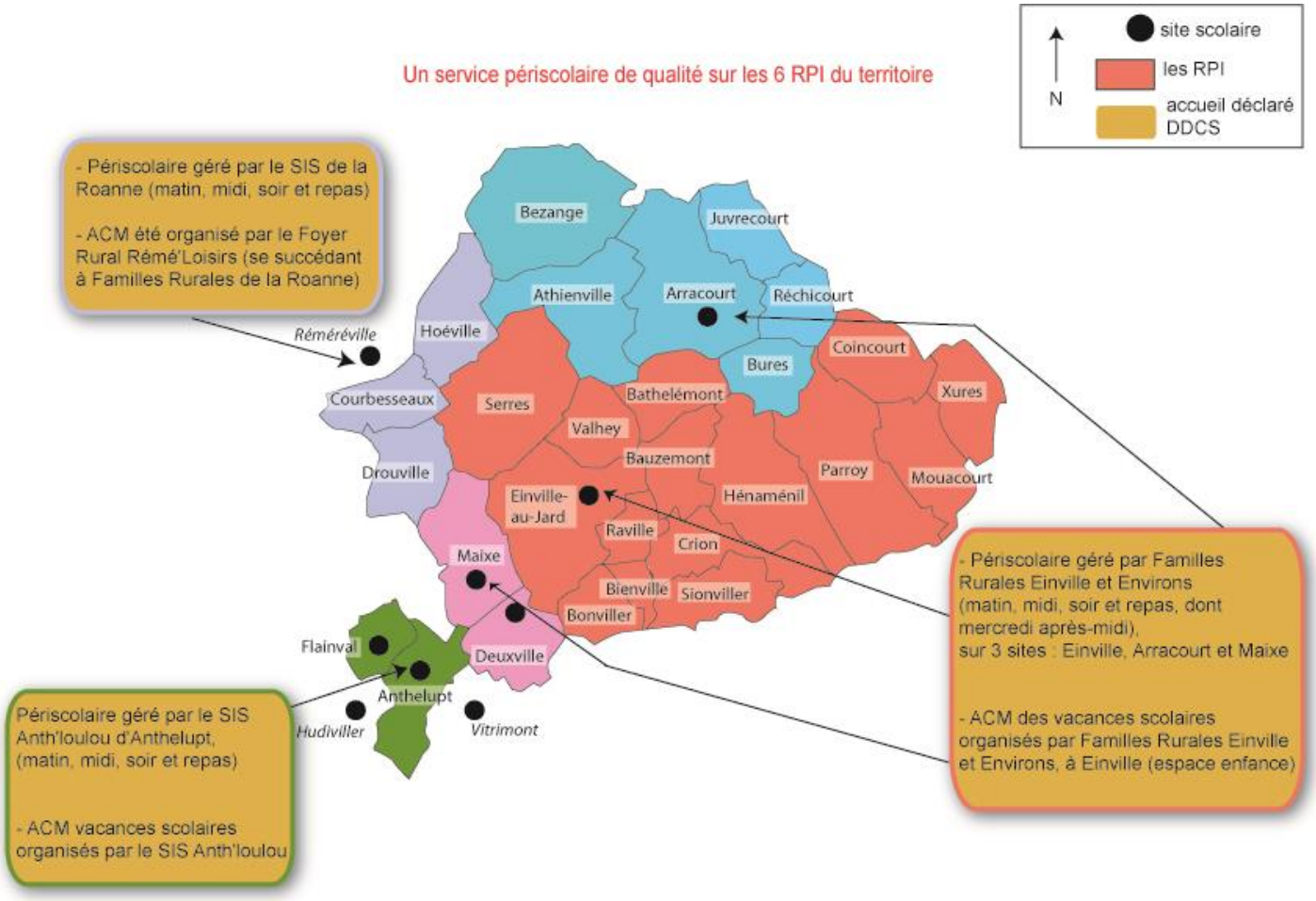

Séjours jeunes

Jeunesse et territoire du Sânon (JTS), dont les locaux se situent au centre du village de Valhey, met en place divers séjours à destination des jeunes qui visent à être plus autonomes et à s'investir dans un projet. Cette structure est coordonnée par une animatrice (1 ETP)

La Communauté de Communes du Pays du du Sânon subventionne l'association JTS, qui depend de la fédération départementale des foyers ruraux, via le Contrat Territorial pour la Jeunesse et l'Education Populaire (CTJEP), signé avec le département 54.

Chaque année des séjours et camps sont organisés par et pour les jeunes du territoire :

5) Autres services à destination des enfants et des jeunes

- Formations Bafa Bafd JTS

Par le biais du dispositif Jeunesse et Territoire du Sânon, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux permet à des jeunes du territoire de bénéficier d'aides à la formation Bafa et / ou Bafd.

Le CTJEP (anciennement CAJT) profite également d'une subvention de la communauté de communes du Sânon.

Cette formation peut être réinvestie dans le cadre d'accueils et d'animations mises en place par JTS.

- Séjours été JTS

Les enfants de 6 à 13 ans peuvent participer à ces séjours pour une durée d'une semaine par an, au maximum se sont 35 enfants qui en profitent chaque année. Un des objectifs de ce séjour est de rendre le jeune acteur de ses loisirs, ils proposent ainsi des activités, des veillées…

- Séjours petites vacances JTS

Les jeunes participant aux séjours petites vacances ont, tout comme le séjour été, entre 6 et 12 ans.
Jeunesse et Territoire du Sânon mutualise ses séjours avec trois territoires : Nooba (sud toulois), la Seille et Grand couronné.

Des réunions partenariales sont mises en place avec l'association locale, les jeunes et la municipalité afin de réfléchir sur le projet qui sera mis en œuvre.

Une place importante est laissée à la vie en collectivité et à l'aventure collective lors de ces séjours, des chantiers loisirs jeunes peuvent également être mis en place par ces jeunes avec le soutien de JTS, les chantiers sont de natures diversifiées : découverte du milieu montagnard en hiver ainsi que l'initiation aux sports d'hiver tels que la randonnée en raquettes et le ski de fond. Ces séjours sont avant tout une incroyable aventure humaine très enrichissante pour tous.

- Séjours camps ados JTS

Ces camps ados sont l'occasion de créer du lien avec les habitants, les élus, les associations et les jeunes. Ces derniers ont entre 11 et 16 ans et sont une vingtaine à profiter de ces camps.

Les camps ados investissent largement les jeunes dans la préparation, le camp en lui-même, mais également une fois le camp achevé. En effet, à la fin de chaque séjour, une réunion bilan (dans un temps d'échange) est organisée avec les jeunes afin de connaître leur ressenti sur le séjour, des orientations sont alors données pour le camp suivant.
C'est ensuite en fonction de leurs envies, de leurs idées que le futur camp se dessine : budget, activités, tranche d'âge, nombre de jeunes ; autant de sujets qui seront abordés avec les jeunes.

- Nature des autres activités à caractère culturel :
Festi'arts Sânon, carnaval inter villages, Saint-Nicolas inter villages, Scrapbooking, Japan Expo à Paris, résidence culturelle, Fraispertuis, Les Marmitons, Paris Games Week, Inter-centre culturel, Bancal'Night, Sortie Marché de Noël, Sorties Laser Game…

- Nature des autres activités à caractère sportif :
Sorties patinoire, Sortie Bowling, Mini camp vélo, Fête du sport, Sortie ski, Sortie basket, Olympiades, Chalenge sportif…

SWOT ENFANCE / JEUNESSE	
Atouts - Regroupement scolaire et nouveaux locaux pour la majorité des élèves du territoire. Site unique regroupant les maternels, primaires et collégiens - Présence d'un CTJEP qui couvre le territoire et qui est bien reconnu par les jeunes. Proposition de Chantiers loisirs jeunes et de séjours chaque année - Présence d'un club jeunes à Einville proche du collège du secteur. Facilite la présence des jeunes des territoires éloignés (mobilité des jeunes) - ACM périscolaires et extrascolaires (SIS Anthelupt, SIS Roanne, SIS Sânon) - Présence de référents jeunesse sur les villages (CTJEP)	**Faiblesses** - Jeunes des villages les plus ruraux éloignés de ces lieux se situant sur le village principal
Opportunités - Public jeunes du local se trouvant sur un même site et favorisant les projets communs - Adaptation de l'offre concernant la jeunesse liée au nouveau regroupement scolaire - Extension des locaux de l'ACM à Réméréville	**Menaces** - Nouveau regroupement scolaire à Einville-au-Jard qui peut remettre en question l'organisation de certaines familles habitant le plus loin - L'accueil des « enfants d'aujourd'hui » fait émerger de nouvelles façons d'animer en ACM. La crise sanitaire a amplifié certains comportements. - Difficultés à adapter l'offre d'accueil en ACM notamment pour les enfants de maternelle - Disparité territoriale liée au dynamisme du référent jeunesse sur la commune (bénévoles)

Enjeux pour demain……

Comment l'offre jeunesse peut-elle rester de proximité et favoriser l'accueil spécifique de chaque enfant ? En quoi les acteurs jeunesse du territoire peuvent-ils être complémentaires sur cette question ?

La compétence jeunesse est partagée entre les communes et la communauté de communes. De plus le nouveau regroupement scolaire imposera un rythme différent pour certaines familles du territoire qu'il conviendra d'accompagner.

Feuille de route ENFANCE / JEUNESSE	
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**
1) Accompagner les familles du territoire lors de la mise en place du nouveau regroupement scolaire	1) Questionner les familles éloignées de l'école d'Einville-au-Jard et qui ont rejoint le regroupement scolaire en dernier. Retour sur les rythmes des enfants, l'impact budgétaire. 1) Informer les parents l'année précédant le regroupement, en présentant les modes d'accueils possibles, et accompagnement au cas par cas 1) Questionner, suite au regroupement, les parents des villages éloignés et/ou regroupés sur leurs besoins et leurs ressentis sur ce changement, ainsi que sur l'impact budgétaire et ses conséquences. Au regard des constats, envisager un groupe de travail pluri partenrial pour répondre aux problématiques des parents.
2) Créér un lien avec le RAM, en cas de besoin d'accueil périscolaire et extrascolaire plus individualisé des jeunes enfants	2) favoriser les échanges entre le RAM et les gestionnaires des accueils, en cas de besoin, pour identifier et proposer des prises en charge adaptées
3) Être attentif à l'accueil des enfants à besoins plus spécifiques (handicap ou difficulté d'intégration) dans les ACM	3) Accompagner la mise en place de temps de coordination des gestionnaires ACM et les acteurs jeunesse pour échanger sur les bonnes pratiques
4) Promouvoir le rôle des référents jeunesse sur le territoire	4) Communiquer sur le rôle du référent jeunesse et ses actions
Partenaires	**Financements existants et potentiels**
1) informer, questionner, lien avec les parents : Familles Rurales Einville et Environs – suivi : CCS, CAF 54, SIS Sânon, Etat (sous-préfecture)	1) 2) 3) et 4) : - SIS Sânon, SIS Anthelupt, SIS Roanne (ACM), - CD 54 (CTJEP, Hadiloisirs), - CAF 54 (PSO et Handiloisirs), - CCS (ACM),
2) acteurs principaux : Familles Rurales Einville et Environs, SIS Sânon, PMI, suivi : CAF 54, CCS	
3) acteurs principaux : CCS, Familles Rurales Einville et Environs, SIS Sânon, SIS Anthelupt, SIS Roanne, Remeloisirs suivi : CAF 54	
4) acteur principal : JTS, accompagnement : CCS	

Echéances et résultats attendus	Evaluation
1) Courrier d'informations à envoyer aux parents dans le courant de l'année précédant le regroupement, et présentation des modes d'accueils possibles et/ou adaptations envisagées, réponse aux demandes éventuelles	1) nature des éventuels retours suite à l'information des familles
1) Questionnaire d'enquête sur les rythmes de l'enfant et synthèses : - auprès des parents résidant dans les villages ayant rejoint en dernier le regroupement en 2015 - auprès des parents concernés par la mise en place du futur regroupement (à la fin de la 1ère année scolaire)	1) taux de retour des questionnaires et résultats des questionnaires
2) Réunion entre les gestionnaires ACM et le RAM, en cas de besoin, en fonction des demandes des parents	2) qualité des liens entre le Ram Sânon et les gestionnaires (SIS Sânon,...), nombre d'orientation et suite données aux demandes des familles
3) Mise en place d'une première réunion de coordination par la CCS (2022 ou 2023)	3) qualité et nature des échanges lors de ce temps de coordination
4) Articles d'informations (internet, gazette...) (2023) pour trouver et mobiliser de nouveaux référents jeunesse sur les communes : objectif prioritaire dans le CTJEP	4) nombre de bénévoles jeunesse et leur répartition sur le territoire

Thème 3 : PARENTALITE

Parentalité

1) Descriptif de ce que recouvre le thème « Parentalité »

Ce champ parentalité permet d'accompagner et soutenir les parents dans leur rôle. Les services et structures pour accompagner la relation parents / enfants peuvent être des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), des Réseaux d'Ecoute et d'Accompagnement A la fonction Parentale (REAAP), des Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE), des Esapces de Rencontre ou encore de la Médiation Familiale ou encore des projets tels que des Loisirs Familiaux de Proximité.

2) Rappel des objectifs de la Convention Territoriale Globale Départementale

Animer le Schéma Départemental des Services d'Accueil de la Petite Enfance et de Soutien à la Parentalité (SDAPEP) - Maintenir et développer la qualité d'accueil au sein des services d'accueil de la Petite Enfance et la qualité des actions d'accompagnement à la Parentalité

=> Installer des coordinations à l'accompagnement de la Parentalité sur tous les territoires.

=> Soutenir ces coordinations et participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets de chacune d'entre elles.

=> Expérimenter la fusion des coordinations territoriales dédiées à la Petite Enfance et à l'accompagnement de la Parentalité afin d'être en adéquation avec le SDAPEP et de mutualiser les moyens financiers et humains

Structurer une offre dédiée à la Parentalité et maintenir l'adéquation entre offre et besoins

1. CONTRIBUER A MAINTENIR UNE OFFRE PARENTALITE DIVERSIFIEE ET EQUILIBREE SUR LES TERRITOIRES

=> Mettre en place une stratégie de financement au sein des différents comités de financeurs (CLAS, REAAP, Médiation Familiale, Espaces Rencontres).

=> Impulser ensemble le développement de projets « prioritaires » en fonction des besoins des familles (ex : accompagnement parents d'adolescents) en les soutenant financièrement.

=> Faciliter la création de nouveaux services/projets au sein des territoires les plus démunis et en fonction des besoins des familles (ex : le programme national des chartes « avec les familles » développé par la MSA).

=> Faire connaître les services existants en assurant un meilleur accès des parents à l'information concernant les services Parentalité (site internet du CD, mon-enfant.fr, lisibilité des services PMI dans les MDS, plateforme téléphonique, réseaux territoriaux Parentalité, inter action entre les sites internet Parentalité ...).

Mieux prendre en compte les besoins spécifiques des familles en termes d'accueil et d'accompagnement à la Parentalité

1. FAVORISER L'ACCES AUX MODES D'ACCUEIL ET AUX SERVICES PARENTALITE

- aux familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ;
- aux familles dont l'enfant est porteur d'un handicap.

=> Expérimenter, financer, évaluer de nouveaux dispositifs (au niveau local et ou au niveau départemental) d'accueil collectif ou individuel des jeunes enfants en situation de pauvreté, ou des familles en parcours d'insertion ou en situation de vulnérabilité. Une attention toute particulière doit être portée à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

=> Accompagner ces mêmes familles et plus particulièrement les parents dans leur fonction parentale, soit dans le cadre de parcours individuels (suivi santé des jeunes enfants, travailleurs sociaux, TISF, médiation familiale…), soit d'actions collectives (action REAAP, CLAS, groupes parents enfants dans le cadre de la PMI …).

3)Portrait parentalité

Composition Familles allocataires avec enfants du territoire

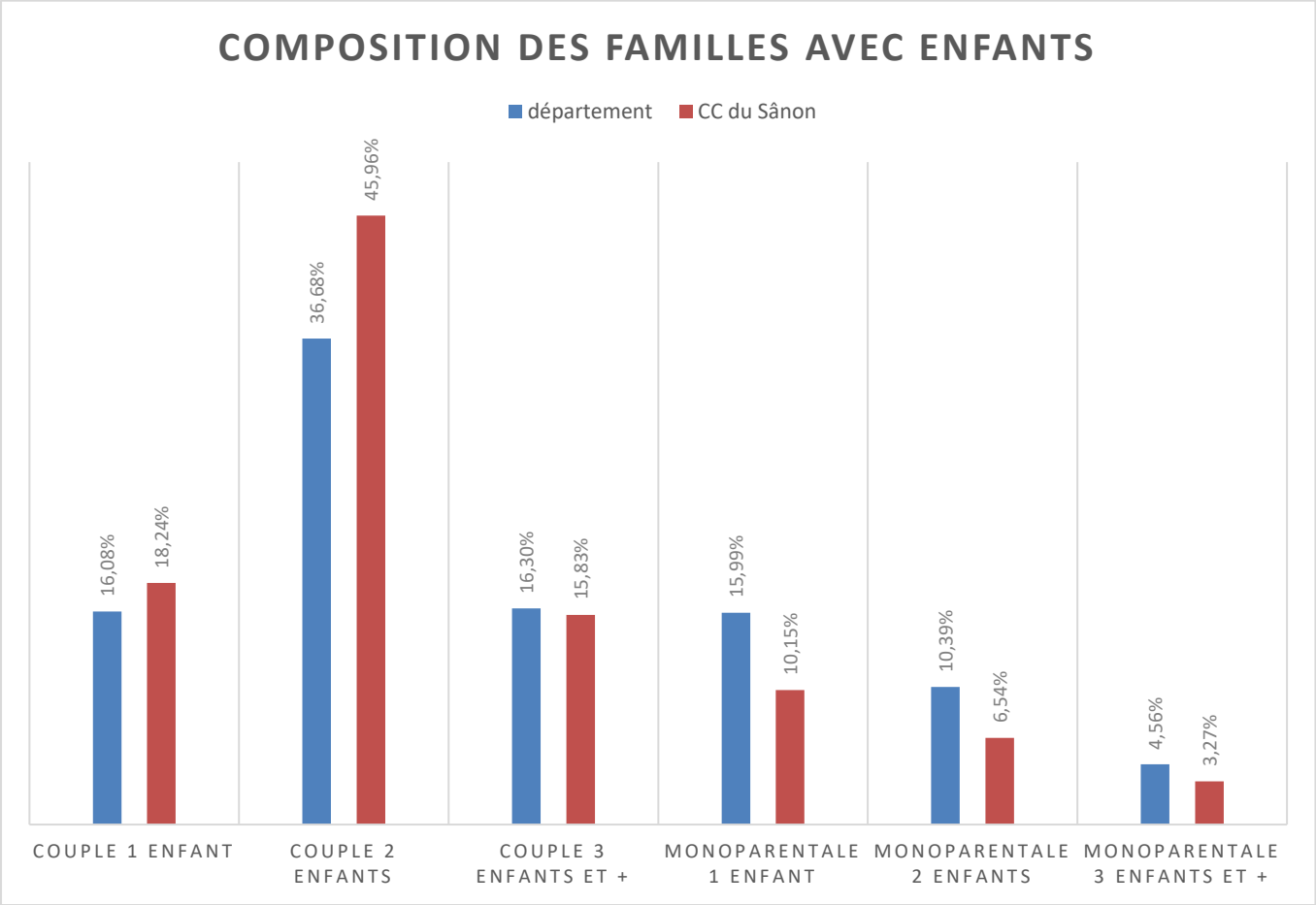

Il est à noter une sous-représentation des structures familiales monoparentales sur l'EPCI par rapport à la moyenne du département.

Ce sont les couples avec 2 enfants qui sont les plus représentés sur le territoire.

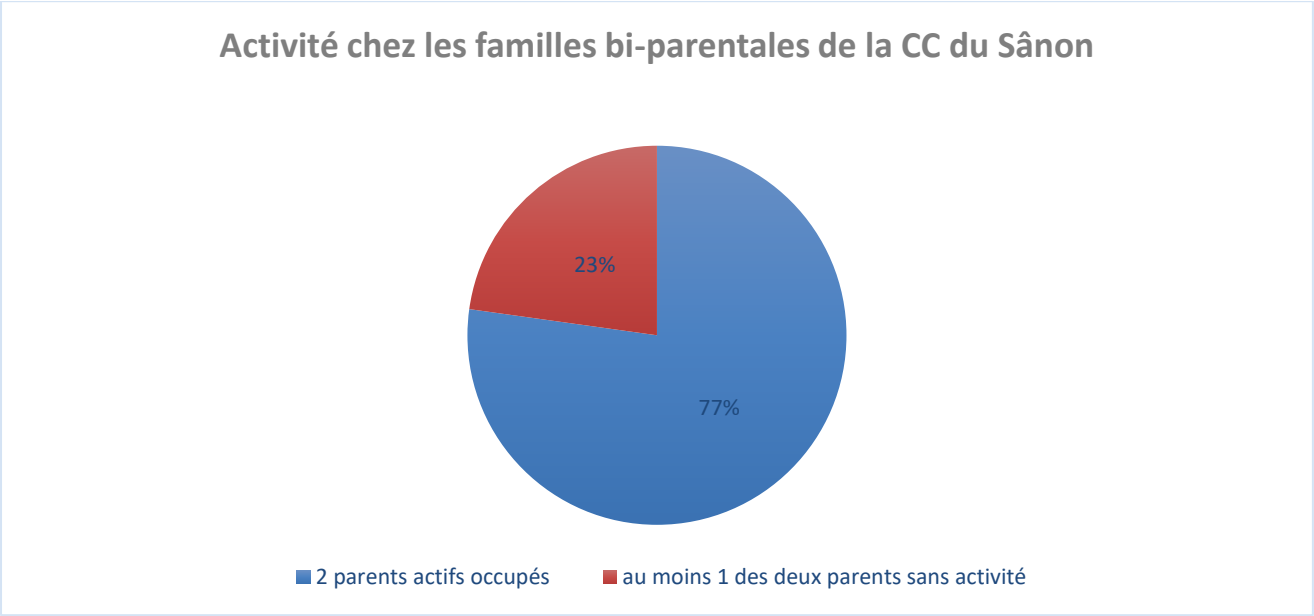

Il y a une sur-représentation des couples avec enfants où les deux parents exercent une activité sur la CC du Sânon (77% contre 64,5 à l'échelle du département).

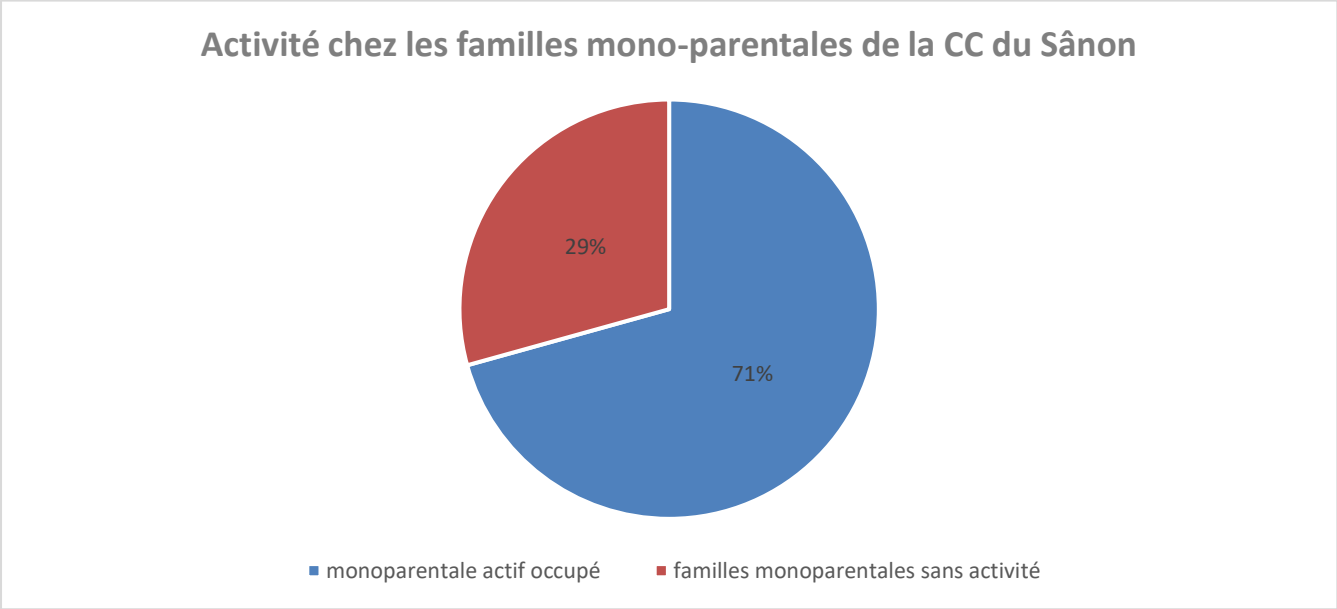

Du côté des familles monoparentales, même constat puisque 71% des parents exercent une activité contre 38% pour l'ensemble du département.

Il y a par ailleurs 11 enfants préscolarisés de 2-3 ans ce qui est supérieur, proportionnellement, au nombre d'enfants préscolarisés sur l'ensemble du département.

Concernant le nombre de familles avec enfants à charge ayant déclaré une séparation dans l'année (et qui est un indicateur de vulnérabilité pour la CAF), celui-ci est de 20 pour l'EPCI sur 465 couples allocataires avec enfants (4,3% des couples au final, contre 1155 à l'échelle du département sur un total de 46722 couples allocataires avec enfants, donc 2,47%). Le pourcentage de séparation sur l'EPCI est donc supérieur à la moyenne du département, les séparations étant un indicateur de vulnérabilité pour la CAF, il induit une vigilance toute particulière engendrant un besoin supérieur en accompagnement des familles sur le territoire.

4) Offre de service parentalité

Les actions concernant la parentalité sont portées par l'association Familles Rurales Einville et Environs.
Le LAPE est un lieu d'accueil privilégié pour les parents et enfants de moins de 3 ans, favorisant les échanges entre parents, l'éveil et le développement des enfants, ainsi que le renforcement des liens parents-enfants.
Le RAM permet aussi de répondre aux questions des assistantes maternelles et des parents, dans le cadre de la garde des enfants et des contrats associés.
Avec l'Espace de vie sociale, l'association propose également des actions en faveur du renforcement du lien social et familial, pour tous les âges. De même, les actions réalisées dans les écoles de maternelle et de primaire par les animateurs de l'association, visent à poursuivre les échanges réalisés au LAPE, et d'accompagner globalement les parents dans leur rôle d'éducation, en réalisant un lien entre l'école et la famille.
L'action du CLAS accompagne aussi les élèves d'Einville dans leur scolarité, en leur apportant une aide à la méthodologie de travail et à l'apprentissage.
Les permanences de la PMI au Relai Famille d'Einville, ainsi que leurs actions sur le territoire (projet PERL via le CLS du Pays du Lunévillois), visent aussi à soutenir les parents d'enfants en bas âge et les futurs parents.

LAPE "Graine d'Eveil" géré par l'association Familles Rurales Einville et environs

Pour répondre aux attentes exprimées par les familles en milieu rural et pour faire suite à une enquête effectuée sur le territoire du Sânon en 2005, l'Association propose depuis octobre 2006, un Lieu d'Accueil Parents-Enfants.
Tout d'abord proposé sur la commune de Crévic, au vu de la faible fréquentation, l'association a rapidement porté une réflexion sur les intérêts des familles et a proposé dès octobre 2007, ce service sur la commune d'Einville-au-Jard.

Depuis janvier 2010, et grâce au soutien et à l'accompagnement des différents partenaires, le Lieu d'Accueil Parents Enfants est labellisé LAPE par la CAF.
Après une fréquentation en hausse, le LAPE connait une fréquentation en baisse entre 2016 et 2020. A partir de 2020, on constate cependant de nouveau une augmentation de la frequentation du LAPE. Ce service touche au total 17 familles différentes résidant sur la CC Sânon (5 à 6 familles sont présentent en moyenne par matinée). Ce sont ainsi 18 adultes et 24 enfants qui fréquentent régulièrement le LAPE.

Ces accueils fonctionnent les mercredis et les vendredis matins de 8h30 à 11h30 à « l'Espace Brasserie » d'Einville-au-Jard. Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la commune.

Chaque année, 3 matinées décentralisées sont organisées. Le lieu de ces permanences s'adapte aux besoins, il est choisi en fonction de la demande des familles qui fréquentent le LAPE, ou des caractéristiques du nombre de familles avec enfants en bas âge présentent dans les villages, et susceptibles de frequenter le LAPE. En 2020, la commune d'Athienville a accueilli une matinée décentralisée du LAPE.
Le LAPE propose des animations régulières tout au long de l'année et d'autres de manière plus ponctuelle. Depuis 2015, le LAPE a développé le prêt de livres sur des thèmes tels que le sommeil, l'alimentation etc… Chaque année la malle à livres s'enrichit d'ouvrages supplémentaires.

L'Axe « soutien à la parentalité » mis en œuvre par l'association Familles Rurales Einville et environs : EVS et REAAP

L'association Familles Rurales Einville et Environs porte également un ensemble d'actions visant à mettre en œuvre en lien avec la CAF, l'axe « soutien à la parentalité ». Ainsi, après le LAPE, un lien écoles/familles est maintenu à travers des animations avec les écoles maternelles et primaires. En 2019, les écoles d'Einville, Maixe, Arracourt, Réméréville et Deuxville ont participé à ces actions. 3 matinées par classes sont proposées pour les primaires et maternelles (24 classes), soit 72 matinées d'animations au total. Ce nombre s'adapte néanmoins à la demande des écoles.

Un thème de travail est proposé aux classes chaque année, comme l'éducation à l'alimentation, au langage, et plus récemment le danger des écrans et l'initiation au débat et à la prise de note... Lors de ces temps d'animations à l'école, les enfants, les parents et les enseignants participent en prenant part au projet et à la réflexion, sous forme d'ateliers, de café-débats, de jeux, de restitutions, ou à distance sous forme de de rebus, cahiers…

Le CLAS

L'association gère également le CLAS. Cette aide aux devoirs et à la méthodologie concerne depuis 2020 24 enfants du CP au CM2 de l'école d'Einville, répartis en deux groupes de 12 enfants maximum (conformément à l'agrément CAF). Au semestre 1 de 2021, on dénombre 18 enfants participant à ce dispositif. Les actions visent à aider les enfants sur la méthodologie de travail et d'apprentissage, en sortant parfois du cadre de l'école sous forme de jeu et en ouvrant sur les themes de la culture, du théâtre, de la météo, du cycle de l'eau…)

Les séances sont encadrées par une salariée de l'association et 5 bénévoles. (au moins 4 accompagnateurs par séance en Moyenne, pour chaque groupe). 2 séances par semaine et par groupe sont proposées, les lundi et jeudi, de 16h à 18h à l'Espace enfance à Einville.

Enfin, des conférences à destination des parents et des adolescents sont organisées en partenariat avec le collège Duvivier d'Einville-au-Jard.

Les loisirs Familiaux de proximité :

Des sorties et loisirs de proximité sont mis en place pour mobiliser de nouvelles familles et les investor ensuite dans les actions mises en place sur le territoire.

SWOT PARENTALITE	
Atouts - Dispositif de soutien à la fonction parentale : REAAP, CLAS, LFP, LAPE porté par l'EVS - Des actions en lien avec l'école - Des familles mobilisées au sein des projets	**Faiblesses** - Fréquentation mouvante au niveau du LAPE qui doit régulièrement renouveler son public
Opportunités - Délocaliser les actions => aller vers - Besoin des familles de sortir, de faire des activités suite à la crise sanitaire.	**Menaces** - Le manque de mobilité des communes très rurales qui peut être un frein à la fréquentation - Difficultés à remobiliser les familles suite à la crise sanitaire - Sensibilisation des familles d'Einville qui sont peu représentées sur les actions

CONCLUSION THEME 3 : PARENTALITE

Enjeux pour demain ……..

L’offre d’accompagnement à la fonction parentale est variée, comment mobiliser davantage les parents les plus éloignés des services, notamment suite à la crise sanitaire ?

Feuille de route PARENTALITE	
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**
1) Mesurer les impacts de la crise sanitaire sur le court et long terme	1) Questionner, échanger avec les familles, sensibilisées aux actions de la parentalité, sur l'impact de la crise sanitaire
2) Maintenir, voire développer, la mobilisation des familles sur les actions parentalité	2) Promouvoir les actions en lien avec la parentalité dans les différents villages (communication, animations, réunions…)
3) Mesurer les impacts des nouveaux rythmes du regroupement scolaire sur les familles et la fonction parentale	3) Questionner les parents sur leurs ressentis concernant le regroupement scolaire lors de la 1ère année de son fonctionnement
Partenaires	**Financements existants et potentiels**
1) acteur principal : Familles Rurales Einville et Environs, suiv : CCS, CAF 54 2) acteur principal : Familles Rurales Einville et Environs, suiv : CCS, CAF 54 3) acteur principal : Familles Rurales Einville et Environs, SIS Sânon, suiv : CCS, CAF 54	1) 2) et 3) : - CD 54, - CAF 54, - CCS, - communes (mise à disposition de locaux)
Echéances et résultats attendus	**Evaluation**
1) Echanges avec les familles, recensement des retours au sujet de la crise covid, en 2022 2) Poursuivre les actions de communication et continuer à proposer des actions décentralisées (2021 – 2025) 1) Même axe que dans la partie jeunesse : suite à la mise en place du regroupement, envoi des questionnaires aux parents concernés pour connaître leur ressenti sur le changement de rythme scolaire de leur enfant, à la fin de la 1ère année scolaire du regroupement	1) nature des impacts exprimés suite à la crise sanitaire 2) nombre de nouvelles familles dans les projets parentalité et provenance des familles 3) résultats des questionnaires

Thème 4 : AUTONOMIE/INSERTION

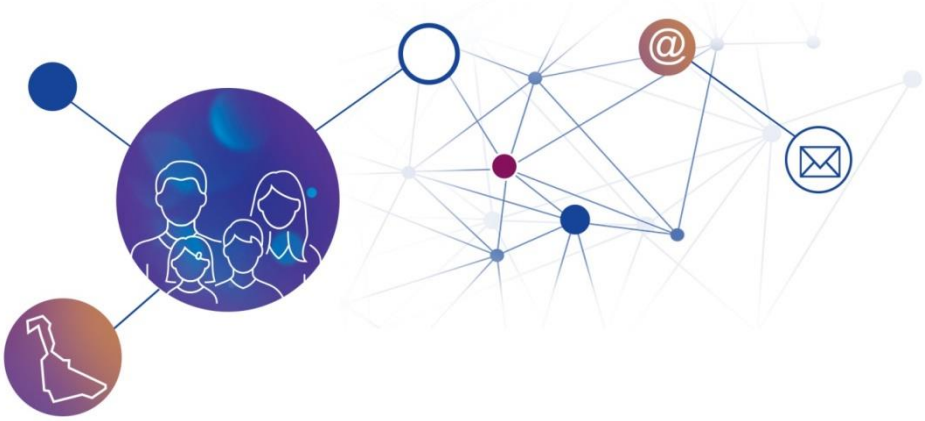

Autonomie / Insertion

1) Descriptif de ce que recouvre le thème « Accès aux Droits / Autonomie/Insertion »

Porter une attention particulières aux familles confrontées à un évènement de vie (naissance multiple, séparation, divorce, décès d'un conjoint, décès d'un enfant) et garantir une réponse adaptée à leurs besoins par une approche préventive et pro active.

2) Rappel des objectifs de la Convention Territoriale Globale Départementale

Imbriquer le travail social Caf dédié au public vulnérable avec le travail social du Conseil Départemental ciblé sur les publics précaires en vue d'assurer une continuité de service

=> Coordonner les travaux des Délégations territoriales CAF et des MDS du Conseil Départemental afin de favoriser la complémentarité des interventions sociales, notamment dans le cadre des réseaux territoriaux de l'accès aux droits.

Imbriquer nos dispositifs d'aides financières extra-légales et mobiliser l'aide à domicile

=> Réfléchir à l'imbrication de leurs aides financières extralégales de sorte à couvrir l'ensemble des besoins exprimés quel que soit le public visé.

=> Expérimenter et étendre des dispositifs de mobilisation concertée des aides extralégales.

Soutenir les processus d'autonomisation des jeunes

« L'autonomie recouvre la capacité à être acteur de sa vie, à définir son projet de vie, seul et avec les autres, et ainsi passer à l'âge adulte ». Cette transition est un processus complexe qui renvoie à la fois aux conditions matérielles de l'indépendance mais également à la possibilité d'orienter son propre destin individuel et collectif.

En proposant un accompagnement sur ces deux volets, adapté aux différents moments de vie des jeunes, les partenaires devront contribuer à créer les conditions pour permettre à chaque jeune d'avoir les moyens de son projet de vie.

L'accès aux droits et au logement est une condition sine qua none pour accéder à son autonomie et prévenir la marginalisation. Il serait souhaitable de se doter d'une politique jeunesse qui reposerait sur une approche globale des parcours de vie des jeunes.

L'identification des parcours permettrait de mieux repérer les besoins des jeunes et leur donner l'accès aux dispositifs en apportant une réponse. Plus particulièrement dans ce cadre l'accompagnement des processus de décohabitation et d'insertion professionnelle devra être étudié.

Dans le cadre de l'élaboration du 6ème PDALHPD, une action relative à la construction d'une stratégie pour l'accompagnement des publics jeunes isolés est inscrite dans l'Axe 2 « Favoriser l'accès à l'offre, la fluidité et la sécurisation des parcours résidentiels ».

=> Faire converger les dispositifs d'accès aux droits et au logement.

=> Soutenir l'insertion professionnelle.

=> Accompagner les parcours de vie des jeunes.

3) Portrait Accès Autonomie / Insertion

Equipement automobile de ménages de la CC du Sânon :

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	**2 285**	**100,0**	**2 376**	**100,0**	**2 479**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**1 797**	**78,6**	**1 835**	**77,2**	**1 915**	**77,2**
Au moins une voiture	**2 044**	**89,4**	**2 177**	**91,6**	**2 290**	**92,4**
1 voiture	980	42,9	965	40,6	1 023	41,2
2 voitures ou plus	1 064	46,5	1 211	51,0	1 267	51,1

Sur le territoire, 92,4% des ménages possèdent au moins une voiture contre 81,3 pour l'ensemble du département. Par ailleurs, le nombre de ménages avec 2 voitures est bien supérieur à la moyenne du département (51,1% contre 34,1%) mais cela s'explique en partie par le fait que 65% des ménages de l'EPCI sont des couples alors que 52% des ménages sont des couples à l'échelle du département.

Etat des lieux des déplacements Pays du Sânon :

Les données suivantes sont issues d'une enquête de l'agence du développement et d'urbanisme de l'aire Urbaine Nancéienne (2014).

Modes de déplacements des habitants de l'EPCI :

PARTS MODALES PAYS DU SÂNON

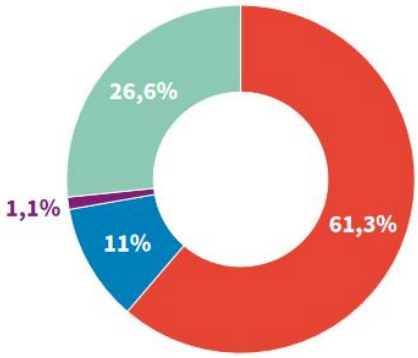

PARTS MODALES SUD MEURTHE-ET-MOSELLE

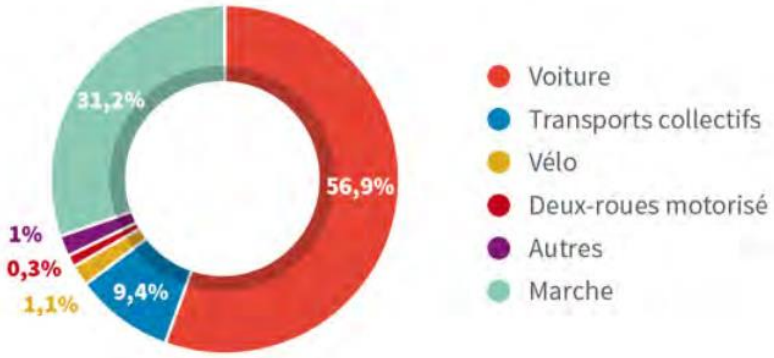

NOMBRE DE DÉPLACEMENTS DES HABITANTS PAR MODE : PAYS DU SÂNON

Voiture : 14 091
TC : 2 518
> dont TC urbains : 664
> dont TC interurbains : 1 854
Marche : 6 125
Vélo : 0
Nombre de personnes par voiture : 1,29

NOMBRE DE DÉPLACEMENTS DES HABITANTS PAR MODE : SUD MEURTHE-ET-MOSELLE

Voiture : *1 086 943*
TC : *179 665*
> dont TC urbains : *121 859*
> dont TC interurbains : *57 806*
Marche : *596 910*
Vélo : *21 850*

Nombre de personnes par voiture : *1,37*

Il peut être observé que le moyen de locomotion privilégié des habitants de la CC du Sânon est la voiture. Cependant, et malgré la ruralité, le taux d'utilisation des transports collectifs est supérieur au taux départemental, avec un usage des transports en commun interurbain important.

Géographie des déplacements en lien avec le territoire :

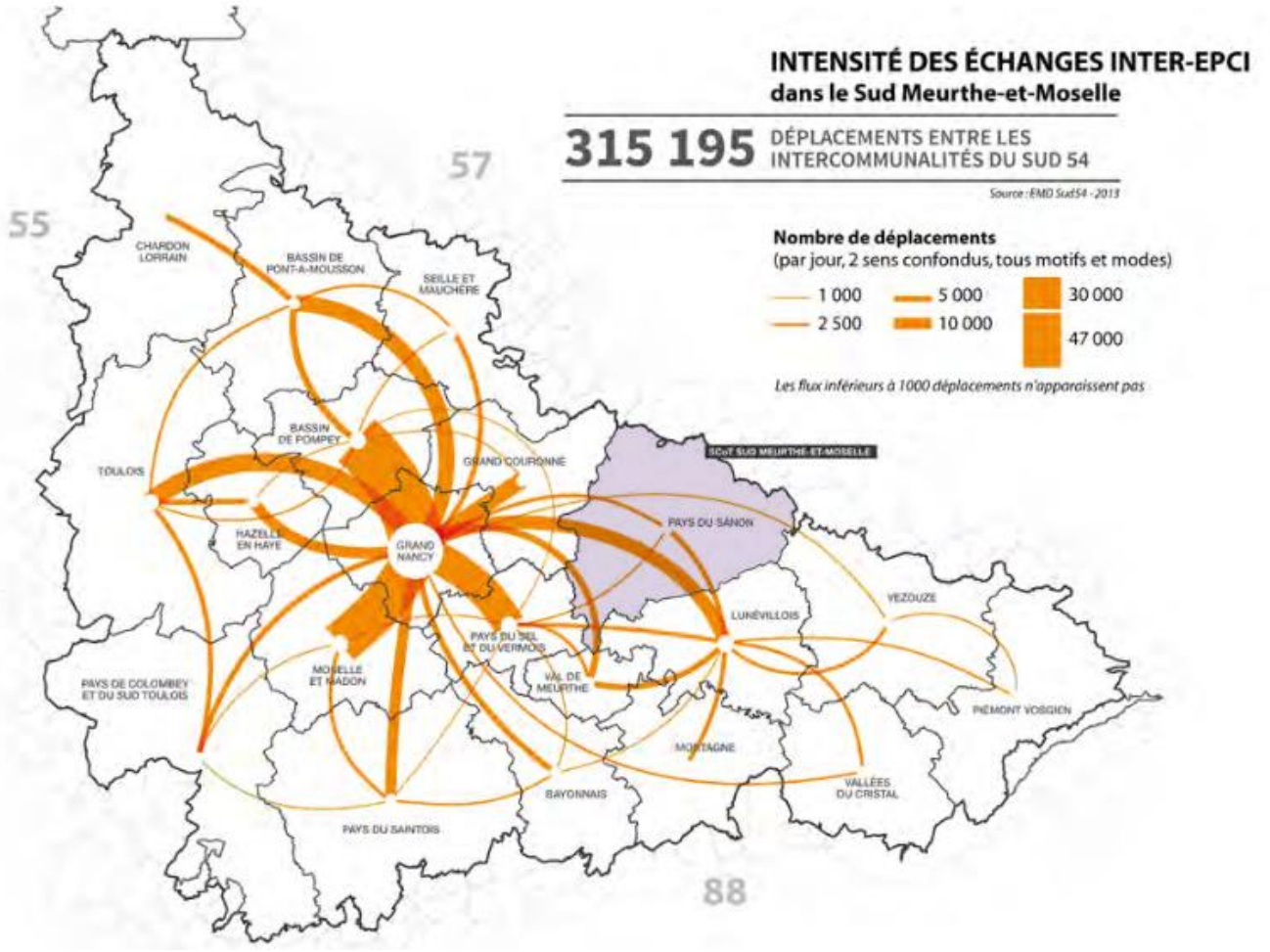

Les principaux déplacements extra EPCI sont en direction :
1 – Lunévillois (2664 déplacements quotidiens)
2 – Grand Nancy (2596 déplacements quotidiens)
3- Pays du sel et du Vermois

Prestations CAF segment « autonomie-Insertion » (données CAF) :

Nature des prestations	Allocataires concernés sur le territoire
AAH	53
RSA Socle	47
RSA Majoré	8

Taux de chômage (données INSEE):

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	**206**	**266**	**258**
Taux de chômage en %	7,6	9,5	9,2
Taux de chômage des hommes en %	6,9	8,9	8,8
Taux de chômage des femmes en %	8,5	10,2	9,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,1	50,8	49,8

Pour rappel, le taux de chômage sur l'EPCI est de 9,2% et est inférieur au taux moyen du département.

Accompagnement des Chômeurs chez les jeunes actifs :

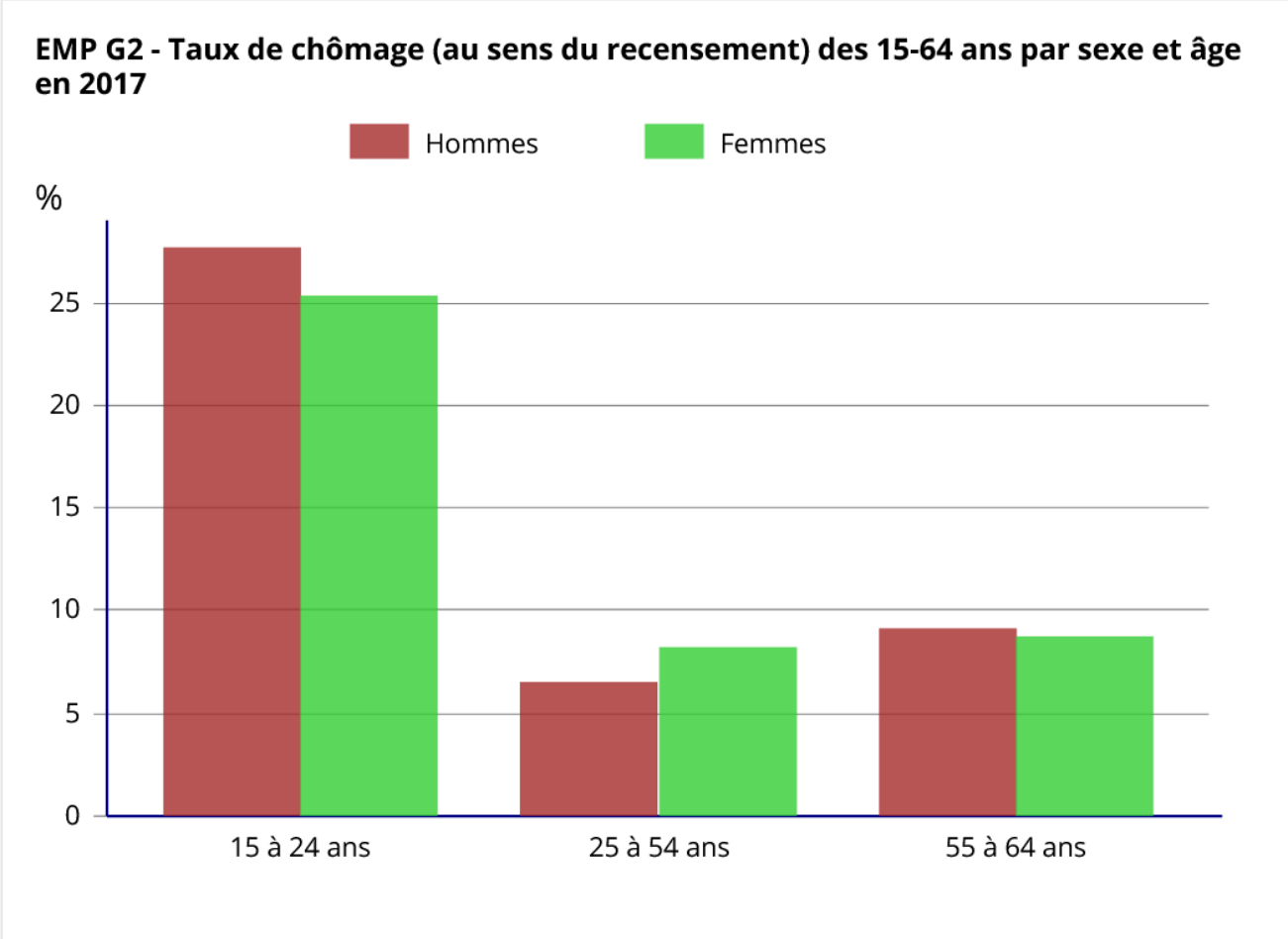

Le taux de chômage chez les 15-25 est légèrement plus bas que chez les allocataires de l'EPCI par rapport aux allocataires du département. Si la problématique est similaire à l'ensemble du territoire, il serait intéressant d'observer si ces jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi

Concernant l'offre de service, la permanence Mission Locale, l'association Entraide Chômeurs ainsi que la permanence France Service sont localisés à Einville au Jard.

4) Offre de service autonomie / Insertion

- Actions pour l'autonomie et l'insertion, notamment des jeunes de 12 à 25 ans :

La Mission locale, dont les locaux sont situés à Lunéville, concerne l'ensemble du territoire du Pays du Lunévillois. Créée sous forme associative en octobre 1991, la Mission Locale du Lunévillois est le résultat d'une volonté forte des élus du territoire de participer activement à l'insertion des jeunes du Lunévillois. Ils soutiennent financièrement, avec l'Etat, le fonctionnement de la structure. Leurs rôles suivent globalement trois concepts :
- Construire une place pour tous les jeunes, c'est-à-dire mobiliser le partenariat local autour des difficultés qui représentent un frein à l'insertion des jeunes.
- Accompagner chaque jeune, en construisant, avec lui, son parcours le menant à l'insertion finale, en essayant de lever les obstacles (santé, social, mobilité, formation, recherche d'emploi …) et en recherchant au maximum l'autonomie.
- construire, en partenariat, des réponses nouvelles, innovantes et adaptées aux problématiques des jeunes.

Ainsi les jeunes qui souhaitent s'en sortir trouveront un accueil, une écoute, un accompagnement, des conseils quelles que soient leurs difficultés. Selon son lieu de résidence, un conseiller sera affecté à chacun. Celui-ci le suivra tout au long de son parcours, soit au siège à Lunéville, soit dans l'un des lieux d'accueil décentralisés répartis sur l'ensemble du territoire du Pays du Lunévillois.
Chaque Conseiller tente ainsi de mobiliser les dispositifs et les partenaires disposant de la réponse adaptée afin de lever les obstacles et de faire progresser le jeune vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

Les jeunes de 16 à 25 ans de la Communauté de Communes du Sânon bénéficie ainsi d'un accompagnement vers l'insertion, l'emploi et la formation, de manière individualisée, de la Mission locale du lunévillois.
La MSAP présente au Relai Familles de l'association Familles Rurales Einville et Environs, propose une permanence de la Mission locale à Einville deux matinée par mois, le mardi, sur rendez-vous. Ces accueils ont permis d'accompagner les jeunes du Sânon sur des projets plus spécifiques.

D'autres services dédiés à l'insertion et à l'autonomie sont accessibles à la MSAP sur Einville, avec des informations de premier niveau et/ou des permanences concernant les services notamment de Pôle emploi de Lunéville, de l'Association Entraide Chômeurs, de l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF), du Service territorialisé autonomie…

Parallèlement, la Communauté de Communes du Sânon a également fait appel, dans différents marchés de prestations de service, à des chantiers d'insertion du territoire du lunévillois (Ines, Partego…), notamment

pour l'entretien de stations d'épuration, la création de sentiers de randonnée, la valorisation d'anciens blockhaus... Une convention de partenariat est également en place avec Adlis-Croix Rouge pour la collecte des papiers de bureaux de la CC Sânon.

Par l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, la Communauté de Communes du Sânon soutient aussi l'autonomie et le maintien à domicile des habitants, avec le dispositif d'aides destinées aux rénovations de réadaptation des logements.

A noter : le SWOT, les enjeux pour demain et la feuille de route à 5 ans regroupe la partie Autonomie / Insertion et également la parte Accès aux Droits

Thème 5 : ACCES AUX DROITS

Thème 5 : Accès aux Droits

1) Descriptif de ce que recouvre le thème « Accès aux Droits »

L'accès aux droits constitue un levier d'appui essentiel à la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. L'enjeu est que les habitants, et notamment les plus en difficultés, connaissent leurs droits et les services qui peuvent les accompagner et ainsi actionner leur droit correctement.

Faire que les habitants aient une meilleure lecture des dispositifs d'aides sociales et des services proposés sur le territoire ; assurer un accueil adapté au sein des services ou institution, prendre en compte la situation des personnes en difficulté de façon globale et **favoriser les collaborations entre les institutions et service pour une meilleure prise en charge des publics.**

2) Rappel des objectifs de la Convention Territoriale Globale Départementale

Améliorer l'accès à l'information et à ses droits

=> Elaborer en commun une stratégie de communication afin d'assurer une information coordonnée vers le grand public et les acteurs territoriaux, ce qui constitue l'une des missions centrales du réseau d'accès aux droits.

=> Communiquer vers le grand public avec des outils adaptés et innovants.

=> Impliquer les opérateurs et les territoires dans une communication plus performante

Faciliter l'accessibilité numérique

=> Mailler le territoire afin de proposer une offre d'accessibilité numérique sur chaque bassin de vie et développer les mobilités, physiques et numériques, condition majeure de l'accessibilité aux services pour tous.

=> Promouvoir l'offre d'accessibilité numérique.

=> Soutenir l'effort d'insertion numérique pour développer les capacités d'autonomie des usagers dans l'utilisation des outils numériques.

Apporter une offre spécifique de proximité aux publics les plus fragiles pour garantir l'accès aux droits et prévenir les ruptures

=> Proposer à toute personne en difficulté un rendez-vous physique pour permettre l'accès à l'ensemble de ses droits et prévenir les ruptures.

=> Développer sur chaque territoire un réseau partenarial de l'accès aux droits, adossé au premier accueil social de proximité.

=> Simplifier et optimiser les outils et procédures existantes

3) Portrait Accès aux Droits

Un Espace France Services du Relais Familles est présent à Einville au Jard. Elle est ouverte en semaine entre 8h30 et 17h30.
Si ce point d'accès accompagné est l'unique sur tout l'EPCI, il convient de noter que le territoire est mieux équipé par rapport à l'ensemble du département (1 point d'accès pour 859 allocataires contre 1 pour 4308 pour la moyenne départementale).
Une permanence mission locale soutenant les 16-25ans dans l'insertion socioprofessionnelle est présente à Einville au Jard.

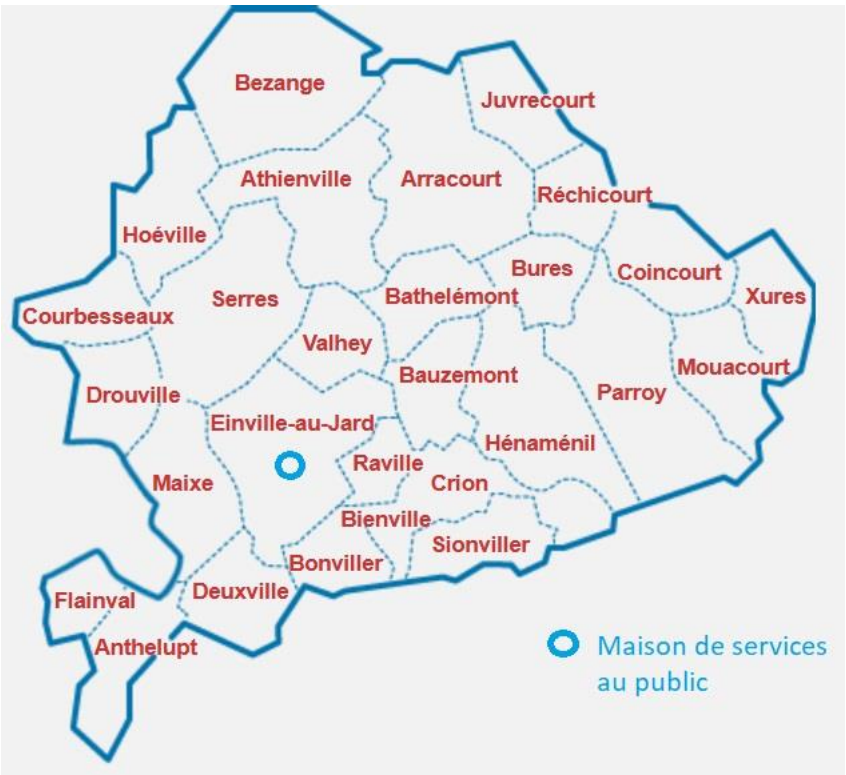

Quelques chiffres concernant les contacts allocataires-CAF sur le territoire :

Nature	EPCI CC du Sânon
Nombre d'allocataires ayant eu au moins un contact téléphonique avec la CAF	375
Nombre d'allocataires en situation de vulnérabilité accompagnés par la CAF à la demande des partenaires	63
Nombre d'allocataires ayant bénéficié d'un RDV info conseil par un travailleur social CAF	9
Nombre d'allocataires ayant eu recours aux démarches dématérialisées au cours de l'année	1071

Au total, 43,6% des allocataires présents sur l'EPCI ont un contact téléphonique avec la CAF au cours de l'année. Concernant ces modalités de contact avec la CAF, les allocataires du secteur concerné se saisissent des permanences téléphoniques dans les mêmes proportions que les allocataires du département (45%).

Sur l'ensemble des allocataires, 7,3% ont été déclarés en situation de vulnérabilité au cours de l'année ce qui est comparable avec le taux du département (7,6% des allocataires du département). Le territoire étant rural, il conviendrait d'observer plus en détail le suivi de ces bénéficiaires afin de savoir si l'éloignement géographique n'est pas un frein au suivi des démarches.

Au total, 1% des allocataires de l'EPCI ont bénéficié d'un rendez-vous info-conseil CAF, ce qui est identique au taux départemental.

Enfin, 1071 démarches dématérialisées ont été effectuées par les 859 allocataires du territoire au cours de l'année (1,24 démarches par allocataire). A l'échelle du département, ce taux est plus faible (1,16 démarche par allocataire). En moyenne, les allocataires du secteur se saisissent donc plus facilement de l'outil numérique pour réaliser leurs démarches.

4) Offre de service accès aux droits

La MSAP située à Einville, dans les locaux du Relais Familles de l'association Familles Rurales Einville et Environs, regroupe un ensemble de services, en assurant un relai d'informations de 1er niveau pour tous les habitants de la CC Sânon, et un lieu d'accueil de proximité pour les permanences de certaines structures, accessibles à tous :
Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mission Locale du Lunévillois, Pôle Emploi de Lunéville, Association Entraide Chômeurs, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.), Antenne de Justice de Lunéville, Service Territorialisé Autonomie (Conseil Départemental), Information et consommateurs, les permanence et accueils de l'Assistante Sociale, accueil et visite du nourrisson par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la DGFIP (Impôts)…

En étant localisé à Einville, l'accès à l'information est ainsi facilité pour les habitants du territoire, notamment pour les services d'accès aux droits de la CAF, CIDFF et de l'antenne de justice de Lunéville…

Un ordinateur est également à la disposition des visiteurs, qui peuvent bénéficier d'une aide lors de leurs démarches en ligne.

Par ailleurs, les locaux de la CC Sânon sont situés au centre du village d'Einville et accueillent tous les jours les visiteurs pour tout renseignements relevant des compétences de la Communauté de Communes. Des renseignements et un accompagnement sont notamment apportés aux propriétaires de logements qui portent des projets de rénovations énergétiques, de lutte contre l'habitat indigne et de maintien à domicile, afin qu'ils puissent bénéficier des aides disponibles par le dispositif de l'OPAH.

Les mairies tiennent également des permanences, pouvant informer les habitants dans leurs démarches relevant des compétences communales, et/ou les orienter les visiteurs vers les structures et dispositifs adaptés aux demandes.

Maison France Services, gérée par l'association Familles Rurales Einville et environs

L'association Familles Rurales est gérée par 11 administrateurs bénévoles et 10 salariés qui participent activement à la dynamique en milieu rural en proposant des services à la population avec notamment un Relais Familles, au centre d'Einville, mis en place en 1998. Chargé de l'accueil, l'information et l'orientation des habitants, l'Association a souhaité compléter ce service et ainsi répondre au mieux aux besoins, par la mise en place d'une Maison de Services Au Public (MSAP) labellisé depuis 2009.

Depuis le 1er Janvier 2020, Familles Rurales Einville et Environs bénéficie du label France Service. Cette nouvelle identité donne place à une nouvelle Charte entre l'Association, l'Etat et 9 opérateurs signataires dont : CAF, Pôle Emploi CPAM, CARSAT, MSA, La Poste, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances Publiques, Ministère de la Justice. Les autres partenariats mise en place lors de la labélisation MSAP se poursuivent également.

Le Relais Familles est animé par 3 salariées, dont 2 qui en assurent l'accueil MSAP. La polyvalence de ses professionnels qui interviennent à la fois dans l'accueil du public, dans les actions d'accompagnement des parents et dans l'animation familiale et intergénérationnelle du territoire, offre une proximité dans l'accompagnement global des familles du territoire et une véritable plus-value pour le service.

Familles Rurales, en accord avec la convention cadre des MSAP, propose à l'ensemble des habitants du territoire :
- Un accueil, une écoute et une information de 1er niveau
- Un accès gratuit, libre ou accompagné de l'outil informatique et Internet
- Un accompagnement dans les démarches administratives en lien avec de nombreuses administrations partenaires

La MSAP est à disposition de chaque habitant du territoire, avec un accueil libre, confidentiel et gratuit, ouvert à tous et proposé sur 24 heures d'accueil hebdomadaire répartis sur 5 jours depuis 2019. L'association propose un accueil délocalisé dans chaque mairie de la Communauté de Communes du Sânon (uniquement sur rendez-vous) et des rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture en cas de besoin.

Différents acteurs du territoire et partenaires de l'association offrent aussi un accueil, régulier ou ponctuel dans les locaux de la MSAP, sur rendez-vous :

- La DGFIP (Impôts) sur rendez-vous
- Entraide Chômeurs, accueil sur rendez-vous 2 demi-journées par mois
- Mission Locale, accueil sur rendez-vous 2 demi-journées par mois
- Le Service Social du Conseil Départemental, accueil sur rendez-vous selon les besoins
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental, visite du nourrisson et accueil sur rendez-vous selon les besoins
- Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), (2 permanences juridiques assurés dans les locaux en 2018)

La MSAP est un lieu d'accueil où les Familles y trouvent une écoute anonyme, confidentielle et gratuite, de nombreuses informations, des conseils et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives, une réponse adaptée et une orientation vers les services existants sur le territoire. L'accueil se fait dans des locaux neutres, sans identification sociale ou institutionnelle.

Les locaux sont composés d'une salle d'accueil dans laquelle l'association met à la disposition du public :

- Un accès informatique relié à Internet et une imprimante
- Le journal qui peut être consulté quotidiennement.
- Une documentation sur les différentes thématiques liées à la vie quotidienne (logement, santé, mode de garde, conso…).
- Les informations sur les actions et services disponibles sur le territoire

- D'un bureau qui permet d'assurer la confidentialité et la discrétion indispensable à chaque entretien dans le cadre du MSAP.
- D'un second bureau occupé par les services du Conseil Départemental lors de leurs permanences ou de rendez-vous ponctuels (Assistante Sociale, PMI…) et permettant les permanences d'autres partenaires pour des accueils de proximité (Entraide Chômeurs, Mission Locale…).

Afin d'apporter aux personnes une réponse de 1er niveau, juste et adaptée, les accueillantes ont bénéficié d'une formation de chaque institution partenaire En 2018, des rencontres régulières ont permis la formation continue des accueillantes notamment avec la CAF, la Direction Générale des Finances Publics et le Service Territorialisé Autonomie du Conseil Départemental.
D'autre part, le Réseau Accès aux Droits mis en place par le Conseil Départemental et la CAF a permis à la MSAP d'être en lien régulier avec les acteurs du territoire.

Les accueillantes assurent un accueil et une information de 1er niveau pour les institutions qui ont proposé une formation ou information aux professionnels. Concernant les autres demandes, les personnes sont accompagnées puis orientées vers les services compétents. Les habitants accompagnés dans leurs démarches en lien avec différentes administrations, expriment un accès rapide et facile, un accompagnement et une écoute qui leur permet de réaliser leur démarche facilement.

En 2019, 823 personnes ont été accueillies dans le cadre du Relais Familles, dont 417 concernant les institutions partenaires et les services de la MSAP. Parmi ces entretiens, 38 personnes ont été accueillies par l'Association Entraide Chômeurs et 33 par la Mission Locale du Lunévillois, dans les locaux de la MSAP. Un grand nombre de personnes sollicitent la MSAP pour réaliser plusieurs démarches lors de la même rencontre. 873 demandes ont été reçues à travers les 417 accueils, réparties de la manière suivante :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF), 198 entretiens (prestations sociales et familiales, demande RSA…)
- Mission Locale du Lunévillois, 36 entretiens réalisés directement par la Mission Locale accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans de la CCS vers l'insertion, l'emploi et la formation.
- Pôle Emploi de Lunéville, 50 entretiens
accès à l'emploi, aide à l'insertion professionnelle, inscription et ouverture de droits, ouverture d'un compte personnel en ligne…
- Association Entraide Chômeurs, 42 entretiens
démarches de retour vers l'emploi, accompagnement vers l'insertion.
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), 19 entretiens
accès aux droits, CMU / CMU-C.
- Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), 5 entretiens
droits lors de conflits entre locataires et propriétaires et à la séparation, mise à disposition d'une large documentation ainsi qu'un affichage extérieur.
- Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.)
aide aux tuteurs familiaux et à l'accompagnement social lié au logement, documentations et informations mises à disposition
- Antenne de Justice de Lunéville, 5 entretiens
aide juridictionnelle ou la consultation d'avocat

- Service Territorialisé Autonomie (Conseil Départemental), 18 entretiens
aides existantes pour les Personnes Agées, les dossiers MDPH ou l'AAH.
- Information et consommateurs, 9 entretiens
conseils et/ou d'un accompagnement à la consommation (choix d'opérateurs téléphoniques, compréhension des contrats de vente, factures, gestion budgétaire…), mise à disposition de documentations en consultation libre.
- Permanence et accueil de l'Assistante Sociale
- Accueil et visite du Nourrisson par la PMI
entretiens, consultations, suivi…

- La DGFIP (Impôts) sur rendez-vous, téléphone ou visio et présentiel pendant la période de déclaration
- Autres institutions/services sollicités
demandes liées à la retraite, à l'accompagnement, la vérification des éléments et le montage du dossier de demande de retraite, demandes liée aux services des Finances Publics (période de déclaration de l'impôt sur le revenu), démarches allocations MSA, accompagnement dans les démarches (carte identité, micro-crédit, recensement, chèque énergie…)

Familles Rurales souhaite que la MSAP soit un service d'accueil et d'information dynamique. Aussi plusieurs actions ont été mises en place, en lien avec les acteurs et partenaires du territoire : portes ouvertes, forum recherche d'emploi, animations collectives, permanence juridique…

La Mission Locale œuvre sur le territoire du Pays du Lunévillois pour soutenir les jeunes de 16 à 25 ans dans l'accès au monde du travail, leur sociabilisation, la construction de leur projet professionnel et leur recherche d'emploi, grâce à un accompagnement individualisé des jeunes par des conseillers de la mission locale. La Communauté de Communes du Pays du Sânon, via le PETR du Pays du Lunévillois, est financeur de l'association. La CC Sânon relaie aussi la communication de l'association, en particulier en étant signataire de la convention des « invisibles » pour faire connaître l'association aux jeunes du territoire.

SWOT AUTONOMIE, INSERTION / ACCES AUX DROITS	
Atouts - Présence de France Services offrant des accueils réguliers ou ponctuels par la présence de différents partenaires (réponses de 1er niveau) - Participation au Réseau d'accès aux droits et aux services -Dispositif d'aides destinés aux rénovations de réadaptation des logements (maintien à domicile, autonomie) - Labélisation médiation numérique de Familles Rurales Einville - Développement de points informatiques en mairie	**Faiblesses** - Diminution de la fréquentation à France Services (1er trimestre 2021) - Peu de liens avec les TS CAF : méconnaissance de l'offre de travail social
Opportunités - Lien avec animateur CAF pour débloquer situation bloquée, urgente et complexe - Promouvoir la communication à destination de l'ensemble des professionnels des communes - Des RDV sur les communes sont possibles pour aller vers - Renforcer le travail avec TS CAF / offre de travail social	**Menaces** - Accentuation de la baisse de fréquentation de France Services - Identification de France Service comme relais Accès aux droits

Enjeux pour demain ……..

Comment permettre au mieux l'accès aux droits, l'autonomie et l'insertion par le biais d'une meilleure interconnaissance entre services et d'une communication au public plus performante, notamment en milieu rural ?

Ce territoire dispose de France Services.

Feuille de route ACCES AUX DROITS – AUTONOMIE / INSERTION	
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**
1) Promouvoir les actions de France Services et des autres partenaires	1) Renforcer la communication sur le dispositif France Service et autres dispositifs des partenaires auprès des particuliers et professionnels au contact des familles (ADMR, SIS…)
2) Renforcer le déploiement et l'accessibilité des services sociaux sur le territoire	2) Etablir un lien étroit entre l'animateur d'accueil CAF et le travailleur social de la CAF et du CD 54, par France Services
3) Améliorer la connaissance des différents services sociaux auprès des collectivités et associations du territoire	3) Organiser des temps d'informations et d'échanges sur les différents dispositifs d'aides auprès des collectivités et des associations au contact des familles
4) Développer l'offre de la médiation numérique de France Services	4) Créer des ateliers collectifs dans le cadre de la labélisation médiation numérique
5) Améliorer la connaissance sur l'insertion et les dispositifs d'appui à destination des jeunes, auprès des collectivités et associations du territoire, pour faciliter le repérage et l'orientation des jeunes nécessitant un accompagnement	5) Organiser des temps d'informations et d'échanges sur les actions de la Mission Locale du Lunévillois, auprès des collectivités et des associations au contact des jeunes, favorisant l'émergence d'éventuels projets communs
Partenaires	**Financements existants et potentiels**
1) acteur principal : Familles Rurales Einville et Environs, suivi : associations au contact des familles, CCS	1) 2) 3) 4) et 5) :
2) mise en place : CAF 54, Familles Rurales Einville et Environs, CD 54	- CAF 54
3) mise en place : France Service, CAF 54, CD 54, Mission Locale Lunévillois, relais d'information : associations au contact des familles, SIS Sânon, SIS Anthelupt, SIS Roanne, ADMR, mairies, CCS	- CD 54 - CCS
4) mise en place : Familles Rurales Einville et Environs	- Etat
5) acteurs principaux : Mission Locale Lunévillois, Familles Rurales Einville et Environs, JTS, relai d'informations : mairies, CCS	

Echéances et résultats attendus	Evaluation
1) Organiser une ou des réunions d'informations sur France Services et autres offres des partenaires présents sur la CCS pour les collectivités et associations au contact des familles, et communiquer régulièrement sur ses actions (2021 à 2025)	1) mesurer la source d'information des familles fréquentant France Services
2) Identifier les contacts, informer et échanger en cas de besoin, entre le travailleur social de la CAF et du CD 54 et les animateurs d'accueil CAF, dès 2022	2) mesurer l'évolution des sollicitations de l'animateur d'accueil CAF et travailleur social CAF et CD 54
3) Organiser une ou des réunions avec les collectivités ou associations au contact des habitants pour une présentation globale des différents services sociaux existants (CAF, CD54, Mission Locale Lunévillois…) (2022)	3) les acteurs présents lors des réunions et leurs retours
4) Organisation des ateliers collectifs sur le numérique	4) fréquence et fréquentation des ateliers numériques
5) Organiser une réunion d'échanges entre la Mission Locale du Lunévillois, Familles Rurales Einville et Environs, JTS et les communes pour améliorer l'interconnaissance des dispositifs existants sur le territoire et réfléchir à l'émergence d'éventuels projets communs (2022)	5) portage effectif de l'information favorisant l'interconnaissance, acteurs présents lors de la réunion et leurs retours

Thème 6 : LOGEMENT/CADRE DE VIE

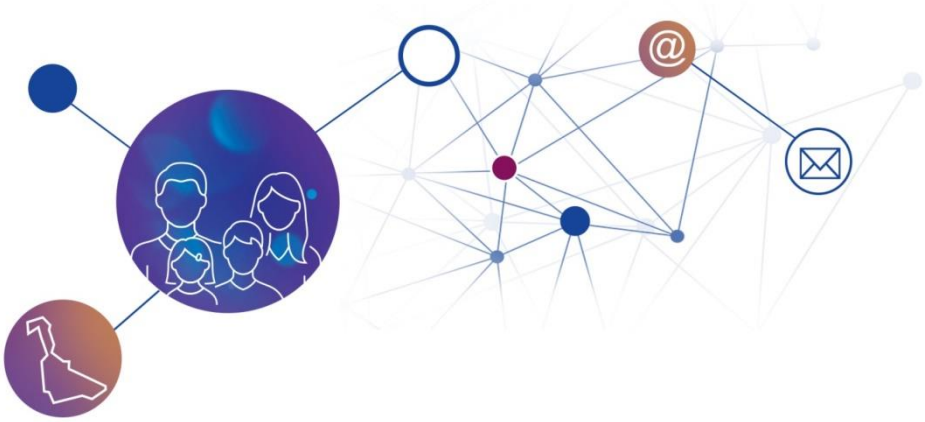

Logement / Cadre de vie

1) Descriptif de ce que recouvre le thème « cadre de vie »

L'animation de la vie sociale concerne les lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale et au lien social.

Les espaces de vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet.

2) Rappel des objectifs de la Convention Territoriale Globale Départementale

Concernant la politique Logement :

Favoriser le maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives

Animer la lutte contre l'habitat dégradé dans le cadre du Pôle de lutte contre l'habitat indigne et non décent (LHIND)

=> Pérenniser l'animation conjointe du dispositif et contribuer à son financement et au financement des prestataires chargés de la qualification des situations.

=> Imbriquer les offres d'accompagnement social « des situations détectées », y compris pour les cas complexes.

Promouvoir le savoir Habiter

=> Développer des actions de promotion et de prévention sur les territoires.

=> Soutenir et promouvoir les lieux ressources de type « Eco appart ».

Concernant la politique Cadre de Vie :

Favoriser et encourager la participation des habitants

Les habitants sont reconnus aujourd'hui comme des acteurs incontournables du développement de leur quartier et de leur environnement social.

En effet, permettre aux citoyens de tous les âges de coproduire des opérations qui composent les projets de territoire, leur reconnaître une « expertise d'usage » devient de plus en plus nécessaire. Les habitants acquièrent au fil du temps, des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être en utilisant au quotidien les espaces de vie de leur environnement de proximité (espaces urbains, espaces ruraux,…) ainsi que les réseaux et les relations sociales de proximité.

=> Coordonner leurs actions pour accompagner et soutenir financièrement les projets portés par et pour les habitants.

Elaborer, animer le Schéma directeur de l'animation à la vie sociale

Cet axe concerne essentiellement les structures d'animation à la vie sociale que sont les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale aujourd'hui co-soutenus par les différents partenaires institutionnels. Les projets de ces structures privilégient la participation des habitants et concentrent des réponses multiples aux besoins des habitants dans le cadre d'une approche globale (accès aux droits, enfance, jeunesse, parentalité,…).

=> Mettre en place le comité de pilotage inter partenarial et départemental du futur Schéma directeur de l'animation à la vie sociale et en définir les objectifs et le fonctionnement (diagnostic, état des lieux, axes prioritaires,…).

=> Définir les évolutions quantitatives et qualitatives souhaitables de l'animation à la vie sociale à l'échelle départementale et infra-départementale et favoriser le développement des structures d'animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires des politiques de la ville.

=> Adopter une stratégie de financement convergente entre les partenaires en fonction de priorités.

=> Mettre en réseau le secteur de l'animation à la vie sociale.

3) Portrait Accès Logement / Cadre de vie

Pour rappel, sur la CC du Sânon, le nombre de locataires est bien moins élevé que le nombre de propriétaires. Par ailleurs, le nombre de foyers habitant en logement à loyer modéré est anecdotique comparé à l'ensemble du département. Cependant, sur ces 5 dernières années, le pourcentage de locataire augmente.

En 2020, 2 nouveaux allocataires ont été signalés en impayé de loyer. Cela représente 1 allocataire sur 430 contre 1 sur 777 à l'échelle du département. Cette information doit être relativisée en raison d'un nombre d'impayés très réduit qui ne permet pas d'évaluer le caractère exceptionnel ou régulier de la situation.

En 2019, aucun logement non-décent n'a été signalé.

Concernant le déploiement des lignes très haut débit, celui-ci a débuté en 2020 sur l'EPCI et couvrira à terme l'ensemble de celle-ci.

Attractivité culturelle :

Comme constaté précédemment, le PASS 54 est moins utilisé sur le secteur. Il est possible que le manque de loisirs de proximité soit à l'origine de cette faible utilisation. Il pourrait être intéressant de solliciter les adolescents concernés afin de savoir si la vie associative est suffisante

4) Offre de service logement / cadre de vie

« L'Espace de vie Social » mis en œuvre par l'association Familles Rurales Einville et environs

L'association Familles Rurales d'Einville et Environs anime l'Espace de vie sociale, proposant des actions en faveur du renforcement du lien social et familial, pour toutes les tranches d'âges. Des activités (gym douce, relaxations…) et des rencontres sont ainsi organisées régulièrement, favorisant le maintien et le développement des liens sociaux et familiaux. Les actions réalisées dans les écoles de maternelle et de primaire, visent à poursuivre les échanges réalisés au LAPE, en menant aussi les parents à réfléchir conjointement avec leurs enfants, sur des thèmes communs et quotidiens, en agissant comme moyen de prévention à des problématiques éventuelles au sein des familles : danger des écrans, alimentation, savoir prendre la parole et débattre... L'action du CLAS accompagne également les élèves dans leur scolarité, en leur apportant une aide à la méthodologie de travail et à l'apprentissage.

La MSAP à Einville permet aussi à tous les habitants d'avoir accès à de nombreux services, en disposant d'informations de 1er niveau, ou plus poussées lors des permanences des structures concernées au Relai Familles.

La CCS vise aussi à l'amélioration globale du cadre de vie et des logements présents sur le territoire, de par ses projets concernant l'OPAH, les subventions aux rénovations de façades des logements, la voie verte, l'assainissement, la maison de santé… La Communauté de Communes du Sânon est aussi signataire du Contrat local de santé du Pays du Lunévillois.

Depuis 1998, l'association Familles Rurales Einville et Environs bénéficie d'un agrément CNAF pour la mise en œuvre du dispositif « Espace de Vie Sociale » (EVS). Cet agrément a été renouvelé entre l'association, la CNAF et la CAF 54 en 2017.

Les objectifs de ce projet sont de soutenir les initiatives des familles et des bénévoles, conforter le lien social et familial, offrir des lieux d'accueils et des services de proximité en milieu rural, accompagner les parents dans leur mission d'éducation. Ce projet est complémentaire du travail effectué au travers de la Maison France Service (ancienne MSAP et RSP).

Plusieurs thèmes de travail sont abordés : la parentalité et loisirs tout public sont les deux axes principaux, complétés par les services à la personnes et les mobilités solidaires.

Les activitiés sont proposées notamment à Einville : dans les locaux de l'association au Relai Familles (comptant en 2020 735 visites de familles, provenant de 25 villages de la CCS), à l'Espace enfance, ou éventuellement dans la salle communale d'Einville.

Des actions sont également proposes dans les autres villages de la CC Sânon. de manière régulière, l'atelier gym douce est proposé à Serres et l'atelier relaxation à Valhey. Plus ponctuellement, l'atelier déco a été organisé à Xures. Les différentes animations sont ouvertes à tous les habitants du Sânon, et s'adressent à tous les âges : atelier culinaire, arts et partages, club des aînés, animations séniors, club ado, danse pour les petits…

Des projets d'animations peuvent aussi être proposés à partir d'une demande des habitants ou des élus locaux… En période covid, des animations ont été réadaptées à distance (visio…)

Un bilan annuel des activités de l'EVS est réalisé par l'association, en présence des différents membres du copil (CAF, CCS, communes…)

SWOT LOGEMENT / CADRE DE VIE	
Atouts - Présence d'un EVS depuis 1998 qui couvrent différents champs : parentalité, projets intergénérationnels, jeunesse, lien social - Communauté de communes dynamique autour des projets logements (4éme OPAH)	**Faiblesses** -Forte proportion de personnes âgées sur le territoire - L'isolement des ainés (constats de l'ADMR via Mona Lisa notamment)
Opportunités -Faire évoluer l'EVS du territoire vers un Centre Social	**Menaces** -Ne pas parvenir à mettre suffisamment en lien les différents acteurs pour tarvailler davantage le lien intergénérationnel

CONCLUSION THEME 4 : LOGEMENT / CADRE DE VIE

Enjeux pour demain……..

Comment adapter et développer au mieux l'offre de service et la communication autour du logement et du cadre de vie ?

Dans l'axe « cadre de vie », il conviendra de porter une attention particulière aux aînés et aux projets favorisant le lien intergénérationnel.

Feuille de route LOGEMENT / CADRE DE VIE	
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**
1) Réfléchir à l'évolution de l'Espace de Vie Social en Centre Social	1) Echanger et accompagner sur le projet de centre social pour sa mise en place
2) Associer France Services à l'accompagnement des porteurs de projet de rénovation énergétique	2) Développer l'organisation de la communication entre France Services et la CCS
3) Renforcer le lien entre le travail social et l'identification des ménages en situation d'insalubrité pour proposer l'accompagnement	3) Développer la connaissance et les échanges entre les travailleurs sociaux, les services CAF (LHIND) et la CCS pour les situations de non décence en lien avec le pôle LHIND et les procédures existantes pour traiter les situations détectées
4) Renforcer les actions intergénérationnelles entre ADMR Sânon (Monalisa), JTS (CTJEP), et Familles Rurales Einville et Environs (EVS) et la CCS	4) Organiser des temps d'échanges entre les associations la CCS pour accroître l'interconnaissance et favoriser l'émergence d'éventuels projets communs intergénérationnel
Partenaires	**Financements existants et potentiels**
1) acteurs principaux : Familles Rurales Einville et Environs, Fédération Départementale de Familles Rurales, CAF 54, suivi et accompagnement : CD 54, CCS	1) 2) 3) et 4) - CAF 54 - CD 54 - CCS - Etat
2) mise en place : Familles Rurales Einville et Environs, CCS	
3) acteurs principaux : CAF 54, CD 54, CCS, ADMR 54	
4) acteurs principaux : ADMR Sânon (Monalisa), JTS, Familles Rurales Einville et Environs, CCS	

Echéances et résultats attendus	Evaluation
1) Engager une réflexion autour d'un éventuel centre social en 2022, pour un potentiel agrément en 2023	1) conclusion de la réflexion sur le centre social
2) Contacts réguliers (réunion, informations…) entre Familles Rurales Einville et Environs et la CCS	2) évolution du nombre de dossiers aidés,
3) Réunion d'informations (2022) et échanges en cas de situations identifiées « insalubre » ou « non décent » entre les services sociaux et la CCS	3) échanges entre les protagonistes pour favoriser l'interconnaissance, prise de contact avec les interlocuteurs concernés en cas de situation identifiées « insalubre » ou « non décent »
3) Remontée des situations non décence en lien avec le pôle LHIND	
4) Réunion d'échanges entre les associations et la collectivité (1 fois par an)	4) mesurer la connaissance des acteurs et l'émergence de projets intergénérationnels

Annexe 4 :

Evaluation de la démarche CTG

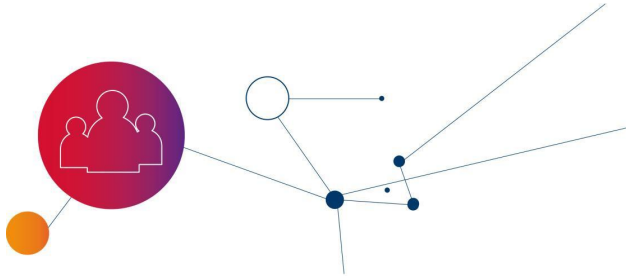

Evaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue des actions. C'est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des partenaires.

Objectifs de l'évaluation de cette CTG:

- Adapter les interventions de la collectivité et de la Caf (prise en compte des besoins prioritaires et des besoins spécifiques); Réduire les écarts entre l'offre existante et le besoin
- Opérer les choix stratégiques sur le territoire.
- Connaître l'ensemble des champs d'interventions de la Caf, fluidifier les relations, respecter les engagements ;
- Rationaliser les organisations et les fonctionnements et travailler en transversalité.

Elle se compose de deux démarches distinctes:

- Le suivi des résultats : état des lieux/ bilan des actions
- L'évaluation des impacts: mesure des effets, des évolutions entre l'année N et N+2 (évaluation intermédiaire) et l'année N et N+4.

L'évaluation se déroulera en continu et sera intégrée au dispositif du pilotage des actions.

		Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats				Commentaires	Perspectives
Evaluation de la démarche	Les réalisations	Les éléments qui figurent dans le diagnostic partagé sont-ils adaptés ?	Ressenti des acteurs locaux tout au long de la démarche. Ensemble des éléments présents pour déterminer des champs prioritaires Réactualisation des données aisée ?	N	N+1	N+2	N+3		
		Des champs prioritaires ont-ils été identifiés?	Y a-t-il consensus ou pas?						
		La construction du plan d'actions a-t-elle été pertinente au regard du diagnostic posé?	Ressenti des acteurs locaux						
		Avancée effective de la CTG	Respect des échéances inscrites au schéma de développement						

		Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats				Commentaires	Perspectives
Evaluation de la démarche	Les moyens	Quelle est la place et la mobilisation des acteurs? (élus, administrateurs, habitants, associations,…)	Actions réalisées : - - -	N	N+1	N+2	N+3		
		Y a-t-il une clarification des différents niveaux d'implication des partenaires?	4 niveaux de participation: – l'information – la consultation – la concertation – la co-construction						
		Le pilotage et le fonctionnement des instances sont-ils efficaces?	Formalisation existante ? Calendrier identifié ? Quels outils de pilotage ont été mis en place?						
		Les moyens mobilisés sont-ils adaptés / adéquats? (humains, financiers, matériels)	Nombre de personnes mobilisées et temps passé						
		La communication	Existe-t-il un plan de communication? Place de la Caf dans ce plan Place du Cd 54 Place de la Commune dans ce plan						
		La qualité des équipes et des intervenants	Compétences, qualifications, formations						

Annexe 5

Liste des membres des instances de collaboration

Les membres du comité de pilotage de la CTG sont arrêtés comme suit :

Pour la Communauté de Communes : chargée de mission et élus

Pour la Caisse d'Allocations Familiales : Déléguée territorilale, CTAS

Pour le Conseil Départemental : Responsable MDD et Déléguée à la contractualisation

Les membres du comité opérationnel de la CTG sont arrêtés comme suit et sont mobilisés en fonction des thématiques abordées :

Pour la Communauté de Communes : à déterminer en fonction des thématiques

Pour la Caisse d'Allocations Familiales : à déterminer en fonction des thématiques : DT, CTAS, TS, animateur d'accueil

Pour le Conseil Départemental : à déterminer en fonction des thématiques

Annexe 6 : Délibération du Conseil Communautaire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/10/2021 à 10h43
Réference de l'AR : 054-245400759-20210929-DEL_052_2021-DE

REPULIQUE FRANCAISE
Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville

Communauté de Communes du Pays du Sânon
7, place de la Fontaine
54370 Einville au Jard
Tél : 03 83 72 05 64

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Délibérations du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes du Pays du Sânon
Séance du 29 septembre 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents votants	pouvoirs
40	30	4
Pour	Contre	Abstention
34	0	0

L'an deux mille vingt et un, le 29 septembre à 20h00
Les représentants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Sânon,
Légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi,
A la salle Bergamote du Familial à Einville-au-Jard
Sous la Présidence de Monsieur le Président, Jacques LAVOIL.

Date de la convocation
20/09/2021

Date d'affichage
30/09/2021

Présents à voix délibératives : *CLAVER Nicole, RAGON Christophe, GREILICH Valentine, KIRSCH Michèle, VIVIER Francis, LOENTGEN Alain, MUZIC François, KAISER Rachel, MARCHAL Marie-Laure, BOYER Fabrice, AUBERTEIN Régis, HADOT Jean-Philippe, BOURDON Didier, VILLEMAN Marc, GENIN Isabelle, YONGBLOUTT Fabrice, LAVOIL Jacques, GARNIER Chantal, JACQUEMIN Jean-Pierre, BOULANGER Denis, SCULIER Jean-Pol, HINZELIN Alexandra, THOUVENIN Christian, PILLOT Alain, HOLZHAMMER Gérard, MALGRAS Patrice, TUKKER Leendert, GRAVEL Jean-Luc, BRACONOT Jean-Charles, WAGNER René,*
Représentés: *FALTOT Francis pouvoir à HADOT Jean-Philippe, DREISTADT Christian pouvoir à VILLEMAN Marc, ADMANT Véronique pouvoir à YONGBLOUTT Fabrice, NAVELOT Aline pouvoir à GENIN Isabelle,*
Excusés à voix délibératives : *MARCHAND Stéphane, MASSEL Laurent, DUHAY Florence, PIERRE Pascal, GERARDIN Marc, GUILLAUMONT Philippe, CUNY Carole, LAMY Pascal, WAGNER Roland,*

Délibération n° 52 -Actes codification des matières 7.6.2

Objet de la délibération n° 52 : Signature du Contrat Territorial Global (2021-2025) avec la CAF de Meurthe-et-Moselle

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le contrat territorial global, entre la Communauté de Communes du Pays du Sânon et la CAF de Meurthe-et-Moselle, pour la période du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2025.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer le contrat territorial global.

Pour copie conforme
Jacques LAVOIL
Président de la Communauté de Communes du Pays du Sânon

Communauté de Communes du Pays du Sânon (54)